



**Caractériser les dynamiques d'Économie sociale et solidaire au Luxembourg :
Discours, pratiques et perspectives**

Rapport final

**Recherche-action partenariale
avec l'Institut Luxembourgeois d'Économie Solidaire [ILES]**

Janvier 2022

Équipe¹
Melaine Cervera
Vincent Lhuillier

¹ Équipe réunie par l'**Association de promotion des expérimentations sociales [APEX]**, 8 rue Julien Lacroix, 75020 Paris. Web : www.apex-recherche.org ; courriel : contact@apex-recherche.org. La recherche-action a été impulsée avec une équipe réunissant, en plus des deux auteurs, **Elisabetta Bucolo** et **Laurent Gardin** ; elle a été accompagnée, pour l'ILES (web : www.iles.lu), par **Romain Biever** et les membres du conseil d'administration.

J'attends de la recherche qu'elle puisse relancer une discussion au Luxembourg. Et de dire qu'il y a des alternatives à ce qui est fait et que c'est toujours possible, et qu'aussi dans les nouveaux projets [...], il manque cette poussée aux politiques pour les faire appliquer. **(Entretien, partenaire)**

Remerciements

Les auteurs remercient particulièrement l'Institut luxembourgeois de l'économie solidaire (ILES) pour son soutien amical, convivial, méthodologique et financier tout comme pour la confiance renouvelée qu'il nous a accordée. Nous remercions également chaleureusement les chercheurs du Centre de recherche et d'intervention sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) qui ont, 20 ans plus tôt, tissé les premiers liens de recherche avec les acteurs de l'ILES et travaillé à la production de connaissances ancrées concernant l'institutionnalisation de l'ESS au Luxembourg autour des principes d'économie solidaire. Enfin, nous remercions vivement les quinze acteurs enquêtés de nous avoir accordé de leur temps lors de cette recherche-action « coupées en deux », la période des confinements à partir de mars 2020 ayant marqué un point d'arrêt à l'enquête, finalisée en conséquence avec une année de retard.

Sommaire

Cadrage introductif.....	6
Bref rappel du contexte légal	6
Cadre et objectif de la recherche	7
Méthodologie : une approche qualitative par entretiens	9
Focus sur l'économie plurielle.....	13
Focus sur la sociologie des émergences et des absences	15
Première identification des mondes de l'ESS luxembourgeoise et plan du rapport.....	16
I. D'une dynamique articulée à la théorie de l'économie solidaire à une para-municipalisation du traitement social du chômage.....	17
I.1. Un droit à l'emploi face à des besoins sociaux insatisfaits sur les territoires : l'émergence des centres d'initiatives et de gestion locale	17
I.2. L'ambition initiale : institutionnaliser un « troisième pilier de l'économie » comme économie solidaire au niveau supra-local.....	19
I.3. Une reprise en main para-municipale des CIGL désormais renvoyés à leurs territoires de développement	23
II. L'économie du social : les actions traditionnelles du milieu caritatif	27
II.1. Des activités liées à « l'économie du social »	27
II.2. Une diversification vers des activités génératrices de chiffre d'affaires.....	29
II.3. Nouvelle dynamique d'innovation sociale avec le développement des épiceries sociales et de nouvelles initiatives de solidarité pour les plus pauvres en lien avec la transition.....	31
III. L'idéologie de l'entrepreneuriat social, du social business et de l'investissement à impacts	34
III.1. Une seconde phase d'institutionnalisation centrée sur l'entrepreneuriat social et la volonté de mobiliser l'investissement privé	34
III.2. Le social business et les SIS comme face émergée de l'iceberg	39
III.2.1. La loi sur les SIS : une loi ESS et sur les SIS	39
III.2.2. Faiblesse de l'impact réel du statut SIS	42

IV. La persistance des dynamiques d'économie solidaire à travers une multiplicité d'initiatives.....	49
IV.1. La réciprocité prévalant dans les initiatives concrètes	49
IV.1.1. Le Beki	50
IV.1.2. Épicerie solidaire, insertion et économie alternative	52
IV.1.3. Benu village	55
IV.1.4. L'absence de dialogue entre ces initiatives.....	56
IV.2. La transition en perspective	58
V. Perspectives : quels futurs désirables au Luxembourg et en Europe ?	61
V.1. Les enjeux de cette recherche partenariale.....	61
V.2. Idéologies marchande et entrepreneuriale	62
V.3. Un double processus d'invisibilisation.....	64
V.4. Quelles alliances ?.....	65
V.5. Le cas du Luxembourg et la perspective d'un plan de soutien européen à l'ESS.....	68
Références citées.....	70
Documentations	72
Annexe : Guides d'entretien.....	73

Liste des figures et tableaux

Tableau 1 : Profil des entretiens	10
Tableau 2 : Catégories indigènes, catégories d'analyse et forme socio-économique	12
Figure 1 : représentation de l'économie plurielle	13
Figure 2 : représentation de la démocratie plurielle	14
Figure 3 : le Beki.....	51
Figure 4 : quelles alliances ?	66

Cadrage introductif

Bref rappel du contexte légal

Depuis 5 ans, au Luxembourg, l'économie sociale et solidaire (ESS) est régulée par la loi du 12 décembre 2016 dont l'objet premier est de créer un nouveau statut pour les acteurs de l'ESS, les sociétés d'impact sociétal (SIS). Celle-ci définit l'ESS, dans son chapitre 1^{er} et article 1^{er}², comme :

« Un mode d'entreprendre auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

1. Poursuivre une activité continue de production, de distribution ou d'échange de biens ou de services
 2. Répondre à titre principal à l'une au moins des deux conditions suivantes :
 - a. Elles ont pour but d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des clients, des membres, des adhérents ou des bénéficiaires de l'entreprise ;
 - b. Elles ont pour but de contribuer à la préservation et au développement du lien social, à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, culturelles et économiques, à la parité hommes-femmes, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, à la protection de l'environnement, au développement d'activités culturelles ou créatives et au développement d'activités de formation initiale ou continue.
 3. Disposer d'une gestion autonome au sens où elles sont pleinement capables de choisir et de révoquer leurs organes directeurs ainsi que de contrôler et d'organiser l'ensemble de leurs activités.
 4. Appliquer le principe selon lequel au moins la moitié des bénéfices réalisés sont réinvestis dans le maintien et le développement de l'activité de l'entreprise. »
-

Cette loi, dont le travail de mise en œuvre a été impulsée par le ministre du travail, de l'emploi et de l'ESS à partir de 2013, Nicolas Schmit, devenu depuis 2019 commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, figure pour le Luxembourg un cadrage législatif similaire à la loi Hamon française. Elle définit l'ESS avant tout comme un mode d'entreprendre (et non, en plus, comme un « mode de développement » comme la loi française). Si elle reprend les visées d'assistance aux personnes en situation de fragilité et à la préservation de la cohésion sociale et de l'environnement (que l'on trouve dans les approches classiques de l'innovation sociale ou de l'utilité sociale) tout en la reliant à un principe fort de limitation des bénéfices des organisations et de l'intérêt des parties prenantes, cette loi ne retient pas le principe du fonctionnement démocratique des structures et des initiatives de l'ESS au-delà des seules instances de gouvernance habituelles garantes d'une gestion autonome.

² Voir le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg du 15 décembre 2016. Cf. <https://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-memorial-2016-255-fr-pdf.pdf>

Dans ce contexte, l'institut luxembourgeois de l'économie solidaire (ILES)³ a sollicité une équipe d'universitaires socio-économistes pour analyser, avec lui, les configurations d'acteurs qui avaient abouti à ces cadrages institutionnels ainsi que les reconfigurations en cours depuis cette loi. L'idée poursuivie était d'identifier en quoi des marges de manœuvre existaient encore ou non pour porter une politique d'ESS laissant une place aux organisations citoyennes et à une conception alternative de l'économie⁴.

Cadre et objectif de la recherche

Ce rapport fait donc suite à une recherche-action partenariale, déployée entre octobre 2019 et décembre 2021, et menée par deux chercheurs de l'Université de Lorraine réunis par l'association de promotion des expérimentations sociales (Apex), un économiste et un sociologue, et l'ILES. L'objectif général de l'investigation vise à caractériser les dynamiques actuelles de l'ESS au Luxembourg. Pour ce faire, il s'agit d'identifier les différents discours et pratiques traçant ou non les frontières entre plusieurs formes socio-économiques composant l'ESS luxembourgeoise dans un contexte où les institutions publiques semblent, comme en France et plus largement en Europe, dominées par un axe entrepreneurial et néolibéral⁵.

Le rapport propose plus spécifiquement d'analyser la construction et le déploiement de différents mondes de l'ESS (différentes manières de penser l'ESS et de la mettre en œuvre au triple niveau des pratiques, des organisations et des institutions). L'analyse du présent ne peut se passer de revenir brièvement sur l'histoire récente de la structuration de l'ESS au Luxembourg afin d'identifier comment s'articule ces différents mondes. Ancrée dans une sociologie publique⁶, la recherche-action s'est déployée dans la perspective de faciliter le projet des acteurs partie-prenantes et d'alimenter le débat public en matière d'ESS. Dans cette perspective, les émergences d'initiatives ainsi que les alliances entre elles figurent un double enjeu. Tout d'abord celui de l'analyse des articulations entre différentes formes de l'ESS à même de faciliter la structuration d'un monde souhaitable. Ensuite, celui de l'analyse des empêchements à cette survenue. La question devient alors celle de savoir comment se structure aujourd'hui le champ de l'ESS au Luxembourg, en sachant que cet objet est en mutation depuis une

³ L'ILES est issu du changement de nom de l'association sans but lucratif – asbl « action sociale pour les jeunes » (ASJ) en septembre 2018.

⁴ Dans l'esprit du *Dictionnaire de l'autre économie*, dirigé par Laville et Cattani en 2006.

⁵ Même si nous aurons l'occasion de mieux préciser les choses et de souligner certaines des différentes dimensions qui caractérisent le néolibéralisme, comme l'ouverture de nouveaux marchés pour l'investissement privé et le recours à la dynamique entrepreneuriale marchande, on peut d'emblée préciser les choses en reprenant ce que disent les auteurs du dossier spécial de la RECMA intitulé « utopies réelles » sur l'origine du terme : « Le néolibéralisme émerge dans les années 1930 par distinction à la doctrine libérale portée par la pensée économique classique et néoclassique. Au-delà des différences doctrinaires affichées aux États-Unis et en Europe, le colloque Lippmann a réuni en 1938 à Paris les principaux théoriciens des écoles libérales autour de Walter Lippmann et de son ouvrage *The good society* (1937 – traduit en français en 1937 sous le titre *La cité libre*). La convergence idéologique repose sur un refus du naturalisme du laissez-faire pour lui substituer un laissez-faire institué par l'État et encadré par un gouvernement des experts. Partant d'une critique de l'ultra-libéralisme représenté par la seconde école de Chicago (Hayek, Becker, Coase ou encore Lucas), l'usage de la notion de néolibéralisme renaît à la fin des années 1970. Dans ses leçons au Collège de France (1977-78 et 1978-79), Foucault place au cœur du projet néolibéral le concept de gouvernementalité, suivant lequel « l'autorité publique » doit créer les conditions élargies de possibilité du Marché » (Groupe du RIUESS (2021).

⁶ Burawoy M., 2013, « La sociologie publique face au marché », in I. Hillenkamp, J.-L. Laville (dir.), *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, p. 89-104.

dizaine d'années. Quelles sont les tensions entre différentes formes socio-économiques au sein des différentes structures de l'ESS luxembourgeoise ? Quelles sont les initiatives communales qui incitent à développer l'ESS ? Quelles sont les initiatives concrètes qui passent sous les radars de la politique actuelle de l'ESS ? Plus précisément, quels sont les processus d'invisibilisation des micro-initiatives quand certains discours entrepreneuriaux semblent s'imposer ? Enfin, comment, au sein de la nébuleuse de l'ESS, s'articulent différentes aspirations, intérêts et croyances ? Quelles sont les lignes de démarcation entre les aspirations ancrées dans les logiques marchandes et celle qui se rapprochent de la satisfaction de l'intérêt général ? En bref encore, comment s'articulent différents principes d'intégration économique au sein des tendances actuelles et quelles idéologies soutiennent ces articulations ?

Face à ces questions, un premier constat s'impose au regard de l'étude des différents textes officiels sur la période récente⁷ : celui de l'apparente hégémonie de la dimension entrepreneuriale de l'ESS au Luxembourg. Celle-ci s'incarne avant tout dans les discours des acteurs institutionnels qui défendent une vision particulière des problèmes sociaux. Ils abordent l'ESS dans sa dimension palliative des externalités de l'économie de marché et/ou de sa difficulté à répondre aux nouveaux besoins sociaux et appuient l'idée que les difficultés sociales rencontrées par certains publics, ou encore les freins à l'accès à certains biens et services, peuvent être résolus sans plus de questionnement par l'entreprise ou l'entrepreneuriat. Or, par hypothèse, ce discours masque l'hétérogénéité des réponses à ces difficultés, ces réponses ne se situant pas nécessairement dans une logique marchande de captation de profits en présupposant la solvabilité de tout ou partie des demandes ou dans celle de la mobilisation de la générosité privée philanthropique et/ou articulés aux enjeux de RSE. Par concaténation, les données de l'enquête de terrain ont conduit à asseoir au contraire l'hypothèse selon laquelle le discours hégémonique sur l'entrepreneuriat masque une hétérogénéité des tendances et des réalisations concrètes et la pluralité des logiques d'intégration économique et de leur hybridation qui s'y déploient (Polanyi, 2007). En ce sens, ce discours sur l'entrepreneuriat présente les caractéristiques d'une idéologie au sens de Dumont (1977) mais également de Castoriadis (1975), ou encore d'un imaginaire dominant pour reprendre le travail de Latouche (2001), puisqu'il s'agit moins de souligner son rapport discutable à la vérité scientifique que le fait qu'elle renvoie à un système de représentations cohérent qui cherche à peser sur et à transformer les pratiques sociales.

Pour répondre à l'ambition de cette recherche-action, l'enquête a emprunté une méthodologie qualitative par entretiens dont les cibles ont été discutées et sélectionnées avec l'ILES.

⁷ Voir notamment les différentes communications de l'union luxembourgeoise de l'ESS (ULESS) (cf. <https://www.uless.lu/fr/>). L'ULESS, tête de réseau représentative de l'ESS au Luxembourg, créée en 2013, est tantôt appréhendée dans certains récits comme une entité émanant des acteurs sociaux, tantôt comme un outil impulsé par les acteurs de la politique nationale de l'ESS. Sur son site web, l'union ambitionne de « défendre, promouvoir, fédérer et représenter » l'ESS. L'ULESS a publié, depuis sa création, plusieurs guides de présentation des SIS : voir : *Les sociétés d'impact sociétal (SIS)*, 34 p., novembre 2016 et *Sociétés d'impact sociétal et associations sans but lucratif. Tableau comparatif*, 22 p., juin 2017. Ces guides, élaborés avec le soutien du ministère du travail, de l'emploi et de l'ESS, apparaissent comme une incitation institutionnelle à la création de ce nouveau type de société.

Méthodologie : une approche qualitative par entretiens

L'enquête de terrain a mobilisé une approche qualitative et a conduit à réaliser 15 entretiens semi-directifs, ciblés en partenariat avec l'ILES, avec différents types d'acteurs. Les organisations enquêtées ont été sélectionnées de manière à refléter les différentes tendances traversant l'ESS actuellement au Luxembourg. Il s'agit, d'une part, de porteurs d'initiatives et de structures (épicerie solidaire, monnaie locale, maison de la transition, centre d'initiatives et de gestion locale, société d'impact sociétal, association caritative, éco-village, structure d'appui à la RSE, Commune innovante) et, d'autre part, d'experts et d'acteurs institutionnels (université du Luxembourg, ancien bourgmestre, responsable de l'ILES, représentant de l'union luxembourgeoise de l'ESS, cabinet de consultant, département ESS du ministère du travail). Deux guides d'entretien ont été conçus : l'un visant à être support aux entretiens auprès des porteurs de structure, l'autre aux entretiens auprès des acteurs institutionnels. Le premier guide d'entretien a été soumis à l'ILES et a été conçu en s'appuyant sur les travaux antérieurs menés sur les modèles socio-économiques associatifs (notamment Bucolo et al. 2019) et sur les travaux précédents du CRIDA⁸, notamment l'étude sur l'asbl Objectif Plein Emploi (OPE) (Bucolo, Gardin, 2001). Un second guide d'entretien a été conçu à partir du premier lorsque la rencontre concernait un enquêté au profil et à la fonction plus politique (voir annexe).

L'enquête a procédé par itération, certains enquêtés ayant été directement proposés par l'ILES quand d'autres ont été proposés par les chercheurs. La première vague d'entretiens s'est déroulée entre octobre 2019 et mars 2020, la seconde vague entre avril et juillet 2021. Les entretiens ont duré entre 1h et 2h20 (1h30 en moyenne) et ont été enregistrés et retranscrits. Les retranscriptions ont fait l'objet d'une analyse classique de contenu. Même si certains acteurs enquêtés sont sûrement facilement identifiables, l'anonymat des enquêtés a été favorisé. En revanche, le choix a été fait de ne pas anonymiser les structures.

Ces données ont été complétées par les documentations disponibles sur les structures, transmises par les enquêtés ou consultés sur les sites internet des institutions et organisations enquêtées, ainsi que par des documents plus généraux sur l'ESS au Luxembourg. Par exemple, le rapport le plus récent (2020), de Hiez et Sarracino, sur les entreprises sociales au Luxembourg (commandé par la commission européenne pour actualiser le précédent rapport de 2014 et portant sur plus d'une trentaine de pays), a pu être mobilisé pour analyser la situation actuelle.

Le tableau ci-dessous récapitule brièvement le profil des enquêtés de ces 15 rencontres, la date et le lieu de l'entretien, ainsi que le champ d'intervention de la structure dans laquelle il ou elle travaille⁹.

⁸ Centre de recherche et d'intervention sur la démocratie et l'autonomie.

⁹ Les numéros (codes) d'entretien sont repris pour référencer les extraits au fil du texte.

Tableau 1 : Profil des entretiens

Code	Structure, statut, fonction de l'enquêté, sexe	Date et lieu	Champ d'intervention
1	CIGL Esch-sur-Alzette, asbl, coordinateur général, homme	7 octobre 2019, locaux du CIGL, Esch-sur-Alzette	Emploi et accompagnement
2	Maison de la transition (MESA), asbl, co-fondateur, homme	7 octobre 2019, locaux de la maison de la transition, Esch-sur-Alzette	Transition écologique
3	Structure d'accompagnement au développement de la RSE (IMS Luxembourg), asbl, directrices et stagiaire, 2 femmes	23 octobre 2019, locaux hébergés chez un partenaire entreprise, Hoswald	Transferts de compétence et Responsabilité sociale des entreprises
4	Co-fondateur de l'ILES, asbl, homme	23 octobre 2019, café, Luxembourg ville	Centre de ressources
5	Professeur de droit privé, spécialisé en droit coopératif, président de l'Institut Européen de l'économie solidaire (INEES), membre du Riuess, homme	23 octobre 2019, Maison de l'économie sociale et de l'innovation sociale, siège de l'ULESS, Luxembourg ville	Recherche universitaire, rédacteur en chef de revue scientifique
6	Société d'impact sociétal, 6.zéro, responsable et chargé de projet, femme et homme	23 octobre 2019, Maison de l'économie sociale et de l'innovation sociale, siège de l'ULESS, Luxembourg ville	Accompagnement à l'entrepreneuriat / incubation
7	Ministère du travail, responsable du département ESS, délégué à l'ESS, haut fonctionnaire et assistante, homme et femme	2 mars 2020, Luxembourg ville, ministère du travail	Action publique
8	Action caritative, asbl, Caritas, chargée de mission économie sociale et innovation	2 mars 2020, Luxembourg ville, siège	Action caritative, aide aux migrants, épiceries sociales
9	Épicerie solidaire, EIS Épicerie, asbl, coopérative et société d'impact sociétal, députée, femme et gérant de la coopérative, homme	29 avril 2021, visio	Épicerie solidaire et coopération, inclusion sociale et accès à une alimentation de qualité
10	Cabinet de consultant Grande Région et coopération transfrontalière, EcoTransFaire gérant, SARL-Société d'impact sociétal, homme	30 avril 2021, visio 3 mai 2021, visio	Expertise
11	Monnaie locale, asbl, Beki, salarié, homme	30 avril 2021, visio	Déploiement de d'une monnaie alternative

12	Ex-président de CIGL, parti de gauche, ex-échevin et ex-député, homme	17 mai 2021, visio	Action publique
13	Union Luxembourgeoise de l'ESS (ULESS), asbl (fédération), directeur, homme	25 mai 2021, visio	Action publique
14	Municipalité, bourgmestre, Mertzig-for-all, homme	25 mai 2021, visio	Action publique
15	Initiative d'écoconstruction, asbl, Benu-village, salariée assistante de direction, femme	5 juillet 2021, visio	Écoconstruction, récupération, accueil migrants

En outre, pour analyser ce matériau, la recherche s'appuie sur deux corpus théoriques complémentaires, même si c'est principalement le second qui a conduit à l'élaboration des guides d'entretien.

Le premier renvoie à la sociologie des absences et des émergences et conduit à considérer que l'invisible est rendu invisible car minoré et se veut donc une sociologie attentive aux émergences et aux signes émancipateurs des actions en train de se faire (Sousa-Santos, 2016 ; 2018). Surtout, elle s'inscrit dans le sillage d'une socio-économie politique attentive aux dynamiques de la pluralité des principes d'intégration économique et de leur hybridation ainsi qu'aux impulsions réciproques telles qu'elles s'érigent depuis plusieurs décennies dans le sillage des travaux de Polanyi (2011) et de Mauss (2007), au travers de la théorie de l'économie plurielle, en particulier développée par le socio-économiste français Laville (2010). Ces manières de saisir les réalités sociales étudiées sont précisées dans le point suivant de l'introduction. Elles façonnent dans tous les cas les catégories d'analyse mobilisées.

Le principe de la coopération entre l'ILES et l'équipe de recherche a conduit à travailler en étroite relation. Les cibles de l'enquête ont été définies dans un premier temps par l'ILES eu égard à leur fine connaissance tant de l'histoire que de la structuration du champ. Par la suite, d'autres choix ont pu être effectués par l'équipe de chercheurs au fur et à mesure de l'avancée du travail et en fonction de la problématique et ce, afin de pouvoir circonscrire de la manière la plus large possible les différentes tendances à l'œuvre dans l'ESS au Luxembourg. La liste d'enquêtés proposée par l'ILES a ainsi été complétée par d'autres acteurs du champ, notamment ceux de l'action sociale caritative ou encore d'une monnaie locale et d'une épicerie solidaire.

Le tableau ci-après reprend cette liste d'enquêtés en précisant quelles étaient les catégories dans lesquelles l'ILES les incluait lors de la co-construction de l'objet de la recherche. Le travail de recherche a conduit par la suite, en partant de ces catégories indigènes, à les transfigurer en catégories initiales d'analyse puis en catégories finales d'analyse (formes socio-économiques), celles-ci ayant gouverné le traitement du matériau ; étant entendu que tout exercice de catégorisation tend à effacer la complexité de déploiement de chacune de ces structures et les différentes bifurcations biographiques des individus enquêtés mais a le mérite de clarifier leur positionnement dans les différentes tendances de l'ESS.

Tableau 2 : Catégories indigènes, catégories d'analyse et forme socio-économique

Code	Catégorie de l'ILES	Catégorie initiale de recherche	Forme socio-économique
1	Anciens membres du réseau Objectif Plein emploi, fondés selon les principes de l'économie solidaire	Insertion para-municipale sans injonction à la sortie par des activités d'utilité sociale	Traitement social du chômage
2	Asbl proche de l'économie solidaire	Initiative de transition	Initiative de transition
3	Non catégorisé, entretien à l'initiative des chercheurs = RSE, approche anglo-saxonne	Social Business	Entrepreneuriat social
4	Historique, économie solidaire	Économie solidaire et citoyenne, co-construction des politiques publiques	Initiative solidaire, co-construction de l'action publique
5	Institutionnel	Autre	Non classé
6	Approche anglo-saxonne	Social Business	Entrepreneuriat social
7	Politique	État et pouvoirs publics	Régulation publique
8	Non catégorisé, entretien à l'initiative des chercheurs = mastodonte du social parapublic	Action sociale instituée	Économie traditionnelle du social
9	Non catégorisé, entretien à l'initiative des chercheurs = épicerie sociale et solidaire	Économie solidaire qui ne fait pas mouvement social, initiative localisée	Initiative solidaire
10	Non catégorisé au départ, entretien réalisé à la demande de l'ILES au printemps 2021	Indépendance, cabinet de conseil d'ingénierie sociale	Non classé
11	Non catégorisé, entretien à l'initiative des chercheurs = monnaie locale font partie de l'ESS	Économie solidaire localisé, co-construction de politique municipale	Initiative solidaire
12	Politique	Histoire de la structuration de l'ESS	Non classé
13	Institutionnel	Autre	Régulation publique Entrepreneuriat social
14	Proche de l'économie solidaire	Économie du bien public	Régulation communale
15	Proche de l'économie solidaire	Autre	Initiative solidaire

Le panorama des données étant posé, les deux approches théoriques mobilisées au service de leur exploitation sont récapitulées ci-après.

Focus sur l'économie plurielle

L'approche de Polanyi (2011), telle qu'elle est mobilisée par Laville (2010) revient à considérer l'économie (dans sa version substantive) comme articulante plusieurs principes d'intégration, le marché, la redistribution, et la réciprocité, auquel correspondent trois pôles de l'économie : marchande, non monétaire, et non marchande.

Figure 1 : représentation de l'économie plurielle (inspirée de Laville, Sainsaulieu, 2013, p.70)

Principe du marché Économie marchande	Principe de réciprocité (et administration domestique) Économie non monétaire	Principe de redistribution Économie non marchande
--	---	--

À côté des principes de redistribution (centralité) et d'échange marchand (gain), la réciprocité est entendue comme un principe impliquant la revendication et la reconnaissance publiques d'une interdépendance mutuelle entre membres d'un groupe, membres pris dans un rapport social symétrique fait d'obligations formelles et informelles (Laville, 2010). Pour Servet (2007), « la réciprocité suppose que les partenaires soient en relation de complémentarité et d'interdépendance volontaire. » (p.263-264)¹⁰. Gardin (2006) identifie différentes formes de réciprocité à l'œuvre dans les initiatives solidaires : la réciprocité égalitaire, la réciprocité inégalitaire et la réciprocité multilatérale. La réciprocité égalitaire serait la caractéristique d'organisations fonctionnant sur le principe de l'autogestion, la réciprocité inégalitaire serait une des caractéristiques de l'action sociale quand la réciprocité multilatérale impliquerait des partenaires ne se situant pas en position d'égalité vis-à-vis de leur statut mais poursuivant néanmoins un objectif commun qui dépasse l'intérêt de chacun d'eux¹¹. Par ailleurs, Servet précise en 2013 le principe de réciprocité chez Polanyi (comme « mode d'interdépendance des activités humaines » (Servet, 2013 p.193)) et en retient cinq

¹⁰ Ainsi comme le souligne à nouveau Servet (2013), les principes d'intégration ne se limitent pas « aux dimensions économiques (c'est à dire de la reproduction matérielle) des activités de production, de consommation, d'échange ou de transfert de financement. [...]. Les principes peuvent et doivent être compris comme différentes modalités de l'interdépendance entre les activités de production, d'échange et de financement, et d'usage des ressources disponibles : à savoir la complémentarité entre éléments distincts occupant des positions symétriques pour ce qui est de la réciprocité ; et un rapport hiérarchique (imposé ou accepté) entre éléments centraux et périphériques pour ce qui est du prélèvement-redistribution. Ces deux types d'interdépendance constituent des solidarités comprises comme interdépendances recherchées et reconnues, voire revendiquées comme telles par les personnes ou par les groupes. » (Servet, 2013, p.196-197). Resterait évidemment à inclure la générosité ou solidarité (et non la redistribution comme on peut le lire parfois) privée philanthropique, qui pour reprendre la grille de Servet, ne serait à l'évidence pas symétrique, tout en restant hiérarchique, et celle de Caillé (2000), pas si désintéressé qu'il n'y paraît ou qu'elle ne l'affirme, notamment lorsqu'elle devient un enjeu de RSE.

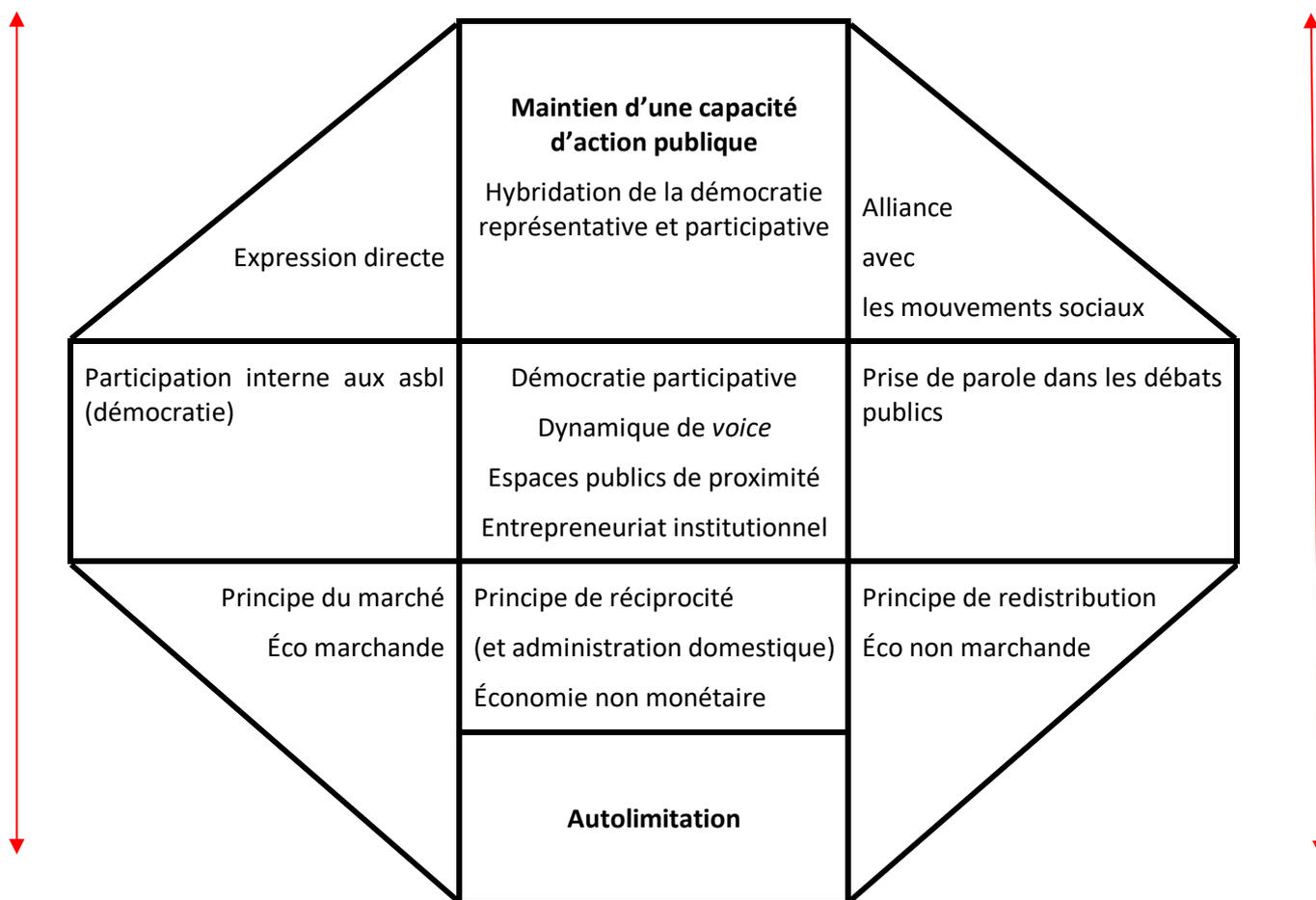
¹¹ La lecture de ce type de réciprocité par O. Castel, qui s'inscrit ici dans la continuité des travaux de Caillé (2000) et de la Revue du Mauss notamment, est intéressante car elle conduit à penser l'individu comme pris dans un collectif dont le but commun dépasse l'aspiration individuelle : « Chacun ne pense pas comme un individu, mais agit en tant qu'élément d'un but. Le principe de réciprocité institue donc un passage du collectif à l'individuel et de l'individuel au collectif. Ainsi, la réciprocité s'inscrit dans des relations interindividuelles forgées dans un collectif qui ne peut être réduit à ces relations. » (Castel, 2015, p. 178). À ce titre, la réciprocité multilatérale comporte par conséquent une dimension politique, procédant à la co-construction de l'action publique.

caractéristiques. Parmi elles, deux sont particulièrement intéressantes pour distinguer les initiatives solidaires. Il s'agit, d'une part, de « la promotion de pratiques autogestionnaires, coopératives ou mutualistes [...], opposées à l'individualisme compétitif dominant dans les mobiles de lucrativité » et, d'autre part, de « l'intégration de tous » (Servet, 2013, p.190).

Ainsi, l'analyse des différentes tendances de l'ESS au Luxembourg s'appuie sur une lecture en termes de réciprocité multilatérale d'une part, mais aussi en termes de distinction entre celles qui s'incluent ou s'opposent à une logique propre à « l'individualisme compétitif dominant » sur les marchés (dont le mobile demeure le gain), tout en mettant au centre les enjeux de justice sociale mais également de changement de modèle économique face aux enjeux écologiques, d'autre part.

Plus largement, l'advenue d'un « nouvel esprit solidaire » (Frère, 2009) peut également être lu en considérant, avec Laville, que l'émergence associative est « une action publique en devenir ».

Figure 2 : représentation de la démocratie plurielle (inspirée du schéma de Laville, 2016a, p.361)



Le schéma ci-dessus tente de résumer les processus par lesquels l'économie non monétaire, articulée aux pôles marchand et non marchand de l'économie maintiendrait une capacité d'action publique, au sens du jeu qu'elle contribue à ménager au sein des règles institutionnelles. En France comme au Luxembourg, une fois reconnue la réduction idéologique qui s'opère autour de l'entrepreneuriat social, la dimension politique et démocratique de l'économie peut être remise au centre du débat public qui se structure autour de l'ESS et plus particulièrement au sein de l'économie solidaire. Encore

faut-il que les initiatives solidaires s'engagent dans des dynamiques de *voïce* et de prise de position dans le débat public et soient accompagnées du déploiement de forces sociales, difficiles à identifier aujourd'hui tant l'hégémonie entrepreneuriale parvient par étapes à renforcer son assise.

Quoi qu'il en soit et de manière plus générale, cette conception de l'économie envisage de dépasser la dichotomie classique répartissant les activités sociales du côté de l'État et les activités économiques du côté du marché en intégrant à la dynamique un segment de l'économie naissant *ante* État et *ante* marché autour des dynamiques réciprocaires. Surtout, l'approche par l'économie solidaire montre que les dynamiques réciprocaires ont nécessairement des effets politiques et, qu'associées à leur fonctionnement participatif interne et à des processus de participation externe, notamment par l'alliance avec les acteurs du mouvement social, elles peuvent contribuer à des dynamiques de changements institutionnels. Ce schéma de la démocratie plurielle n'a de sens que si des processus d'autolimitation sont institués au niveau des pôles marchand et non marchand de l'économie. Du côté des acteurs du marché, l'autolimitation concerne la dimension d'accumulation du capital financier quand du côté des acteurs de la redistribution, les restrictions concernent l'accumulation du pouvoir.

Focus sur la sociologie des émergences et des absences

Deuxième corpus théorique mobilisé, la sociologie des absences et des émergences est issue des épistémologies du Sud. Les définitions de Sousa Santos, reprises par Laville (2016b), sont les suivantes :

[La sociologie des absences] « vise à montrer que ce qui n'existe pas est en fait activement produit comme non existant, c'est-à-dire comme une alternative non crédible à ce qui est supposé exister. La non-existence prend la forme de ce qui est ignoré, tenu pour rétrograde et inférieur, local et particulier, improductif et stérile. »

[La sociologie des émergences consiste à] « étendre le présent en ajoutant à la réalité existante les possibilités futures et les espoirs que ces possibilités suscitent. »

« Ces deux sociologies cherchent à consolider les alternatives au lieu d'en minimiser les traits émancipateurs comme il est d'usage quand les expérimentations sont condamnées au motif de leur contamination par le système dominant ». (Laville, 2016b, p.417).

Ces définitions favorisent une posture de recherche en recherche-action qui vise à insister sur les potentialités des initiatives situées qui sont rendus invisibles et rabattues sur l'utopie (appréhendue sous la forme du doux rêve). Elles engagent au contraire à emprunter une voie qui considère les utopies concrètes comme des éléments déjà réalisés articulés aux actions qui restent à réaliser. Si elles incitent également à veiller à « faire émerger » les alliances potentielles qui permettraient aux initiatives invisibilisées de faire mouvement politique, elles ne souhaitent pas pour autant masquer les obstacles existants à cet avènement. Par rapport à ces enjeux, Sousa Santos appelle à co-construire des « savoirs scientifiques post-abyssaux » au service de mouvements politiques issus du terrain : « la recherche de nouvelles articulations cognitives pour rendre les luttes sociales plus efficaces exigent des dialogues et des interactions entre les savoirs contre-hégémoniques, qu'il s'agisse de savoirs scientifiques post-abyssaux ou de savoirs artisanaux. » (Sousa Santos, 2018, p.15).¹² Ainsi, le choix qui a été fait pour cette recherche-action est notamment celui de « sciences sociales ouvertes aux émergences, qui ne

¹² La citation provient d'un extrait de la traduction en français du chapitre 6, « la décolonisation cognitive », de l'ouvrage de 2018 de Sousa Santos, *The end of the cognitive empire. The coming of age of epistemologies of the south*, Duke University Press.

les condamnent pas au motif de leurs insuffisances mais, au contraire, sont attentives à leurs potentialités. » (Sousa Santos, 2000, cité in Laville, Sainsaulieu, 2013, p.423).

Première identification des mondes de l'ESS luxembourgeoise et plan du rapport

Au croisement de ces deux corpus théoriques, celui des émergences/absences et celui de la pluralité des principes d'intégration économique, l'analyse qualitative du corpus d'entretiens conduit à identifier quatre mondes de l'ESS luxembourgeoise :

- 1. Le monde du traitement social du chômage par le défrichage d'innovations sociales ;**
- 2. Le monde des associations traditionnelles de l'action caritative appuyées sur des fondations et sur la philanthropie ou « l'économie du social » ;**
- 3. Le monde du social business connecté au modèle de l'entrepreneuriat social et de la responsabilité sociale des entreprises ;**
- 4. Le monde des initiatives solidaires et de transition.**

Ces quatre mondes de l'ESS ont été distingués en prenant en compte la portée symbolique des discours des acteurs sur leur initiative et sur l'ESS au Luxembourg. Ce rapport les décrit dans la suite du développement en quatre parties successives. La cinquième partie (**5. Perspectives : quels futurs désirables au Luxembourg et en Europe**), s'inscrit dans une perspective possibiliste en soulignant, d'un point de vue holistique et systémique, quelles seraient les alliances potentielles à tisser pour donner une place importante aux initiatives solidaires et de transition. Ces dernières semblent en effet les plus à même de relever les défis posés par les enjeux socio-économiques, démocratiques et climatiques d'aujourd'hui et à ce titre constitue bien un futur désirable.

I. D'une dynamique articulée à la théorie de l'économie solidaire à une para-municipalisation du traitement social du chômage

I.1. Un droit à l'emploi face à des besoins sociaux insatisfaits sur les territoires : l'émergence des centres d'initiatives et de gestion locale

Impulsée à la fin des années 1990 autour d'une association sans but lucratif (asbl), Objectif Plein Emploi (OPE), la dynamique d'insertion des demandeurs d'emploi sur les territoires prolonge, en les mettant en pratique, les réflexions portées dans les années 1980 par une association dont une partie des fondateurs d'OPE est membre, « l'action sociale pour jeunes » (ASJ). Créée en 1984, au moment des grandes restructurations industrielles, ce mouvement ambitionne notamment d'amoindrir les positions d'asymétrie dans les relations d'aide sociale en promouvant des emplois à partir des outils existants au sein d'initiatives socio-économiques répondant à des besoins sociaux.

En s'alliant avec le syndicat « OGBL »¹³, les acteurs de l'ASJ entendent faire du droit à l'emploi le fondement des politiques sociales et de la lutte contre les inégalités, à partir de la mise en pratique d'une nouvelle dynamique économique s'appuyant sur des activités identifiées localement comme des gisements d'emploi¹⁴. À la même époque du reste, d'autres acteurs vont défendre également l'intérêt de développer un accompagnement spécifique pour les chômeurs, notamment au sein d'activités mobilisant une main d'œuvre peu qualifiée¹⁵. Pour autant ces initiatives, qui apparaissent plus tard, ne s'inscriront pas dans un mouvement politique plus large et dans une lecture plus globale de l'économie plurielle qui permettrait de fonder expérimentalement une nouvelle économie au Luxembourg, comme tentera progressivement de le faire OPE. Le point de départ de cette analyse est rappelé dans la double étude de 1995 intitulée « Objectif plein emploi » et qui donnera son nom au mouvement, menée en partenariat avec des membres de l'OGBL et cosignée par John Castegnaro son président. Pour autant ces textes ne désignent pas encore les initiatives à mettre en œuvre par le terme « d'économie solidaire », ni même par celui de troisième pilier de l'économie, mais simplement comme l'instauration de politiques actives d'emploi multi-partenariales permettant d'identifier de nouveaux gisements d'emploi sur les territoires (ASJ OGBL, 1995 et 1996). Ce travail avec le syndicat et l'appui du parti socialiste vont permettre à ce projet de voir le jour, ce qui est fait en 1999 avec la création officielle de l'association OPE.

Concrètement, la tête de réseau, l'ASJ puis OPE, est un centre de ressource supra-local (constitué en asbl), qui fédère et promeut des centres d'initiatives et de gestion locale (CIGL) très liés aux municipalités (les bourgmestres président généralement le conseil d'administration de l'association

¹³ Il s'agit de la confédération syndicale indépendante du Luxembourg, issue du regroupement du syndicat ouvrier et du syndicat des employés du secteur privé auquel se sont ajoutés d'autres syndicats par la suite (dont celui des instituteurs par exemple) et qui est aujourd'hui la principale force syndicale du pays.

¹⁴ La notion de droit à l'emploi peut renvoyer, dans le cas français, aux expérimentations Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée portées par ATD Quart Monde, qui renversent la charge de l'emploi vers l'employeur. Selon ses promoteurs, les problèmes d'emploi ne sont au fond pas un problème d'employabilité des personnes mais d'employeurabilité des employeurs. L'expérience luxembourgeoise d'OPE ne va pas néanmoins jusqu'à salarier en CDI les personnes dites éloignées de l'emploi, en tous cas dans un premier temps.

¹⁵ Il s'agit ici de *Forum pour l'emploi* et de *Pro-actif*, deux associations toujours existantes, qui se mettent en place en 1998 à la suite du sommet européen pour l'emploi de Luxembourg, avec à l'origine le soutien du syndicat LCGB (confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens), les deux associations intervenant sur des territoires locaux plus circonscrits qu'OPE et avec des objectifs centrés sur l'accompagnement progressif pour un retour vers l'emploi dit normal.

locale), ces derniers développant des activités économiques en faveur de l'emploi des personnes du territoire. Ainsi, le premier CIGL se développe sur la Commune de Rumelange en 1997, avant la création de l'asbl OPE. Lors de leur création, les CIGL doivent adhérer au réseau ASJ/OPE. Les conseils d'administration des CIGL devaient être représentatifs des différents courants et actions actifs sur le territoire communal. Progressivement, les CIGL vont accompagner la nouvelle tendance des politiques locales à inscrire la dimension économique du développement social local au cœur des politiques territoriales.

On persuadait les personnes responsables au niveau communal de participer et de créer un CIG local, parce que le CIG local, c'était important pour nous de dire « nous, on veut rester centre de ressources avec certaines missions qui facilitent l'évolution des choses, mais au niveau local, il faut prendre ses responsabilités ». (**Entretien, n°4**).

Les enjeux de l'action d'OPE et de ses déclinaisons locales tels qu'ils apparaissent au fur et à mesure que se développe le projet, sont précisément explicités dans le rapport de Bucolo et Gardin du CRIDA dès 2001¹⁶. Dans le contexte luxembourgeois de début 2000 dans lequel le chômage n'est pas un sujet mis à l'agenda des politiques publiques, l'approche d'OPE fait figure d'innovation institutionnelle en souhaitant se distinguer de l'économie de marché et en initiant d'autres principes économiques générateurs d'intégration par l'emploi :

Ces évolutions restent soit mal comprises soit inconnues à certains interlocuteurs de OPE. Nombre des personnes interviewées, montrent un grand intérêt pour l'effort fait par OPE lorsqu'il participe à créer des nouvelles opportunités pour des personnes en difficulté. À tous les niveaux cet engagement est reconnu comme un atout de son fonctionnement. Les habitants, l'ADEM [agence publique pour l'emploi], les entrepreneurs, les politiciens, les collectivités locales... Dans un contexte socio-économique tel que celui du Luxembourg, le chômage ne fait pas partie des préoccupations majeures du pays. Dans ce cas si l'on suppose qu'il est possible de reconnaître une seule forme d'économie : l'économie de marché, on peut arriver jusqu'à laisser pour compte l'ensemble des personnes incapables de se faire une place dans un marché faute d'une performance suffisante. L'action de OPE est donc considérée comme louable car intervenant dans un domaine autrement délaissé. (Bucolo, Gardin, 2001, p.52).

Le débat sur l'insertion au Luxembourg, comme en France celui autour de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)¹⁷, tend ainsi à renforcer l'institution d'une séparation tranchée entre l'économique, y compris le marché, et le social, y compris dans le domaine de l'emploi. OPE de son côté, souhaite se démarquer d'une économie de l'insertion en promouvant d'autres écosystèmes d'activités, un troisième pilier de l'économie. Si les personnes en situation de vulnérabilités employées par les CIGL le sont dans une perspective de transition vers l'emploi (logique de sas), la perspective à plus long terme de cet emploi transitoire est de développer des secteurs d'activité économique, en défrichant des innovations sociales, qui subvertiraient progressivement l'emploi classique sur le marché en promouvant une autre économie, que les acteurs d'OPE vont rapprocher du mouvement de l'économie solidaire en France¹⁸. Les acteurs porteurs de l'initiative souhaitaient ainsi faire prévaloir l'approche par la réciprocité au cœur de l'action globale du projet.

¹⁶ Le rapport du CRIDA est disponible en ligne, sur le site-web de l'ILES, rubrique Études et recherches.

¹⁷ Michel Autès le décrit, dans le cas français, comme une « subversion du social par l'économique » dans son ouvrage de 1999. Cf. Autès M., *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.

¹⁸ De ce point de vue, l'étude du CRIDA jouera un rôle prépondérant dans la mobilisation de la grille d'analyse par l'économie solidaire, tout comme la structuration au Luxembourg de l'Institut européen de l'économie solidaire (INEES), créé dès 1998 à l'initiative des membres du futur OPE, pour poursuivre les réflexions menées

La production de biens et de services constitue une véritable priorité pour les opérateurs de OPE et chaque projet correspond à une commande réelle. Il s'agit en effet de montrer qu'il est possible de réconcilier l'économique et le social. Les activités de production s'associent au souci de réinsertion des demandeurs d'emploi aussi bien qu'à promouvoir les liens entre les hommes et entre ceux-ci et leur environnement. En ce sens les projets de OPE dépassent une démarche de *mutual benefit* dont la caractéristique est de reconnaître que certaines catégories ou groupes d'individus ont des intérêts fortement homogènes et susceptibles d'être satisfaits par une action commune et par un soutien réciproque. Dans la démarche investie par OPE l'action d'entreprise a comme objectif la société en général, et non seulement l'intérêt de groupes spécifiques. (Bucolo, Gardin, 2001, p.61-62).

L'ambition est celle d'identifier des besoins sociaux non satisfaits producteurs d'externalités positives notamment à dimensions collectives et de s'articuler aux politiques territoriales et nationales dans une perspective d'emploi pour tous et toutes, en se démarquant de la logique stricte de l'insertion.

L'insertion, pas plus. Donc on avait beaucoup d'autres missions et on se décrivait tout à fait différemment, on était un acteur économique comme les autres. C'est ce qu'on disait. Et on voulait donc travailler aussi avec tous les autres qui voulaient se distancer un petit peu de cette idée d'insertion. **(Entretien, n°4).**

Plus précisément, l'idée ainsi défendue était de rompre avec les logiques de parcours, en refusant notamment de livrer les comptes rendus demandés par les financeurs ainsi que les statistiques de sortie. La mesure de l'activité se faisait sur la dimension économique (la réponse à des besoins sociaux), non sur les caractéristiques individuelles et personnelles des parcours :

On a aussi refusé de donner des statistiques de ce genre-là, et on a dit tout simplement « nous, ce qui nous intéresse, c'est la description de l'activité économique » et on prenait ça justement de l'autre côté, donc l'activité économique, si elle existe, si elle se développe aussi, c'est là la bonne mesure qui définit l'intérêt pour cette démarche. **(Entretien, n°4).**

Pour autant, les acteurs d'OPE ne parviendront pas totalement à s'émanciper des logiques de sas qui prévalent dans l'économie de l'insertion. Sans doute, seront de fait favorisés des CDD pour les salariés employés en insertion et non des contrats directement caractérisés d'insertion, mais si ces acteurs souhaitaient instituer la possibilité de CDI pour les salariés bénéficiaires des CIGL, cette revendication n'a pas trouvé d'issue favorable du côté des financeurs ou alors de manière marginale, dans certains domaines d'activité, comme l'accueil des jeunes enfants pour lesquels des financements dédiés existaient déjà au sein des politiques sociales.

I.2. L'ambition initiale : institutionnaliser un « troisième pilier de l'économie » comme économie solidaire au niveau supra-local

Quoi qu'il en soit et à un second niveau, le point de départ de la reconnaissance institutionnelle du secteur de l'ESS au Luxembourg doit être rapporté à la dynamique portée par OPE. Cette dernière concourt en effet progressivement et dans un premier temps à la généralisation de l'usage du terme économie solidaire au Luxembourg à la fin des années 1990. Plus largement et jusqu'alors, étaient reconnus les acteurs traditionnels de l'économie sociale au sens habituel, essentiellement les grandes fédérations caritatives du travail social et quelques initiatives dans le secteur de la mutualité et de la protection sociale complémentaire, auxquelles vont venir s'ajouter les nouvelles dynamiques dans le champ des politiques sociales qui voient le jour dans les années 1970 et surtout le nouveau secteur

dans les années 80 par le réseau EGLEI (European Group for Local Employment Initiatives) auquel l'ASJ participait activement.

de l'insertion qui émerge alors et qui se réclame en partie et progressivement de l'économie solidaire. Le secteur coopératif quant à lui demeure à l'écart pour l'essentiel de ce mouvement, le statut au Luxembourg ne permettant pas véritablement de développer une identité forte même si certaines coopératives vont se rapprocher de l'alliance coopérative internationale (ACI) et même si on va voir se développer de nouvelles coopératives dans le secteur du travail protégé à la lisière de l'insertion au sens plus strict (Hiez, 2017).

Reste que c'est dans ce contexte, et dans un second temps, suite au travail mené par OPE, que la reconnaissance institutionnelle s'effectue, facilitée par la proximité entre le syndicat OGBL et le parti socialiste représenté dans la coalition au pouvoir. Même si différentes étapes seront nécessaires, cette reconnaissance se produit relativement tôt par rapport à d'autres pays européens puisqu'après avoir abrité une cellule économie solidaire à partir de 1999 au ministère du travail et de l'emploi, le ministère de l'agriculture et des sports accueille dès 2009 un ministre délégué à l'économie solidaire rattaché au ministère de l'économie : une première en Europe qui n'est pas sans rappeler la situation française avec la mise en place du secrétariat à l'économie solidaire en 2000¹⁹.

Dans le contexte luxembourgeois, la référence à l'économie solidaire se fait en mobilisant les analyses développées en France autour du CRIDA et des travaux de Laville.

Action sociale pour les jeunes [ASJ] préparait le terrain depuis une dizaine d'années, on était en train de cheminer vers ça. Et donc nous, on avait confectionné [une approche] qui disait : « on analyse les raisons du chômage au Luxembourg, on analyse l'économie au Luxembourg et on propose un plan pour arriver à garantir le plein emploi au Luxembourg à travers le troisième pilier économique », pour être simple. **(Entretien, n°4).**

La défense d'un troisième pilier de l'économie en lieu et place d'un troisième système tel que désigné par les chercheurs du CRIDA, conduit à se démarquer des approches anglo-saxonnes du troisième secteur. Elle place en effet au cœur de la problématique, l'hybridation des logiques d'intégration économique et l'analyse polanyienne de l'économie plurielle, en tous cas du côté de la nécessité d'articuler ce pilier à la logique redistributive et aux politiques d'emploi notamment et d'y voir une alternative à la domination de la logique marchande. L'idée revenait à asseoir les principes d'une solidarité démocratique par le droit à l'emploi.

C'était le truc de win-win, c'est-à-dire qu'on a des personnes dans notre société qui cherchent un emploi. Nous, on ne parlait pas de chômeur, on ne parlait pas d'encadrant, encadré, c'est un truc très important aussi. On disait toujours « il y a des gens dans votre commune qui n'ont pas de travail » et le bourgmestre nous dit « oui, je sais parce qu'ils m'emmerdent tous les jours ». On a dit « il y a des gens sans travail, mais vous avez du travail à faire dans la commune », « oui », « alors le conseil d'administration va détecter ce que vous avez à faire, vous pouvez proposer des nouveaux services à votre population et nous, on va regarder après pour trouver des personnes qui n'ont pas d'emploi dans votre commune et on lance le truc ». C'était un peu ça. **(Entretien, n°4).**

¹⁹ Rappelons en effet, que le renouveau de l'économie sociale en France au début des années 1980, avec la rédaction de la charte des acteurs associatifs, mutualistes et coopératifs, va conduire dans un premier temps à remettre sur le devant de la scène la spécificité des activités portées par ce groupe d'acteurs qui choisissent de se désigner à nouveau sous le vocable d'économie sociale. Puis après une période qui voit émerger de nombreuses initiatives nouvelles, notamment celles de l'IAE, la théorie de l'économie solidaire et ses critiques à l'encontre de l'économie sociale traditionnelle se développe pour aboutir en 2000 à la création d'un secrétariat d'état à la seule économie solidaire (Chaniel, Laville, 2005). Il faudra ensuite attendre 2012 pour que soit nommé un ministre de l'ESS.

Pour autant, l'institutionnalisation des CIGL ne se démarque qu'en partie de l'insertion classique. Si l'identification de formes socio-économiques émergentes et de gisements d'emploi, permet de ne pas se focaliser sur l'accompagnement individuel des personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi dit classique, elle n'est pas pour autant suffisante. La dimension citoyenne, voire bénévole au sein des CIGL, sans être absente, ne semblent pas forcément priorisée.

Pour aller plus loin dans cette démarche, vers une véritable démocratie économique, il ne s'agit donc pas uniquement de mettre en œuvre un retour à l'emploi trop souvent limité à la recherche de « nouveaux marchés » et à l'accompagnement individuel. De nombreuses initiatives locales de l'économie solidaire trouvent de nouvelles impulsions dans la mobilisation citoyenne ou bénévole et se pérennisent, comme on l'a vu, en mutualisant ressources marchandes, non marchandes et non monétaires. (Bucolo, Gardin, 2001, p.62).

Dès 2000, juste après la structuration supra-locale d'OPE, Bucolo et Gardin préviennent déjà du fait que l'impulsion de « nouveaux marchés » gisements d'emplois n'est pas suffisante, ce que semblent reconnaître les CIGL au travers des activités à forte finalité sociale qu'ils portent. Reste que, si les CIGL bénéficient d'un ancrage politique fort, les données concernant les dynamiques de participation interne au niveau des organisations elles-mêmes sont parcellaires voire inexistantes. De fait, ceci nous conduit à nous interroger sur l'imperfection ou l'impensé du modèle. En termes de réciprocité égalitaire (Gardin, 2006), le développement de processus démocratiques internes et la reconnaissance de la place du pôle non monétaire dans les CIGL, sans être absents, semblent insuffisamment pris en compte. C'est du moins, ce qui nous apparaît 20 ans plus tard à la lecture des documents à notre disposition, y compris le rapport du CRIDA, et après nos entretiens formels et informels avec une partie des anciens membres. À l'évidence, toute la difficulté ici est celle de la promotion de telles pratiques autogestionnaires qui parviennent à associer des publics aux profils culturels et socio-économiques très variés et notamment des publics en situation d'exclusion, ce qu'en France et sur la période récente le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) doit également surmonter avec plus ou moins de réussites.

En revanche, le projet d'OPE résonne davantage avec la dynamique de l'économie solidaire dans son volet de maintien d'une action publique co-construite, caractéristique qui est sans conteste le point marquant auquel aboutira la structuration du réseau. En effet, si l'on reprend la **figure n°2** présentée infra, OPE se situe précisément dans une dynamique de *voice* et d'articulation stratégique avec les forces sociales du pays (partis politiques, syndicats, mouvements sociaux) pour faire évoluer les politiques publiques. La forme d'économie solidaire défendue est ainsi demeurée celle de la réciprocité comme vectrice de co-construction de l'action publique, davantage que comme dynamique démocratique interne. De fait, la montée en puissance des CIGL comme de la tête de réseau en termes de ressources humaines, débouche progressivement sur une organisation du travail rendant difficile les délibérations à tous les niveaux (de la tête de réseau à la trentaine de structures locales), comme le souligne du reste l'étude Economix pour la Commission européenne en 2004 et dont OPE est une des études de cas classée comme reflétant une des formes idéal typiques de partenariat dans le champ du développement de l'emploi local, dite « *centrally managed partnership* » (Economix, 2004, p.157). On doit souligner en outre que la force des régulations conjointes au niveau local doit sûrement être nuancée en interrogeant sa portée réelle au niveau national. Par ailleurs, il nous semble important de noter enfin que l'approche par le défrichage de « nouveaux marchés » au bénéfice de la création d'emplois, certes pour des publics en situation de fragilité, se démarque mal d'une optique productiviste et s'avère parfois difficilement conciliable avec certaines lectures plus critiques de la transition (voir supra).

La dimension d'institutionnalisation plurielle de l'économie chère à l'approche par l'économie solidaire marque néanmoins fortement l'identité de ce mouvement d'initiatives pour l'emploi que porte OPE. Au niveau de la dynamique de *voice*, et de l'émergence de politique publique renouvelée, cela se traduit dès 2009 par la création du Ministère délégué à l'économie solidaire (rattaché au Ministère de l'économie) du socialiste Romain Schneider, par ailleurs Ministre de l'agriculture et des sports. Cette reconnaissance est inscrite dans le texte de la Déclaration gouvernementale de Jean-Claude Junker (Partie populaire chrétien social) (Déclaration gouvernementale, 2009), qui prévoit de donner un cadre législatif nouveau aux associations d'intérêt collectif « qui permettra de considérer l'économie solidaire comme le troisième pilier de notre économie ». Pour autant, l'accord de coalition qui l'accompagne (Accord de coalition, 2009), prévoit d'ores-et-déjà de mieux séparer les financements du Fonds pour l'emploi qui doivent être en lien direct avec l'accompagnement des demandeurs d'emplois et le soutien financier au développement de l'économie solidaire et aux activités d'intérêt collectif, ce qui annonce la transition vers une seconde période d'institutionnalisation abordée dans la partie III de ce rapport.

Un des indicateurs de l'entrée dans cette période est le dépôt de bilan d'OPE. En effet, en 2013, la tête de réseau et centre de ressources, est supprimée politiquement, l'État remettant en cause définitivement son financement²⁰. La mise en visibilité et le portage politique des dynamiques d'économie solidaire, en tous cas dans ce qu'elles impliquaient du point de vue de la perspective démocratique, de sa vision critique de l'économie de marché et de son approche spécifique de la solidarité, sont effacés de la carte. De ce point de vue, on peut penser que l'ambition critique de l'initiative supra-locale a été percutée par d'autres modes de pensée.

Au niveau de la Chambre des députés, [l'ESS] n'était pas vraiment un grand sujet. Et au niveau du Gouvernement, ce n'était pas un grand sujet non plus. Donc le Gouvernement soutenait les initiatives dans la mesure où il le faisait, précisément, mais ce n'était pas vraiment un grand sujet. Les adversaires, le problème est que du moment que ce tiers secteur a une fonction essentiellement palliative, vous n'aurez pas beaucoup d'adversaires. Vous aurez peut-être les petits artisans indépendants qui diront « oui, mais c'est de la concurrence déloyale », mais pour le reste, vous n'aurez pas beaucoup d'adversaires. Par contre, si vous préconisez vraiment un autre secteur, une autre économie, une économie mixte où le secteur social et solidaire jouerait vraiment un rôle important, là vous aurez des adversaires, parce que précisément, cela mettrait en cause la logique de l'économie libérale, ultralibérale. **(Entretien, n°12).**

²⁰ Il ne s'agit surtout pas pour les auteurs de ce rapport de prendre parti sur cet événement ni de trancher sur ce qui a présidé à la liquidation du projet initial d'OPE entre les difficultés de gestion, qui n'ont du reste pas fait l'objet d'un jugement, et la décision d'une reprise en main gouvernemental, certains anciens responsables d'OPE étant par ailleurs membre de l'ILES partenaire de cette recherche. Au contraire, ce rapport s'intéresse à la mise en perspective historique de ce qui s'est joué dans le changement d'approche de l'ESS au tournant de l'année 2013, la comparaison avec la France éclairant singulièrement les événements, sans oublier la position privilégiée des protagonistes principaux au niveau de la définition actuelle de la politique européenne de l'ESS. Nous renvoyons sur ces aspects à la partie III et V.

I.3. Une reprise en main para-municipale des CIGL désormais renvoyés à leurs territoires de développement

Sans entrer dans les détails, il convient, pour comprendre l'évolution du rôle joué par les CIGL, de rappeler ce qui présidait, du moins dans un premier temps, à l'implication des communes dans leur création. Il s'agissait alors de se référer à une acception particulière de la politique sociale, celle du développement social local, qui est par exemple mise en avant par l'ancien bourgmestre d'Esch-sur-Alzette, en fonction à l'époque de la création du CIGL dans cette commune :

Le problème des communes, et ça commence déjà avec la loi communale, donc la loi sur les communes et leurs compétences, ça commence déjà avec ça. La politique sociale de la commune, elle est considérée longtemps et encore aujourd'hui comme une politique d'assistance, donc chaque commune a son office social, qui est, dans une certaine mesure 'autonome', mais c'est au fond une institution, j'exagère un peu, plutôt caritative que de politique sociale au sens propre du terme. Donc quand nous avons décidé d'un renouveau au niveau communal de la politique sociale, il fallait bien se rendre compte, il faut se créer une nouvelle approche, il faut se créer de nouveaux instruments, il faut engager les différents acteurs sur le terrain qui, souvent, travaillent l'un à côté de l'autre sans contact, donc on a créé un certain nombre d'instruments, d'abord, pour une réelle politique sociale intégrée, qui manque toujours. **(Entretien, n°12).**

L'ambition initiale des CIGL se situent dans le développement économique généré par les politiques sociales locales en se distinguant des politiques d'assistance de l'action caritative. À Esch-sur-Alzette, l'organisation annuelle des « assises sociales » circonscrit ainsi un cadre de définition conjointe des besoins sociaux sur la commune, illustrant la capacité de mobilisation des élus locaux et des acteurs socio-économiques. L'approche municipale s'oriente alors vers une rupture avec l'approche séculaire de l'aide aux pauvres, appuyant avec force l'approche de l'économie solidaire, tout en formulant les précautions habituelles face aux politiques néolibérales :

Avec tout le respect pour l'économie sociale et solidaire, genre CIGL et autres, je crois qu'il faut faire attention que ce ne soit pas, finalement, un palliatif pour les déficiences du marché du travail, pour ne pas dire du marché capitaliste [...]. J'ai lu quelque part, un chercheur de l'Université de Louvain – je ne me rappelle plus le nom – qui a dit : « il faut faire attention que ce secteur ne soit pas, finalement, la poubelle de l'économie de marché », c'est-à-dire là où on se débarrasse des insuffisances du marché. Et j'ajouterais, il faut faire attention à ce que ce tiers secteur, cette économie sociale et solidaire, ne remplace pas progressivement l'État social proprement dit. **(Entretien, n°12).**

Les CIGL se sont donc institutionnalisées avec l'idée forte d'un développement social local et dans la perspective de dépasser les politiques d'assistance aux pauvres. Ils sont définis ainsi par les acteurs les ayant impulsés dans la deuxième moitié des années 1990 :

Nous [les acteurs d'OPE et des CIGL], on avait certaines propositions, donc ce qu'on avait mis en place, par exemple, pour la première fois, là, au Luxembourg, c'était par exemple les services de proximité, donc on s'adressait à des personnes âgées d'au moins 60 ans, voilà, il y avait les services de proximité. Il y a eu les vélos aussi, que vous avez vus, mais tout ce qui était écologie, on a commencé dans les années 90 avec des jardins solidaires, aujourd'hui, on appelle ça *Hub Culture*, mais c'était la même chose. **(Entretien, n°4).**

Progressivement, des modulations vont être introduites dans les objectifs assignés aux CIGL. Aujourd'hui, le coordinateur du CIGL d'Esch-sur-Alzette, un des plus importants du pays, résume ainsi l'esprit de ces initiatives désormais dénommés « initiative sociale pour l'emploi », tout en reprenant les terrains défrichés antérieurement :

Donc il y a les activités standards qu'on va retrouver dans la majorité des initiatives sociales pour l'emploi, donc c'est tout d'abord les services de proximité. Les services de proximité, c'est les petits travaux de jardinage, bricolage, recyclage, pour la population locale. **(Entretien, n°1).**

À Esch-sur-Alzette, le CIGL compte 170 « salariés en insertion » et 100 permanents, soit 270 salariés. Les initiatives sociales pour l'emploi fonctionnent, pour les salariés non permanents, avec des CDD de 24 mois, la logique du sas temporaire de l'insertion s'appliquant aux parcours des personnes. Néanmoins, à la grande différence de l'IAE en France, on ne constate pas de pression sur le financement des structures à l'aune de leur résultat en termes de « sorties dynamiques ». Si les salariés en insertion ne sont pas embauchés en CDI, le financement des structures n'est pas conditionné par leur taux de « réussite » dans l'accès au marché du travail classique. C'est davantage sur le volet managérial que l'institutionnalisation des CIGL a pesé depuis leur indépendance locale. En effet, la logique de parcours semble avoir supplanté la logique de création de nouvelles activités. Ce sont les comptes rendus de parcours (évolution et progression des personnes), exigées par les tutelles qui sont aujourd'hui de mise. Cette logique de mise en forme instituée des parcours accentue les logiques d'ingénierie d'accompagnement individuel, au détriment de la transformation des cadres sociaux permettant la création d'activités économiques nouvelles.

Organisateurs de réponses à des besoins sociaux non satisfaits, les CIGL se situent toutefois toujours dans des dynamiques d'innovation sociale sur les territoires, par exemple sur les activités de maraîchage biologique, de jardins partagés et/ou communautaires ou encore sur la gestion d'une brasserie saisonnière d'un camping municipal ou d'une laverie en libre-service, comme l'ont été par le passé la mise en œuvre des vélos en libre-service, ou encore la gestion de crèches collectives et de jardins solidaires :

On a les services à la personne, donc ça, c'est le ménage, repassage, mais là, ce n'est vraiment que pour les personnes de plus de 60 ans, et accompagnement pour les courses, etc., donc pour une population plus âgée. On a tout ce qui est une prestation pour la ville au niveau des entretiens des espaces verts, aménagements pour la ville aussi, que ce soit des sentiers, des cabanes, etc., donc ça, c'est ce qu'on va retrouver dans la quasi-totalité des initiatives sociales. Après, on s'est spécialisé avec tous les types de compétences qu'on avait en interne avec notre personnel d'encadrement, donc on s'est lancé dans le maraîchage biologique. **(Entretien, n°1).**

En revanche, la gouvernance démocratique semble s'être resserrée jusqu'à redéfinir la place et le rôle des municipalités, qui vont de plus en plus apparaître comme les maîtres d'œuvre de l'identification des besoins et de la commande publique aux initiatives sociales pour l'emploi²¹. Quand la question du lien à la commune est posée au coordinateur général du CIGL d'Esch-sur-Alzette, voici ce que ce dernier répond :

Et quand vous arrivez à la ville pour négocier votre enveloppe, vous vous sentez en position de force, comment vous la négociez la prestation ?

Ce n'est pas vraiment une négociation parce qu'il y a une très bonne collaboration entre nous et la ville, parce que la quasi-majorité des activités qu'on propose viennent d'une demande de la ville. Ils nous ont informé « il y a ce besoin, est-ce que vous pouvez y répondre ? ». On va analyser, « oui, on peut répondre si on embauche tant de personnes, si le ministère finance tant de bénéficiaires, ça fait telle enveloppe, donc à la ville, ça vous coûte tant si on le fait », ça apporte une plus-value pour nous aussi et aussi pour les personnes qui sont en formation chez nous. **(Entretien, n°1).**

Ainsi, les CIGL apparaissent désormais et dans une certaine mesure comme des structures para-municipalisées ou en voie de para-municipalisation. Cette quasi-municipalisation ne préjuge pas forcément de la capacité à l'innovation institutionnelle, mais elle n'empêche pas de penser que les besoins sociaux sont avant tout définis dans une perspective de développement communale, altérant

²¹ Rappelons ici que depuis le départ, les municipalités font partie du conseil d'administration des CIGL, voire les président.

ainsi la visée plus transformative portée à l'origine par le projet d'un troisième pilier de l'économie centré sur le développement d'une économie solidaire. De manière essentielle, les CIGL répondent aujourd'hui à des besoins sociaux identifiés sur le territoire en embauchant de plus en plus classiquement des personnes en situation d'éloignement du marché du travail. Ils peuvent alors compter sur un financement complémentaire de la commune qui s'ajoute à celui du ministère du travail et de l'emploi, avec, selon le coordinateur général du CIGL d'Esch, une pression nouvelle à l'autofinancement. Les CIGL sont ainsi devenus des acteurs incontournables du développement social qu'il s'agirait en partie d'autonomiser sur le plan financier :

Vu qu'on est une structure assez grande, on parle de 170 personnes [en insertion], un budget de 12 millions d'euros, c'est vraiment une grosse boîte à faire tourner on va dire, ce n'est pas la petite association locale, mais c'était important de travailler avec les acteurs locaux au niveau du conseil d'administration pour répondre à des besoins. **(Entretien, n°1).**

L'esprit initial du projet façonne toutefois encore les représentations des responsables actuels :

Parce qu'on a nos deux missions principales. La première, c'est l'accompagnement et la réinsertion de demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail et la deuxième, c'est de répondre à des besoins non satisfaits par le privé ou par le public, parce que nous, on se considère, l'économie sociale et solidaire, comme le troisième pilier de l'économie. Il y a vraiment un réel besoin à ce niveau-là et on arrive quand même à satisfaire des besoins qui ne sont pas satisfaits ou partiellement satisfaits. » **(Entretien, n°1).**

Si l'aspiration initiale liée à la théorisation de l'économie solidaire comme dynamique économique alternative, est toujours repérable dans les discours, il semble que cette ambition soit dominée par celles de l'accompagnement vers l'emploi et du placement dans l'emploi classique, sous-entendu dans l'économie marchande. On a bien ici une logique de parcours qui se démarque de l'idéal d'un emploi direct dans les CIGL de personnes connaissant des situations de difficultés sociales et professionnelles, en tant qu'exclus de l'économie marchande.

Moi, je m'imagine bien qu'on soutienne des institutions ou des associations comme les CIGL, qu'on les soutienne pour créer autant d'emplois non précaires que possible, pour des services aux citoyens, en les subventionnant. Ce n'est pas bien vu en temps de néolibéralisme, ce n'est pas bien vu, mais les services d'utilité sociale, d'utilité publique, je pense, méritent d'être développés, et pas seulement comme une forme d'assistance, mais vraiment comme une forme de création d'emplois, non ciblés sur le profit mais sur l'utilité sociale. Et là, je crois que les communes ont une responsabilité en ce sens. **(Entretien, n°12).**

On serait donc moins sur une logique de transformation que sur une optique de réparation par le biais d'une identification para-municipale des besoins sociaux non couverts car insuffisamment rentables et qui sont le support à une activité conçue comme une étape dans le parcours de retour à l'emploi dans le secteur marchand.

On exploite une petite brasserie au camping, ici, à Esch-sur-Alzette, là aussi parce qu'il y avait un réel besoin au niveau de l'office social, de trouver des personnes peut-être qualifiées ou avec une certaine expérience, une certaine formation dans ce domaine-là, mais vu que c'est vraiment la brasserie du camping, donc c'est vraiment une prestation saisonnière, donc c'est pour ça qu'aucun privé n'a tenu vraiment longtemps, ça fonctionnait plus ou moins bien en été, et en hiver, il n'y a plus grand monde qui montait, et c'est pour ça que la ville nous avait proposé de reprendre l'exploitation, comme ça, on peut combiner les deux, on peut combiner le volet formation, mais aussi vraiment prestation de service, surtout en pleine saison. **(Entretien, n°1).**

L'identification des besoins à partir des demandes communales étaye l'hypothèse d'un rabattement des initiatives sociales pour l'emploi sur une ambition à la baisse, celle du traitement social du chômage. Plus particulièrement, si initialement les CIGL avait l'ambition de promouvoir une relation

d'aide dans laquelle les rôles « d'encadré et d'encadrant » ne jouaient pas à plein, la trajectoire institutionnelle des CIGL aboutit à réaffirmer une place plus traditionnelle de la personne aidée, celle du bénéficiaire/usager. Dans la montée en charge des CIGL et notamment celui d'Esch-sur-Alzette, semble se nouer un autre enjeu, celui de la reconnaissance d'un secteur propre à « l'inemployabilité » devant d'être temporaire et transitoire.

La meilleure façon de réinsérer les demandeurs d'emploi, c'est de s'approcher du marché de l'emploi. **(Entretien, n°1).**

Ce ne serait pas la pérennisation de nouvelles activités d'utilité sociale ou publique qui serait la priorité, en dévoilant des nouveaux gisements d'emploi délaissés par le secteur capitaliste, mais la capacité des personnes à surmonter les difficultés qui bloqueraient leur insertion sur le marché du travail classique et pour lesquelles le CIGL vient apporter une aide temporaire. Si l'on reprend notre grille d'analyse, une telle perspective altérerait à l'avenir l'aspiration à la réciprocité égalitaire repérée à l'origine des CIGL. Pour certains acteurs historiques, le « lieu de l'émancipation » pourrait encore être « l'espace communal », mais seulement dans le cadre d'une politique sociale forte, ayant une volonté de développement local intégrant une valeur économique. Rapportés à la logique marchande dominante, les CIGL manqueraient « d'efficacité sociale » vis-à-vis du retour à l'emploi, quasi impossible dans des conditions non précaires. Pour y pallier, il est nécessaire que les conseils d'administration des associations que sont les CIGL conservent leur autonomie dans l'impulsion d'activités nouvelles et la recherche de nouveaux modèles de développement économique hybrides.

Dans ce sens, les initiatives sociales pour l'emploi restent des alliés potentiels pour le développement de politiques sociales et d'ESS locales fortes, la complexité étant de savoir dans quels espaces se font les choix de développement de nouvelles activités, celui de la commune ou celui de l'association. Du reste, cette dernière conserverait encore aujourd'hui et au regard des témoignages, des marges de manœuvre dans les propositions ; par exemple, sur les opérations d'éducation à l'environnement dans les écoles, ou encore sur la participation du CIGL d'Esch-sur-Alzette au projet « Interreg » KreaVert, dans l'esprit du concept allemand de « villes mangeables », visant à approvisionner en circuit court les villes en légumes verts. Certaines activités défrichées par les CIGL sont enfin développées par d'autres structures de l'ESS au Luxembourg, comme on va le voir dans la partie suivante et dans la partie IV.

II. L'économie du social : les actions traditionnelles du milieu caritatif

Avant le développement de nouvelles politiques sociales dans les années 70 et l'apparition de la problématique de l'insertion dans les années 80, l'ESS au Luxembourg, sans s'y limiter, est fortement identifiée à ce que certains considèrent comme les mastodontes de l'action sociale si ce n'est de l'ESS. Ces acteurs, pour certains bien connus sur la scène internationale, interviennent massivement dans le champ de l'aide sociale et de l'assistance aux plus démunis - grands exclus, sans-abris, « migrants », familles monoparentales en difficulté -, au travers d'activités portées aujourd'hui par de véritables groupes associatifs articulés à des fondations, dont essentiellement, au Luxembourg, les groupes Elizabeth, Caritas et Croix-Rouge²². Le développement des CIGL sur les territoires des grandes communes ou à l'échelle de régions, structurés autour de leur siège central, viendrait, par hypothèse, faire contrepoids à ces organismes, ce que la comparaison des budgets permet d'établir : 12 millions d'euros pour le seul CIGL d'Esch-sur-Alzette à comparer à 70 millions de services et moyens mis en œuvre par Caritas (Rapport d'activité Caritas, 2018).

II.1. Des activités liées à « l'économie du social »

Ces grandes structures de l'action caritative qui vont notamment se développer après la crise de 29²³, jouent en effet un rôle crucial dans la prise en charge d'une partie de la solidarité publique qui leur est ainsi déléguée par l'État. Agissant là où ce dernier n'a pas suffisamment d'expertise pour prendre en charge des publics parfois dans des situations d'urgence vitale, elles vont progressivement développer et structurer leurs activités. À ce titre, pour le chercheur en sciences politiques Aguilera, ce type d'activité associative, dans le cas français, serait même encouragé au détriment d'un soutien public plus massif et indispensable, cette « délégation de survie²⁴ » ne s'attaquant pas aux inégalités structurelles générant ces naufrages sociaux.

« Certaines formes de solidarité sont tolérées, voire implicitement encouragées, lorsqu'elles permettent à l'État la gestion des indésirables et de la mort. » (Aguilera, Rouzeau, 2020, p.32).

Dans la période précédente et encore aujourd'hui, on doit en effet souligner l'autonomie politique et la force financière de ces organisations, renforcées par leurs capacités importantes à mobiliser un soutien privé philanthropique. Pour autant, les champs d'activité dans lesquels elles se développent permettent surtout une forte mobilisation des financements publics au travers de la logique

²² Dans ce qui suit nous nous appuyons surtout sur l'exemple de Caritas, notamment suite à l'entretien informel que nous avons eus avec la personne chargée de son service étude et surtout en nous référant aux documents qui nous ont été fournis à cette occasion, à savoir le rapport d'activité 2018 et une note de synthèse sur son historique. Pour les deux autres organisations, nous nous y référons lorsque cela fournit un éclairage important pour notre analyse et en nous appuyant sur les rapports d'activité en ligne et leurs sites internet. Plus largement, et faute d'entretiens véritables auprès de ces acteurs, cette section du rapport demeure plus synthétique et ne doit être lu que comme visant à éclairer les questions que nous avons soulevées tout en faisant œuvre d'exhaustivité par rapport au champ de l'ESS luxembourgeois.

²³ C'est notamment le cas de Caritas Luxembourg même si historiquement on peut faire remonter le projet au 19e siècle, voire à ses racines historiques et au mouvement engagé par Saint Vincent de Paul au 17e. Cette remarque vaut du reste pour le groupe Elizabeth qui fait suite aux engagements de la congrégation des sœurs de Sainte Elisabeth à la même époque mais qui va notamment se développer au cours du 19e siècle, tandis que pour la Croix-Rouge luxembourgeoise, après son homologue français créée en 1864, elle voit le jour en 1914.

²⁴ Les exemples pris par les auteurs concernent l'accompagnement et l'accueil des « migrants » dans des situations extrêmes.

redistributive et notamment des politiques sociales non spécifiquement ESS, d'aides aux associations et aux publics qu'elles prennent en charge. De ce point de vue, et après avoir longtemps occupé une place à part dans la politique de développement de l'ESS, Caritas a sur la période récente assuré la première présidence de l'Union Luxembourgeoise de l'ESS (ULESS)²⁵ par le biais d'un de ses hauts responsables. De son côté, le groupe Elisabeth occupe une position singulière, très présente dans l'ULESS par ces multiples organisations adhérentes et surtout dans son rôle dans la transformation d'une partie réduite de ses activités en SIS. Quant à la Croix-Rouge elle ne fait toujours pas directement partie de ce mouvement fédérateur de l'ESS luxembourgeoise.

En ce qui concerne leur modèle économique, ces structures reposent essentiellement sur la logique redistributive, notamment sur les financements du Ministère de la famille. Leurs activités de prise en charge de la précarité leur donnent droit à ces soutiens publics grâce à un modèle national qui consacre une partie de sa richesse au traitement social de la pauvreté et de la misère, non pour transformer la situation d'inégalité structurelle, mais pour amortir les effets des crises économiques systémiques. L'utilité sociale de ces organisations ne fait dès lors pas de doute, et elle leur ouvre également accès de droit à la générosité privée au travers de la collecte des dons des particuliers et des entreprises déductibles des impôts, sans oublier les légations en argent ou en nature, et la mobilisation de l'engagement des bénévoles. Le volume des services produits et les masses financières ainsi mobilisés conduisent à les considérer comme faisant partir d'une véritable « économie du social ».²⁶

Pour ce qui concerne leur cœur d'activités, en tous cas le plus visible, il se déploie dans le domaine de la solidarité vis-à-vis des plus fragiles, avec pour Caritas et la Croix-Rouge une dimension d'aide internationale. Sur le sol luxembourgeois, et si l'on s'en tient à Caritas, il s'agit ainsi d'activités de soutien aux sans-abris avec l'aide à l'hébergement d'urgence, de lutte contre la précarité alimentaire et vestimentaire avec les différents lieux de distribution, de soutiens aux familles en situation de grandes difficultés et d'accueil des enfants placés, d'accompagnement des personnes dépendantes, notamment âgées, ayant des problématiques de santé ou liées à une situation de handicap, sans oublier l'accueil des migrants et l'aide internationale (Rapport d'activité Caritas, 2018). Le réseau ainsi tissé par ces organisations est impressionnant et elles se présentent aujourd'hui comme des groupes associatifs indépendants fortement structurés et articulés autour de fondations offrant une variété importante de services aux populations précaires, dont les sièges centraux assurent la gestion et le développement. On doit noter que par « économie du social », on entend également souligner qu'ils sont désormais structurés en véritables entreprises avec un renforcement des fonctions de gestion et du managérialisme qui accompagnent communément le développement des grands groupes, y compris dans le champ associatif. Sur son site, le groupe Elisabeth se présente lui-même comme une « entreprise dynamique riche d'une longue tradition, dans le domaine social ». Plus généralement et sans nier les différences entre ces trois acteurs, cette remarque permet également de comprendre qu'au-delà de ce cœur de métier, ils abritent parfois des activités à dimension plus marchande.

²⁵ Pour une présentation de l'ULESS et des étapes qui ont présidé à sa structuration, on peut se reporter à la partie suivante.

²⁶ Nous devons ce terme à nos échanges répétés avec l'enquête n°2.

II.2. Une diversification vers des activités génératrices de chiffre d'affaires

En effet, au-delà de ces activités de lutte contre les exclusions, les acteurs de l'action sociale caritative sont traditionnellement présents dans le secteur de l'accueil des jeunes enfants (crèches et maisons relais) et de la prise en charge des personnes âgées. La dimension santé peut également être mentionnée ici, notamment pour la Croix-Rouge, et les transports d'urgence et l'aide à domicile sont également présents chez Caritas. Ces domaines d'activité représentent une source de ressources marchandes non négligeables, les services proposés n'étant pas gratuits. Sur la période récente, on assiste du reste à une accentuation du développement commercial des activités, notamment pour Elizabeth qui abrite en outre des activités dans l'enseignement privé. Pour autant, on peut d'ores-et-déjà noter que contrairement au débat sur la sécurisation juridique des activités commerciales du secteur associatif qui sous-tend en partie la création du statut de Société d'Impact Sociétal (SIS)²⁷, ce ne sont pas ces activités qui sont passées en SIS, y compris donc alors même qu'elles renferment une logique marchande si ce n'est commerciale relativement importante.

En effet se pose ici la question de la dimension marchande des activités ainsi listées. Pour l'ensemble de ces acteurs, le champ de la prise en charge des jeunes enfants, des personnes âgées et plus généralement des personnes dépendantes, est à la fois un lieu dans lequel se développent les activités traditionnelles caritatives de soutien aux publics exclus, de ce que nous avons appelé « l'économie du social », mais également des activités ouvertes à un public plus général et qui donnent lieu à des recettes marchandes non négligeables. On doit alors regarder de plus près la manière dont se régule l'accès aux services et notamment la part dont doivent s'acquitter directement les usagers²⁸.

À titre d'exemple et pour illustrer notre propos, si l'on s'en tient aux seules crèches de la Croix-Rouge²⁹, on constate par exemple dans le règlement d'ordre interne 2021-2022 de la crèche de Burden, qu'elle est ouverte à tous les habitants de la Commune et que le critère de priorité principale est l'emploi des parents. Pour autant, d'autres critères de priorité apparaissent liés à l'urgence sociale qui entrent ainsi en cohérence avec le projet social de l'organisation. Pour ce qui est de l'accueil des personnes âgées, les tarifications peuvent varier considérablement dans le secteur mais le tarif pour une chambre individuelle au CIPA de Junglister géré par la Croix-Rouge est fixé à 3 000 euros ce qui semble très raisonnable.

Nous n'avons évidemment pas les moyens dans le cadre de cette étude d'aller plus avant sur cette question faute de données plus précises mais il nous semble important de noter pour terminer que dans ces champs d'activité, on observe au Luxembourg des tendances similaires à celles de la France et qu'au fond l'enjeu est le même : celui de savoir dans quelle mesure ces secteurs s'ouvrent aux acteurs privés capitalistes et avec quel impact en termes, notamment, d'accès aux services³⁰. Au

²⁷ Pour plus de détails sur les SIS, voire la partie III.

²⁸ Dans la rubrique « Services, aides et soins » de la Croix-Rouge, les usagers des services d'aide à domicile sont explicitement désignés comme des clients : www.croix-rouge.lu/fr/service/service-aides-et-soins/

²⁹ Dans le rapport d'activité 2018 de Caritas, on apprend que les crèches, maisons relais, foyers de jour et maisons de jeunes ont accueilli 2 918 enfants sans plus de détails sur la ventilation. Surtout dans les rapports d'activité, on ne trouve pas d'information sur la politique de tarification ni les critères d'accès lorsqu'il s'agit de structures ouvertes à l'ensemble des publics. Dans ce qui suit, nous avons donc choisi de recentrer notre propos sur la Croix-Rouge.

³⁰ Sur ces questions et la spécificité des acteurs de l'ESS en France dans la réponse aux besoins de prise en charge des jeunes enfants et des personnes âgées dans un contexte de développement des acteurs capitalistes, voire le

Luxembourg en effet, comme en France, on constate un développement important des acteurs commerciaux dans ces domaines, y compris en lien avec la mise en place de politiques sociales redistributives importantes qui soutiennent le développement de l'offre de services, quel que soit le statut du prestataire. Sans entrer dans les détails³¹ et si l'on s'en tient à nouveau aux seules crèches luxembourgeoises, on doit noter qu'à la différence de la France, les crèches conventionnées, et donc notamment celles du secteur privé commercial, peuvent pratiquer des dépassements tarifaires et sont donc libres de fixer les prix des services dont doivent s'acquitter les familles, ce qui impacte évidemment la question de l'égalité d'accès aux services et celle de la mixité sociale des publics.

À ce niveau la question centrale demeure donc celle de la spécificité potentielle des réponses apportées par le secteur de l'ESS. De ce point de vue, il est nécessaire pour comprendre les enjeux de se référer à la grille de l'économie plurielle. Que les acteurs de l'ESS mobilisent des ressources marchandes, en vendant des services, n'est en soit pas un problème. Cela témoigne au contraire de la complexité et de la pluralité des logiques d'intégration économique. Du reste, les acteurs privés capitalistes qui interviennent dans les champs visés ici ont symétriquement recours massivement à des financements issus de la logique redistributive. Plus généralement, la question est celle de l'utilité sociale des services rendus et notamment celle de savoir dans quelle mesure ils renforcent la cohésion sociale ou permettent de réduire les inégalités sociales, tout en garantissant un accès égal à tous et toutes à des services importants. Surtout ces finalités doivent pouvoir être débattues, à la fois avec les usagers mais également avec les professionnels ou encore les bénévoles, les élus locaux et les habitants, c'est là l'enjeu démocratique central que pose le développement sans limite de l'économie capitaliste et du modèle de la régulation par les marchés.

Mais ce n'est pas dans cette direction que se sont situés les débats au Luxembourg comme nous allons le voir dans la partie suivante. Le point central a porté sur le développement d'activités marchandes par les acteurs de l'ESS, perçu dans le discours dominant comme une concurrence déloyale des acteurs associatifs au secteur privé marchand et comme la source d'une insécurité juridique par rapport à leur statut d'acteurs privés non lucratifs. Derrière la justification morale et la référence problématique à une éthique des affaires, on peut sans doute interroger la volonté de préparer le terrain au futur développement des acteurs marchands dans ces champs. Cette défiance justifierait la volonté de séparer les activités marchandes des acteurs associatifs du reste des activités non commerciales par la création de SIS et surtout par la séparation au sein de ces sociétés de deux groupes, dont seul celui ne permettant pas l'appropriation privée des retours sur investissement donneraient droit aux avantages fiscaux notamment réservés aux associations d'utilité publique. En définitive, cette orientation du débat sur l'ESS aboutit à remettre au centre des représentations cette idée longuement critiquée par la théorie de l'économie solidaire selon laquelle le social et l'économie serait deux choses distinctes et qu'on pourrait résoudre cette difficulté à l'aide de la seule prise en considération de la non lucrativité des structures et du caractère désintéressé des projets comme garants de leur vocation sociale. On peut pour illustrer ce point et la séparation qui est ainsi opérée entre le social financé par la logique redistributive, voire philanthropique, elle-même assise sur les activités marchandes, et l'économique

rapport récent du collectif Pegase et notamment la partie sur accès et la sélection des publics (Numéro spécial, Cahier de recherche de la chaire ESS UGE, 2022).

³¹ Au Luxembourg, cette politique de financement du secteur passe notamment par la mise en place du chèque service accueil. Pour plus de détails, voir par exemple : <https://men.public.lu/dam-assets/fr/enfance/fr/02-cheque-service/participation-parents.pdf>

financée par le seul marché, reprendre les propos d'un des acteurs rencontrés, sur la place des acteurs caritatifs traditionnels au Luxembourg :

C'est financé par le ministère de la Famille je crois. Mais eux ils ont une autre action, c'est de l'insertion, c'est du handicap et eux ils se justifient [pour leur financement public]. Que ça soit l'atelier de tri ou autre, ils font leurs actions comme elles existent en France et pour moi ces gens-là, il ne faut surtout pas y toucher. On les aide, ils ont leur modèle économique et ce n'est pas eux qu'il s'agit d'aller chahuter avec une SIS ou autre, ils ont une population très spécifique avec qui ils doivent travailler. [...]. Au Luxembourg comme il y a de l'argent ces structures-là, elles ont leur fond de fonctionnement.

[...]

[Ces structures] n'ont pas de logique économique, ils ont un chèque du gouvernement et basta. Ils ne sont pas dans des logiques économiques. Et la SIS, c'était l'objectif de Nicolas Schmidt c'est-à-dire on va tout doucement arrêter de financer tout ça et on va commencer à construire une économie viable sur l'économie sociale et solidaire. Et il y a eu des levées de boucliers. **(Entretien, n°10).**

II.3. Nouvelle dynamique d'innovation sociale avec le développement des épiceries sociales et de nouvelles initiatives de solidarité pour les plus pauvres en lien avec la transition

Au-delà de ces deux domaines d'activité que nous avons donc choisis de présenter séparément³², il semble enfin important de souligner que ces acteurs continuent par ailleurs de porter des dynamiques d'innovation sociale. On peut penser ici à l'essaimage d'épiceries sociales par Caritas et la Croix-Rouge au travers de leurs projets conjoints de « buttek ». Ce concept d'épicerie sociale portée par une association pilote membre de l'ULESS (Spëndchen asbl), vise à renforcer le travail de ces organisations dans leur objectif commun de lutte contre la pauvreté et ce dans un contexte d'accroissement de la précarité des ménages et du risque de pauvreté. Ces épiceries sociales offrent ainsi des points de vente de proximité réservés aux personnes défavorisées dont les besoins ont été constatés « objectivement » par les services sociaux officiels, moyennant une carte d'accès personnel. L'association pilote joue ainsi le rôle de centrale d'approvisionnement en se fournissant auprès de différents fournisseurs qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à faible coût. Il faudrait pouvoir préciser ici s'il s'agit principalement d'inventés sachant que l'association affirme par ailleurs fournir ainsi aux ménages défavorisés des denrées alimentaires et des produits de base de qualité pour un prix modique d'environ un tiers de leur valeur marchande.

Comme on le voit donc dans cette innovation sociale, la logique philanthropique d'aide aux pauvres demeure dominante, même si cela passe par un paiement minimal. La dynamique des épiceries sociales émanant de l'action caritative peut ainsi être critiquée au regard de son volet strictement assistanciel, délaissant la dimension citoyenne et démocratique :

Ce qui est un peu dommage, c'est qu'entre ces épiceries sociales qui ont quand même un but très ciblé, et d'autre part les supermarchés, il manque quelque chose. Il manquerait, par exemple, des coopératives, qui ne seraient pas destinées spécialement à des gens très pauvres, des coopératives, mais qui ne seraient pas axées sur le profit. Mais il n'en existe plus dans ce domaine-là, c'est un peu

³² Notons que ce n'est pas le cas dans la structuration organisationnelle et dans les rapports d'activité des acteurs concernés et que pour Caritas par exemple, on n'y trouve pas non plus de données sur les recettes liées à la vente des services, ni même aux financements publics, simplement la mention d'une valeur globale de services produits, sous la rubrique « services et moyens mis en œuvre », 70 millions d'Euros, mis en regard des 2,6 millions d'euros de dons reçus.

dommage. Donc on a, d'une certaine manière, des extrêmes : on a l'épicerie sociale et on a Auchan. **(Entretien, n°12).**

Il convient de mettre en perspective cette expérimentation et celle de l'initiative d'épicerie solidaire « EIS-Epicerie », développée dans la partie IV, pour mesurer l'enjeu. Sans entrer dans les détails, il est clair que cette dernière s'inscrit plus directement dans une logique d'économie solidaire, notamment parce qu'elle ne réduit pas son projet à une logique de solidarité philanthropique et qu'elle organise en interne une solidarité économique entre les membres-consommateurs. Plus largement, l'enjeu fondamental pour cette structure est celui de la transition au travers des problématiques de circuits courts et le fait que l'alimentation de qualité, notamment biologique, ne doit pas être réservée aux populations les plus aisées ; ce qui renvoie à la question des circuits d'approvisionnement des épiceries sociales qui le plus souvent sont associés à la problématique du gaspillage dans la grande distribution, sans référence explicite à une alimentation de qualité, biologique et locale, autre que la part qui occupent les aliments frais.

Pour autant, et si l'on s'en tient à l'enjeu de transition écologique, ces deux dynamiques d'innovation sociale ne nous semblent pas totalement irréconciliables. Cette problématique du gaspillage dans le champ alimentaire, que l'on retrouve à la Croix-Rouge avec un autre projet innovant cette fois dans le domaine des vêtements et autres biens de consommation courants³³, renvoie à l'évidence une image critique de la société de consommation sur laquelle l'économie de marché a fait reposer son modèle de développement, le tout dans un contexte de creusement des inégalités dans les capacités à consommer. Symétriquement, le rapprochement entre ces différentes dynamiques d'innovation sociale sera d'autant plus pertinent que les initiatives d'économie solidaire continueront à faire de la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale, si ce n'est leur priorité, du moins une dimension à intégrer dans leurs projets.

Quoi qu'il en soit, on peut pour terminer sur ce point rapporter également ces initiatives à celles que porte un autre acteur rencontré lors de cette étude et qui développe sur sa Commune un certain nombre d'innovations sociales dont on peut considérer qu'elles proposent elles aussi une réponse à ce problème de l'articulation entre le champ de l'aide sociale et celui de la transition écologique. À Mertzig en effet, dans le canton de Diekirch au centre du Luxembourg, le projet soutenu sur fond Leader, « #Mertzig4all » propose un certain nombre d'initiatives articulées autour du concept développé en Autriche de « l'économie du bien commun »³⁴ :

³³ Il s'agit de la boutique de seconde main solidaire, « Vintage Mo(o)d » : <https://www.croix-rouge.lu/fr/service/vintage-mood/>. Caritas international a de son côté lancé le projet « Rethink your clothes » en lien avec une association de commerce équitable.

³⁴ On peut noter ici que cette approche de « l'économie du bien commun » reste peu connue dans le monde francophone et qu'elle s'est surtout développée dans les pays germanophones (Autriche, Allemagne ou Suisse alémanique). Du reste la méconnaissance de l'économie solidaire semble symétriquement aussi totale. On peut pour s'en convaincre se référer au rapport sur le Bien commun de la ville de Mertzig qui ramène cette dernière assez classiquement à l'économie désintéressée d'aide aux plus fragiles, voire de manière plus pertinente nous semble-t-il à une économie de la coopération plutôt que de la concurrence. Surtout dans les mesures prises pour renforcer l'économie solidaire, le rapport mentionne le respect de la coexistence pacifique avec les entreprises commerciales, sous-entendu, et ce qui n'est pas surprenant dans le contexte luxembourgeois, en garantissant l'absence de concurrence qui plus est déloyale, et prend l'exemple de la crèche associative qui ne reçoit pas plus de soutien public que les deux crèches privées lucratives.

Là, je suis bourgmestre depuis début 2018 et nous avons commencé avec le projet début 2019 où un citoyen m'a approché pour me parler de ce modèle de « l'économie pour le bien commun », « Gemeinwohlökonomie » en allemand. De mon côté, j'ai tout de suite fait quelques recherches parce que ce que ce monsieur me disait me paraissait très intéressant, comme le modèle se base sur des valeurs humaines. C'est un modèle économique éthique qui vante « les cinq valeurs principales : la dignité humaine, la solidarité, la durabilité écologique, la cohésion sociale et la participation citoyenne ». C'est la base de tout travail, et à partir de là, ces valeurs deviennent le fondement de toute action politique. **(Entretien n°14)**.

En reprenant cette grille d'analyse, la Commune a mis en place un processus d'évaluation de ces politiques et initiatives, en sollicitant un consultant qui a animé un travail collectif avec les habitants, les entreprises et les associations, les partenaires financiers et les salariés de la Commune, ce qui a conduit au rapport sur le Bien Commun. Cette dynamique a conduit à renforcer des actions existantes et à en développer de nouvelles, que l'on retrouve notamment au sein de l'initiative « #Mertzig4all ». Sans être exhaustif on peut citer la mise en place d'un espace « boîte à don » et d'un arbre à livre, conçus par les employés municipaux, de soirées « Repair Café », mais aussi d'un système de collecte de déchets en lien avec l'initiative pour l'emploi « Forum pour l'emploi », ou encore d'un partenariat de coopération locale avec la SIS « Youth&Work » pour le « coaching » vers l'emploi des jeunes. Plus généralement, la Commune promeut le commerce équitable et adhère au pacte pour le climat. Elle fait également partie de la plateforme citoyenne pour la transition animée par le Centre for Ecological Learning Luxembourg (CELL), sans pour autant avoir rejoint le mouvement des villes en transition.

En définitive et pour conclure cette première série de réflexion sur ces dynamiques d'innovation sociale et en particulier sur leur capacité partagée à articuler la prise en charge des problématiques d'exclusion sociale et de transition écologique, voire de relever une partie des enjeux de l'économie solidaire, on doit souligner combien les expériences présentées ici nous semblent pouvoir s'inscrire dans une matrice commune. Du reste et à bien y regarder, les activités ainsi développées ne sont pas complètement nouvelles. Si on regarde en effet les initiatives soutenues au sein des CIGL, on trouve des logiques de ce type : mobilité douce et entretien des vélos partagés, ou encore jardins partagés et insertion des plus fragiles. Reste que les différences demeurent puisque de son côté en se référant à la théorie et au mouvement de l'économie solidaire, OPE insistait sur les conditions d'autonomisation des personnes (par l'emploi, par le travail) et l'accès à des ressources financières suffisantes plutôt que sur l'assistance fondée sur la logique philanthropique. Le modèle ainsi défendu est celui de la solidarité démocratique et égalisatrice plutôt que celui de la solidarité philanthropique asymétrique. Plus largement, les innovations sociales sont alors conçues comme des révolutions silencieuses, des moments de rupture qui visent à transformer le modèle économique dominant par le bas et non simplement à s'adapter à ses excès et à sa démesure, considérés comme de simples effets externes à corriger.

III. L'idéologie de l'entrepreneuriat social, du social business et de l'investissement à impacts

Pour bien comprendre ce qui se joue du point de vue de l'ESS, avec la promulgation de la loi de 2016 portant sur la création d'un nouveau statut dit de SIS et qui spécifie dans son premier article notamment la définition du champ de l'ESS au Luxembourg, il convient de rapprocher cet événement des étapes successives qui ont conduit à sa rédaction sur la période récente. Au début des années 2010 et avec 2013 comme date charnière, s'ouvre en effet une seconde étape de reconnaissance institutionnelle. Partant du projet de créer un nouveau statut associatif dit d'intérêt collectif³⁵, l'objectif plus global de reconnaissance de l'économie solidaire au-delà du seul champ de l'accompagnement des personnes exclues du marché du travail, va progressivement céder la place à la vision entrepreneuriale de l'ESS.

III.1. Une seconde phase d'institutionnalisation centrée sur l'entrepreneuriat social et la volonté de mobiliser l'investissement privé

Au début des années 2010 en effet plusieurs événements s'enchaînent avec, conjointement à l'organisation des X^{ème} rencontres du RIUESS à Luxembourg ville, un premier glissement assez soudain vers une orientation social business. Une série de visites collectives d'expériences est ainsi organisée avec notamment une partie des acteurs ayant organisé le colloque, dont l'INEES, et la délégation ministérielle à l'économie solidaire, initiative soutenue par la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, qui voit dans cette dynamique une solution nouvelle crédible alors même que les initiatives rencontrées, notamment en Allemagne, vont s'avérer en définitive peu développées selon un des membres de la délégation rencontré. Ce premier revirement indique la fragilité des acquis de la période précédente et combien se fait jour l'idée que les activités de l'ESS doivent se déployer en cherchant leurs sources de financement sur les marchés, sans recourir aux ressources publiques, voire en se passant de la redistribution privée philanthropique.

Cette orientation nouvelle s'éloigne alors radicalement de la vision et des terrains historiquement défrichés par les initiatives précédentes, a fortiori celles souhaitant instituer les principes d'économie solidaire comme guides des politiques publiques et de l'autonomisation politique. Cette bifurcation de la trajectoire institutionnelle de l'ESS est, du reste, interprétée, par un des anciens responsables d'OPE, comme l'avènement de l'approche anglo-saxonne de l'ESS dans la politique luxembourgeoise, qui repose comme on va le voir, à la fois sur la séparation affirmée du « non-profit et du profit sector » et le soutien au projet du social business :

Je pense personnellement qu'on a voulu changer de politique, ce qu'on avait mis en place jusqu'à présent sous l'impulsion d'OPE, tout ça commençait à faire peur, je pense, parce que c'était plus gérable, super-visible, contrôlable et tout, et qu'on a en fin de compte aussi opté, d'un autre côté, pour la façon anglo-saxonne de dire « l'économie sociale et solidaire, c'est ça ». Quand on a pris cette option en plus, on a dit : « Ils gênent. OPE commence à gêner énormément et on va laisser les structures locales parce que c'est bien de laisser les chômeurs travailler, mais la voie politique qu'ils peuvent revendiquer, on va couper ». (**Entretien, n°4**).

³⁵ Pour plus de détails, on peut se référer à la proposition de loi complète et détaillée pour un nouveau statut d'association d'intérêt collectif que défend OPE à la fin de la première période de reconnaissance du secteur de l'ESS au Luxembourg (OPE, 2009).

Quoi qu'il en soit, au-delà de l'intérêt de la part d'une personnalité importante du Duché pour une interprétation particulière de ce que devrait être l'ESS, la reconnaissance du secteur se renforce conjointement par la production d'études et de statistiques pour mieux l'analyser. On peut penser ici au rapport que rédige le Ciriec en 2012 pour le comité économique et social européen (Monzon, Chavez, 2012) et qui porte sur l'économie sociale en Europe en insistant notamment dans sa définition et au-delà de leurs statuts sur la portée démocratique des projets (ibid, p. 25 et 26) et avec des données sur le Luxembourg (ibid, p. 52 à 59 et p. 69)³⁶. C'est également le cas, notamment à partir de 2014, et sur impulsion des instances européennes chargées de soutenir le développement de l'économie sociale, avec la production par le Statec de données statistiques plus exhaustives sur le secteur. De son côté, l'office luxembourgeois de la statistique adopte également une vision élargie et non pas simplement statutaire des dynamiques d'économie sociale et intègre pour sa part explicitement désormais les entreprises sociales à statut privé lucratif qui sont actives dans le secteur du travail social et en particulier dans le champ de l'accueil des jeunes enfants et des personnes âgées (Rückert, Sarracino, 2014)³⁷. Ces entreprises sociales représenteraient selon ce travail 8% des emplois, pour 59% dans les associations, 26% dans les établissements d'utilité publique et 8% dans les coopératives et mutuelles. L'étude permet par ailleurs de préciser qu'un tiers des organisations de l'ESS portent des activités dans le secteur sanitaire et social, ce qui représente 75% de l'emploi ESS. Cette prise en compte des entreprises sociales, bien qu'aucun statut n'ait encore été défini pour mieux les appréhender, traduit la vision, qui s'est imposée sur cette courte période, consistant à rattacher le développement de l'ESS à de nouvelles dynamiques y compris lorsqu'elles sont portées par des acteurs du secteur marchand. Elle participe également de la nécessité de rendre plus visible les activités de l'ESS au sens large et de compter ses forces. Dans le même ordre d'idée, à partir de 2013, le ministère du travail et de l'emploi a désormais la charge de l'ESS et non de la seule économie solidaire et il soutient la mise en place d'une fédération, l'ULESS, qui va dès lors chercher à regrouper, au sens large, les acteurs de l'ESS³⁸.

Surtout, entre 2010 et 2013, l'attention se porte progressivement sur la notion d'innovation sociale avec en 2012 la mise en place d'un plan gouvernemental de soutien à l'ESS et à l'innovation sociale qui aboutit à la mise en place d'un site dédié aujourd'hui inactif, (www.innovation.sociale.lu), porté par le centre de recherche public Henri Tudor. Cette institution publique a pour mission principale la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public dans le champ notamment de l'innovation, et se voit alors confier un rôle central par le département à l'économie solidaire. Dès 2013, au moment du rattachement de l'ESS au ministère du travail et de l'emploi de Nicolas Schmit, qui devient en décembre ministre du travail, de l'emploi et de l'ESS, le constat est fait

³⁶ Pour le tableau p. 69, les auteurs citent le Statec sur la base de données INEES.

³⁷ Si cette étude prend en compte les entreprises de l'ESS au-delà du statut juridique et notamment les entreprises sociales comme entreprises privées lucratives dans le secteur de l'action sociale, elle n'enregistre que les emplois dans les organisations ayant une activité économique récurrente et un CA supérieur à 10 000 euros. Les auteurs précisent toutefois que ces dernières sont à l'époque essentiellement des micro entreprises (moins de 10 salariés) ou des petites entreprises (entre 10 et 50 salariés). Reste qu'au final le critère qui a présidé à l'intégration de ces entreprises sociales dans le champ statistique de l'ESS est celui de leur objet social entendu comme leur secteur d'activité attesté par le seul fait qu'ils sont en partie financés et agréés par la puissance publique.

³⁸ En 2015, l'ULESS, qui regroupe aujourd'hui les deux tiers des acteurs de l'ESS selon elle, organise d'ailleurs un séminaire technique sur les comptes satellites et souligne l'intérêt qu'il y a à mieux mesurer l'importance du secteur de l'ESS et des entreprises sociales.

selon lequel la croissance des besoins sociaux non satisfaits, notamment dans le champ de la petite enfance et des personnes âgées, constituent la source du développement important du secteur depuis le début des années 2000. C'est ce que confirmera l'année suivante l'étude Statec en enregistrant une forte progression sur la première décennie 2000 de 4 à 7% de l'emploi total dans le secteur et la dynamique importante des entreprises sociales à statut lucratif dans les champs identifiés ci-dessus. Ce point est de plus repris par Robert Urbé, premier président de l'ULESS en tant que représentant de Caritas³⁹ qui confirme qu'il s'agit pour l'essentiel de besoins dans la prise en charge des personnes âgées et des enfants, associés au développement de la précarité sociale. Il mentionne également l'essor de projets d'épicerie sociale portés par la Croix-Rouge et la fondation Caritas⁴⁰. Par rapport à la première période, celle qu'ouvre le projet OPE pour la fondation d'un troisième pilier économique, cette orientation « innovation sociale », assez commune à l'époque en Europe, ne rompt pas encore totalement avec la dynamique d'économie solidaire que portait OPE, même si les champs d'activités cités pour l'innovation sociale ne recourent pas totalement ceux des nouveaux besoins sociaux identifiés par les CIGL⁴¹. Reste que rien n'est encore dit explicitement quant aux acteurs qui devraient porter ces innovations sociales, ni sur leurs relations à l'économie marchande.

Plus largement, au-delà du caractère ouvert de la réponse à cette question et de la possibilité d'y inclure des entreprises classiques, l'enjeu principal semble devenir celui de leur financement et de la possibilité de mobiliser l'investissement privé. Les entreprises sociales sont alors mises en avant comme des acteurs innovants socialement et qui devraient pouvoir en mobiliser. L'enjeu ici partagé avec la conclusion des analyses de la commission européenne sur l'innovation sociale, devient celui du changement d'échelle face à la croissance des besoins sociaux dans une Europe en crise et qui cherche à réduire les dépenses publiques⁴². L'ESS au sens large et notamment les entreprises sociales doivent pouvoir attirer les investissements privés, car affirme le ministre de l'ESS d'alors :

Pour pouvoir se développer les entreprises sociales ont besoin avant tout de sécurité juridique. Le projet de loi instaurant le tout nouveau statut de « société d'impact sociétal » est dorénavant finalisé. [...] Je suis persuadé que la future loi permettra également de drainer davantage d'investissement privés vers l'entrepreneuriat social. Les entreprises sociales auront toujours du mal à se développer si leur accès aux financements n'est pas facilité. Il faut donc permettre aux entreprises sociales qui le souhaitent d'accéder à des financements plus solides et plus diversifiées. En matière de finance sociale, c'est le long terme qui doit primer sur le court terme, les « stake holders » sur les « share holders ». (Nicolas Schmit dans la préface à la note d'analyse de « Pour la solidarité », 2015).

Ce rattachement à la sémantique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est sans aucun doute significatif de l'ambition pour l'ESS du projet du ministre et on doit l'interpréter à la lumière de la volonté de faire la jonction avec le développement de l'investissement socialement responsable (ISR), comme le montre l'organisation en 2015 au Luxembourg de la conférence européenne de

³⁹ Robert Urbé a occupé de nombreux postes à responsabilité à Caritas Luxembourg et international et dans sa fondation, tout en s'impliquant depuis 2006 dans la rédaction de son almanach social qui met l'accent sur le creusement des inégalités sociales et de la pauvreté au Luxembourg et les réponses apportées.

⁴⁰ Propos cités dans la rubrique Actualité de la RECMA de 2014 consultable en ligne (www.recma.org/actualite/luxembourg-lemploi-dans-less-double-en-10-ans)

⁴¹ De manière assez large, le site gouvernemental mentionne quatre domaines d'actualité de l'innovation sociale, les services à la personne, le développement durable, l'emploi et l'intégration et les dispositifs supports.

⁴² Pour plus de précisions sur le rôle joué par l'Union européenne ou l'OCDE dans la promotion de cette approche particulière de l'innovation sociale, on peut se référer à l'article de Richez Battesti et al. (2012).

l'investissement à impacts : « le rôle de la finance sociale pour le Luxembourg de demain »⁴³. Pour autant et si l'on s'en tient à cette dimension de l'articulation à l'ISR pour dynamiser le développement de l'ESS, le projet s'avère à l'heure actuelle et pour l'instant un échec et demeure essentiellement de l'ordre du discours et de la justification.

L'autre priorité qui va ensuite s'imposer est celle qui conduit à ménager des opportunités d'affaire aux acteurs privés lucratifs dans une partie des champs traditionnellement occupés par les acteurs de l'ESS, en leur garantissant un accès équitable à ces nouveaux marchés. Ce constat ressort indirectement de la mise en avant de la thématique de la concurrence déloyale qui occupe progressivement une place centrale. Elle est déjà exprimée dans l'Accord de coalition de 2009 mais elle va progressivement prendre de l'ampleur et surtout conduire à une réorientation radicale des politiques publiques de soutien à l'ESS. En séparant mieux les financements pour l'insertion du reste des financements publics, le projet est de redéfinir les règles permettant pour ces nouveaux acteurs de mobiliser les fonds publics et les avantages fiscaux, en réfléchissant « aux modalités de la prise en charge du financement de l'économie solidaire. » (Accord de coalition 2009). Reste qu'au final ce n'est pas le renouvellement du statut associatif comme le défend OPE qui sera choisi, mais celui d'un nouveau statut pour les sociétés privées lucratives, qu'elles soient coopératives ou non, le statut de SIS. Entre temps, le débat aura évolué et surtout il se sera radicalisé du côté de la concurrence dite déloyale du secteur de l'ESS vis-à-vis des acteurs traditionnels. Par rapport à cette évolution, un ancien élu du parti de gauche, impliqué dans un CIGL, confirme ce glissement, tout en reprenant finalement l'idée qu'en dehors des financements déjà prévus dans les politiques sociales traditionnelles, seuls les financements pour l'accompagnement des chômeurs seraient justifiés :

C'est d'ailleurs aussi le reproche qui est repris de façon régulière par le secteur privé contre ces associations d'économie solidaire ou d'économie sociale, « vous nous faites concurrence, c'est une concurrence déloyale », oui c'est vrai, ils fournissent des services ou des produits aux citoyens à un prix qui est, évidemment, plus bas que celui d'un acteur de l'économie privée. La réponse est évidemment 'oui'. Si vous acceptez aussi d'employer les mêmes personnes que nous employons – d'ailleurs, ça existe aussi – vous aurez les mêmes avantages, vous serez subventionnés aussi ; donc si vous employez des chômeurs de longue durée, l'État peut vous aider financièrement. **(Entretien, n°12).**

On peut encore pour illustrer ce point mentionner le lobbying de la fédération des artisans qui, à partir de 2011, recense auprès de ses adhérents les situations dites de concurrence déloyale avant de répondre à l'invitation à une discussion avec le ministère de l'ESS sur le développement du secteur. Cette organisation souligne alors combien les acteurs de l'ESS développent des activités dans des champs qui pourtant seraient déjà couverts par une offre marchande, tout en recrutant voire débauchant des salariés notamment aux postes d'encadrement.

Quoi qu'il en soit, l'année 2013 apparaît plus largement, et avec le recul, comme une année charnière. La prise de fonction de Nicolas Schmit au ministère de l'emploi, du travail et de l'ESS coïncide alors

⁴³ C'est en particulier cette interprétation que l'on retrouve dans le rapport sur les entreprises sociales au Luxembourg qui mentionne des discussions rapprochées entre le ministère de l'ESS et le secteur financier (Hiez et Sarracino, 2020, p.19) ou encore dans ce qu'écrit Nicolas Schmit, toujours en 2015 : « Au niveau européen comme au niveau national, l'accès au financement est crucial. Cela signifie évidemment que le monde de la finance doit à son tour s'adapter au fonctionnement et aux besoins spécifiques des entrepreneurs sociaux. Il y a donc une grande nécessité pour le développement de l'innovation financière pour soutenir l'innovation sociale. Le Luxembourg qui accueille déjà des fonds actifs ou partiellement actifs dans ce domaine, peut jouer un rôle d'entraînement à l'échelle européenne. » (Nicolas Schmit, préface à la note d'analyse de « Pour la solidarité », 2015).

avec la suppression politique d'Objectif Plein Emploi. Surtout, la bifurcation qui s'opère peut ce faisant être interprétée comme une volonté politique d'imposer plus de contrôle aux organisations de l'ESS. En même temps qu'elle réaffirme la priorité du paradigme concurrentiel y compris dans le champ de l'action sociale, elle manifeste en effet le renforcement de la régulation tutélaire centralisée :

Alors il y avait deux grosses structures. Il y avait Forum pour l'emploi dans le nord et Objectif plein emploi dans le sud. Objectif plein emploi, sincèrement, il fallait « nettoyer les écuries d'Augias ». Le ministère mettait 10 millions d'euros tous les ans en chèque [...]. Nicolas Schmit a coupé la tête au dragon, je n'étais pas dans la tourmente, j'étais un peu à l'extérieur, parce qu'on devait à un moment donné engager Objectif plein emploi dans un de nos projets transfrontaliers, mais le truc est tombé. Et après ça a découpé les Cigl, mais la problématique c'est justement où Nicolas Schmit commençait à construire cette vision de dire qu'on arrête de balancer du fric dans tous les sens juste pour que les structures fassent ce qu'elles ont envie de faire sans pratiquement de contrôle. C'est aussi ça les SIS. Les SIS c'est aussi pour introduire du contrôle, nous on est audité, un auditeur qui nous coûte de l'argent. **(Entretien, n°10).**

Pour certains, la mise en place de l'ULESS symbolise cette reprise en main. Voulu par le ministère, présidé par le représentant d'un des acteurs historiques de l'économie sociale, elle se substitue de fait comme interlocuteur central du ministère à OPE, tout en redéfinissant les rôles de chacun et en recadrant la portée de la gouvernance partenariale avec les acteurs de l'ESS⁴⁴ :

Ensuite, il y a eu, au Luxembourg, on peut le dire, c'est public, il y a eu un gros, gros scandale de mauvaise gestion au sein de plusieurs entités de l'ESS, on l'appelle plus communément l'OPE, objectif plein emploi, et c'est à ce moment-là que les pouvoirs publics ont décidé « il va falloir qu'on encadre beaucoup mieux l'ESS » et c'est aussi suite à ces événements-là qu'il y a eu un département de l'économie sociale et solidaire qui a été créé, non ? Après 2009, il y a... Oui, il y a dix ans. Oui, depuis 2009, il y a un département économie sociale et solidaire, le scandale, c'était vers 2013, et à la suite du scandale, le gouvernement a créé l'ULESS, l'union luxembourgeoise de l'économie sociale et solidaire, pour promouvoir et fédérer les entreprises du secteur. Voilà, mais avec pas seulement, on va dire, le secteur conventionné, mais aussi avec la naissance d'un secteur totalement indépendant et non conventionné. **(Entretien, n°7).**

De fait, l'avènement des SIS incarne un tournant après lequel l'ESS luxembourgeoise continue à s'ouvrir aux acteurs lucratifs, en facilitant cette fois la reconnaissance légale de leur impact sociétal, voire leur accès aux avantages fiscaux et à la générosité privée, à condition de remplir certaines conditions et de se soumettre à un audit externe. L'évolution des discours et des textes témoignent sur cette période d'un processus d'invisibilisation des expériences alternatives portées sur la décennie précédente (2000-2010). Ce processus d'effacement concourt à construire un autre récit sur l'ESS au Luxembourg en omettant l'idéal d'une solidarité démocratique portée un temps et institué par l'État :

J'ai aussi la déclaration de 2013, il n'est plus question d'économie solidaire ni d'économie sociale, on parle tout simplement d'une nouvelle start-up et tout ça, et d'initiative sociale pour l'emploi, on oublie tout, donc déjà, on fait disparaître. **(Entretien n°4).**

Il s'agit précisément dans ce travail d'interroger sociologiquement cette soudaine absence, au sens des épistémologies du Sud, qui est en train, plus ou moins volontairement, de se construire. À ce titre,

⁴⁴ Le chapitre 3 de la loi, sans être totalement explicite, est d'ailleurs consacré à cette question. Il évoque une ou plusieurs conventions annuelles entre le Ministre et les représentants du secteur de l'ESS, afin d'assurer la représentation du secteur auprès des pouvoirs publics, qui définit les objectifs que les représentants se fixent dans le cadre de la collaboration avec le Ministre compétent.

lors de notre entretien, le haut fonctionnaire responsable du département ESS du ministère du travail du Luxembourg⁴⁵, en fonction de juin 2019 à novembre 2021, précisait d'emblée :

Le département de l'économie sociale et solidaire concentre plutôt ses activités sur l'entrepreneuriat social, donc qui est un champ d'application un peu plus restreint que l'économie sociale et solidaire. (...) Donc il y a une dizaine d'années, plus ou moins (NDA : 2010 donc et pas avant), c'est là où on a commencé à prendre conscience qu'il y avait une réelle économie sociale et solidaire au Luxembourg, alors qu'elle a toujours existé, sauf qu'elle n'était pas labellisée comme telle. On était plutôt dans l'associatif, caritatif. Et il y a un certain moment, donc toutes les entités qui étaient actives dans l'ESS, elles étaient conventionnées et très fortement financées par l'État ou par les collectivités locales, donc c'est une économie sociale et solidaire, oui, mais elle n'avait, à mon avis, pas tous les critères de la définition internationale, notamment question financement, comme le financement était majoritairement assuré par l'État, donc forcément, l'indépendance vis-à-vis de l'État n'était pas complètement garantie. **(Entretien, n°7).**

D'un point de vue institutionnel, l'histoire de l'économie solidaire dans la fabrication de l'ESS au Luxembourg semble alors comme effacée et c'est la dimension social business, entendu comme la tendance à renforcer l'autonomie par rapport aux financements publics afin d'assurer « l'indépendance » des projets, qui semble s'affirmer.

III.2. Le social business et les sociétés d'impact sociétal (SIS) comme face émergée de l'iceberg

Point d'orgue de cette seconde période d'institutionnalisation de l'ESS au Luxembourg, la définition d'un nouveau statut légal, celui de société d'impact sociétal, est adopté en décembre 2016. Surtout, et comme nous l'avons déjà souligné, ce texte de loi est l'occasion, notamment dans l'article 1, de mieux définir l'ESS et, à ce titre, représente la loi ESS du Luxembourg.

III.2.1. La loi sur les SIS : une loi ESS et sur les SIS

Bien qu'ayant intégralement repris le texte de l'article 1 au tout début de ce rapport, on peut d'abord revenir sur ce que dit la plaquette officielle de présentation du nouveau statut de SIS, sur la définition de l'ESS. On y apprend dans la préface co-signé par Robert Urbé pour l'ULESS et Nicolas Schmit pour le Ministère de l'ESS, que la loi est « le fruit d'un dialogue constructif mené par le Gouvernement avec toutes les parties-prenantes impliquées dans l'économie sociale, dans l'entrepreneuriat social et, de manière générale, dans le développement d'activités productives à finalité sociale ou sociétale. » (Plaquette officielle SIS, 2017). Surtout, le premier élément mentionné qui définit ce nouveau mode d'entreprendre à finalité sociale est alors celui de valeurs communes partagées comme éléments déterminants et non comme caractéristiques accessoires. Ces valeurs sont censées témoigner de l'engagement des entreprises socialement engagées : solidarité, altruisme et non-lucrativité.

Plus fondamentalement, l'enjeu de ce nouveau statut pour l'ESS est formulé explicitement dans ce texte : répondre à la difficulté pour les structures existantes, essentiellement associatives, à mener des activités économiques dans le cadre de leurs objectifs sociaux et solidaires, du fait d'un cadre juridique inadapté « au regard de la non-lucrativité de leurs activités, d'autorisation de commerce ou encore de passation de marchés publics. » (Plaquette officielle SIS, 2017, p.11). L'objectif est alors de permettre la soutenabilité économique du secteur par l'autofinancement d'une part, et de favoriser la viabilité

⁴⁵ On peut également noter que comme il l'indique par ailleurs : « Auparavant, j'étais au ministère de l'Économie où j'étais le responsable de la politique de la concurrence et du marché intérieur de l'Union européenne. » **(Entretien, n°7).**

économique de ces acteurs sans dépendre aussi étroitement des subventions publiques, des donations ou des legs privés d'autre part ; ce qui renvoie de fait au modèle défendu par les partisans du social business. Il est également mis en avant la nécessité d'assurer une égalité de traitement avec les autres acteurs économiques sur un même marché concurrentiel tout en tenant compte des spécificités et des besoins propres à l'entrepreneuriat dans l'ESS.

Sont alors concernées toutes les personnes physique ou morale (associations, fondations, SA, SARL, etc.) agissant seule ou à plusieurs (certaines SA ou SARL pouvant n'avoir qu'un actionnaire unique) qui désirent créer une société commerciale reposant sur une activité économique continue de production, distribution ou échange de biens ou services à finalité sociale ou sociétale, témoignant de leur engagement solidaire. L'objet social est alors défini comme devant remplir au moins une des deux conditions qui dressent une liste détaillée d'objectifs en distinguant de manière peu convaincante le soutien aux personnes en situation de fragilité d'une part et la préservation du lien social, la lutte contre les exclusions et les inégalités ou encore la protection de l'environnement et le développement d'activités culturelles et de formation, d'autre part⁴⁶.

Par ailleurs et par rapport au début de la période, on doit noter un glissement dans la définition de l'ESS. Si l'on en croit en effet la note déjà citée de « Pour la solidarité », en 2015 encore, on trouvait, sur le site gouvernemental dédié à l'innovation sociale, l'idée que l'ESS se caractérisait au-delà des statuts habituels, par trois critères d'inclusion : l'activité économique, la finalité sociale et l'autonomie de gestion ; et deux critères de progrès : la gouvernance démocratique et le développement durable. Au moment où cette définition profite de la loi SIS pour se stabiliser, on retrouve certes explicitement l'idée d'une activité économique et de la finalité sociale, voire environnementale, qui vaut pour l'ensemble du secteur, mais celle de l'autonomie de gestion ne renvoie plus qu'à la forme particulière de la gouvernance des SIS sans reprendre l'idée plus large d'une autonomie entendue vis-à-vis des pouvoirs publics, voire même des acteurs privés lucratifs, et encore moins celle d'une gouvernance démocratique. Avec l'abandon des dimensions de gouvernance partagée et la fin du projet d'association d'intérêt collectif que défendait OPE, l'ambition de promouvoir des organisations économiques fondées sur un modèle de gouvernance démocratique spécifique semble abandonnée au Luxembourg ; ce qui somme toute doit être rapproché plus largement de la faiblesse du modèle coopératif déjà évoqué et du rejet du modèle associatif, situé pour l'essentiel dans la sphère du social et non de l'économique, au sens de l'approche formelle de l'économie comme économie marchande⁴⁷.

De ce point de vue, le modèle d'entrepreneuriat social que met en avant la loi SIS est spécifique. Il s'agit de société commerciale à statut classique ou coopératif dont les actionnaires détiennent des

⁴⁶ Pour être plus précis sur le premier point, le texte mentionne les fragilités liées aux situations économiques ou sociales et celles qui renvoient à la situation personnelle, notamment l'état de santé et le besoin d'accompagnement social et médico-social, tout en ajoutant qu'à ce titre les personnes peuvent être des salariés, des clients, des membres, des adhérents ou des bénéficiaires de la SIS. Sur le second point, le texte liste les inégalités pouvant être économiques, sociales, culturelles, de genre ou un enjeu de cohésion territoriale.

⁴⁷ On retrouve ici ce que Polanyi dénonce comme le « sophisme economiciste » et qui « consiste en une tendance à poser une équivalence entre l'économie humaine et sa forme marchande. » (Polanyi, 2007). Laville estime pour sa part et à ce titre qu'il est utile de transformer la représentation selon laquelle « le capitalisme marchand [serait] l'unique foyer de production de richesses, éventuellement amendé ensuite par une redistribution qui manifeste l'acquisition de droits mais induit une technicisation des enjeux sociaux au détriment de l'écoute des usagers. » (Laville, 2016b, p.453).

parts constituées pour moitié au moins de parts dites d'impact par rapport aux parts dites de rendement. Autrement dit, il est nécessaire, pour être considérée comme une SIS, d'abord de se rapprocher du modèle de la non-lucrativité en acceptant qu'au moins une partie des investissements ne puissent pas donner lieu à rémunération. Plus largement il s'agit également d'accepter de limiter les revenus salariaux ainsi générés à un maximum de six fois le salaire social minimum⁴⁸. Ce recours à l'investissement et à l'initiative privés sous une forme spécifique témoignant de leur caractère en partie désintéressée et altruiste, qui caractérise fondamentalement l'originalité de ce statut SIS en Europe, s'accompagne de la nécessité de définir précisément l'objet social et surtout de « prévoir des indicateurs de performance qui vont permettre de vérifier de façon effective et fiable la réalisation de l'objet social. » (Article 3).

Quoi qu'il en soit, on comprend combien la lecture anglo-saxonne du « non-profit sector » a pesé dans les débats au Luxembourg, avec le poids qu'y représente le modèle des grandes organisations philanthropiques. Si la loi avait pour objet premier d'inciter les associations à faire le ménage dans leurs activités commerciales et à porter de nouveaux projets considérés comme plus économiques car générant plus de recettes marchandes, dans un cadre juridique plus « conforme », elle permet également de défendre l'idée que si des investisseurs, quels qu'ils soient, renoncent aux retours sur investissement en développant directement, ou en soutenant par l'investissement, des activités poursuivant des finalités sociales mesurables, alors cela vaut un agrément, une sorte de « label public » RSE, voire en cas de renoncement total à dividende, des mesures fiscales favorables et un accès à la générosité privée. Le responsable du ministère rencontré, commente à partir de la situation actuelle :

Il y a une réelle volonté politique aussi de continuer à investir dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, forcément avec des adaptations par rapport à la vision politique, mais la volonté est bel et bien présente. Alors que dans l'ancienne législature, le ministre Schmit était on va dire plutôt focalisé sur une conversion des asbl en société d'impact sociétal. Avec le ministre Kersch, on souhaite aussi travailler sur les porteurs de projets privés, donc les créateurs d'entreprises pour qu'ils fassent le choix d'adopter la forme juridique de la société d'impact sociétal. On travaille sur les deux plans. **(Entretien, n°7).**

Au-delà de cette première série de caractéristiques, la loi ajoute pêle-mêle qu'il est nécessaire de recourir à un notaire pour rédiger les statuts lorsqu'on est une SA ou SARL, qu'il convient de faire réviser les comptes par un réviseur d'entreprises agréé, qu'on doit entendre indicateurs de performance au pluriel (au minimum deux indicateurs) et qu'un rapport extra-financier doit détailler la mise en œuvre des indicateurs à destination de l'AG de la SIS et, enfin, que les parts d'impact ne peuvent être convertis en parts de rendements et qu'en cas de liquidation, les investisseurs ne peuvent prétendre qu'à un remboursement de leurs avances, les bonus éventuels devant être transférés à une autre SIS ou à une fondation. Ces précisions conduisent ainsi à dessiner une certaine vision de l'entreprise sociale comme entreprise à impact RSE devant notamment produire un bilan extra-financier et faire agréer, sur le modèle de la norme ses performances RSE auprès des pouvoirs publics. Notons que la liste des impacts sociétaux est assez précisément dressée tout en restant dans un registre très général dans ce document et que les impacts environnementaux ne sont pas plus détaillés.

⁴⁸ On peut rapprocher ce point du choix fait par le mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) en France de limiter les écarts de revenu internes à un écart d'un à dix.

La loi précise ensuite que ces SIS ne sont éligibles aux avantages fiscaux que si elles sont constituées à 100% de parts d'impact, même si l'enjeu dit de la sécurisation juridique s'applique plus largement à toutes les SIS qui peuvent explicitement recevoir des subventions publiques et accéder à des marchés publics notamment avec clauses sociales. Elles sont alors exemptées de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal. Surtout, l'investissement dans une SIS de ce type vient en déduction de l'impôt sur la fortune et les donations en espèce sont déductibles des impôts. On voit transparaître ici le poids des grandes structures de l'ESS qui ont défendu en amont auprès du Ministre et par l'intermédiaire de l'ULESS, l'idée qu'elles ne recherchent pas des investissements privés à rémunérer mais des financements philanthropiques supplémentaires, certes ici sous forme d'investissements y compris désintéressés, mais dans la continuité de la logique des donations et autres legs (Hiez, Sarracino, 2020, p.19).

De ce point de vue, et si l'on considère la nature et le nombre de SIS créées depuis lors, le projet de mobiliser l'investissement privé pour le développement de l'entrepreneuriat social est un échec, notamment si on le considère comme visant essentiellement le renforcement des bilans RSE des grands groupes au travers de leur politique d'ISR.

Restent évidemment la question du transfert des activités associatives marchandes dans des SIS en séparant les activités commerciales du reste des activités des acteurs non lucratifs traditionnels de l'ESS et celle du soutien au développement d'une dynamique d'entrepreneuriat social par l'identification et l'accompagnement de porteurs de projets à impact sociétal :

Le discours, c'est : faisons de la SIS ?

« Forcément, oui. Mais en dépassant ce côté SIS, le discours, c'est de dire : il y a de la place pour des entreprises qui veulent faire de l'argent, un petit peu, et qui ont une dimension sociale. La réalité, c'est qu'il n'y a pas grand-chose. La réalité, même les SIS, ce sont des associations en fait qui montent des SIS. Après, à la marge, tu as deux, trois bricoles, mais qui ne sont pas toujours des succès. Des entreprises sociales, de toute façon, une entreprise sociale, il y a à boire et à manger dedans. Tu as des grosses structures classiques de l'ESS qui se réclament entreprises sociales, donc ce n'est quand même pas un truc aux contours très précis. Donc l'implication du secteur marchand pour l'appeler comme ça dans l'entreprise sociale, il n'est pas spécialement puissant au Luxembourg. Il l'est plus dans le discours. »
(Entretien n°5).

III.2.2. Faiblesse de l'impact réel du statut SIS

Pour une part non négligeable, les quelques SIS qui vont se développer à partir de là – un peu plus de 30 aujourd'hui et à notre connaissance toutes à 100% de parts d'impact⁴⁹ - sont en fait, et en tous cas dans un premier temps, des structures d'appui au développement des entreprises sociales, à la recherche d'entrepreneurs sociaux, voire de futurs salariés du secteur ou non, à accompagner⁵⁰. Le cas de la SIS 6zéro1 est, de ce point de vue, édifiant.

⁴⁹ Moins de 20 et toutes à 100% de parts d'impact lorsque nous avons rencontré 6zero1, fin 2019, elles sont désormais un peu plus de 30 si on en croit le site des organismes habilités à collecter des dons et des legs, sachant que 6zero1 est encore dans cette liste mais qu'elle a cessé son activité. Voir l'annuaire thématique des organismes habilités à collecter des dons et des legs qui recense les SIS concernées donc avec 100% de parts d'impact : https://impotsdirects.public.lu/fr/az/l/libera_dons.html

⁵⁰ Soutien à l'entrepreneuriat social qui peut, y compris, se déployer à destination de groupes spécifiques comme les femmes avec KnowThyBrand Women en cours d'incubation à la MESIS depuis 2020.

Dirigée jusqu'en avril 2020, par l'ancienne responsable de la délégation à l'ESS du Ministère, cette structure d'appui dont le nom renvoie au statut SIS et au fait qu'elle a été l'une des premières, si ce n'est la première à être officiellement enregistrée, est directement mise en avant à la fin de la plaquette officielle de présentation des SIS, pour ceux qui voudraient se lancer dans la création d'une société de ce type. Cette structure illustre combien au départ en tous cas, ce sont des projets qui visent à favoriser le coaching et l'accompagnement des futurs dirigeants SIS qui émergent plutôt que des SIS elles-mêmes. Surtout, la première SIS créée l'est directement en lien avec le projet du Ministère de soutenir le développement de ces sociétés en s'appuyant sur un incubateur pour les futurs entrepreneurs sociaux, projet qui est pensé parallèlement aux discussions sur le nouveau statut et qui se veut également une expérimentation concrète de celui-ci. L'État en est l'actionnaire majoritaire (101/201), l'ULESS et la fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse se partageant les 100 actions restantes⁵¹.

Les personnes accompagnées sont, selon la personne interrogée, de deux types : il s'agit des étudiants sortis de grandes écoles d'une part, et de personnes en reconversion d'autre part. La salariée de cette SIS de coaching de SIS décrit ainsi l'activité, qui s'est selon elle progressivement adaptée à l'évolution du « profil » des entrepreneurs :

On a changé notre programme d'incubation, notre programme d'accompagnement. Alors, jusqu'à la fin d'année dernière, on accompagnait les entrepreneurs, déjà, on lançait des appels à projets, on avait un programme d'incubation sur douze mois avec un planning de formation, un accompagnement avec un bureau. [Aujourd'hui, dans notre programme], on propose une mise à niveau et on a défini un programme d'accompagnement qui est basé sur trois axes et on fait une évaluation sur ces trois axes. Donc la première étape, ce sont les compétences techniques, c'est : « Est-ce que vous avez un projet qui tient déjà un minimum la route, qui est déjà un peu défini ? ». C'est sur la base de ça qu'on rentre dans 6zéro1, on a une première évaluation qui est faite, on a un petit rapport, on a un débrief avec un coach et en fonction de ça, on définit si on continue ou pas. Si on continue, lui, le coach, évalue les compétences techniques, il définit avec l'entrepreneur un calendrier de travail sur ces axes-là et ils rentrent aussi dans l'évaluation, via un outil aussi, des compétences relationnelles en matière entrepreneuriale, donc c'est « Soft Skills Entrepreneurio », c'est un outil français, et on évalue les compétences, et pareil, une fois que l'évaluation est faite, il est contacté par la coach qui est en charge de ce suivi-là et elle va lui fixer un programme de séance de coaching pour améliorer ses compétences Soft Skills Entrepreneurio. Donc ça, c'est ce qu'on propose aujourd'hui. [...]. On propose à tous nos entrepreneurs différentes grilles d'indicateurs pour mesurer eux-mêmes leur impact, dont les objectifs de développement durable, on a cette grille-là qui est à disposition des entrepreneurs. Nous-mêmes, notre impact, on doit le mesurer, comme je disais toutes les SIS doivent mesurer leur impact et définir des indicateurs, nous, on mesure le nombre de projets accompagnés, le nombre de créations de sociétés d'impact sociétal à la suite de notre programme, et combien sont encore actives. **(Entretien, n°6)**.

Plus précisément encore, 6zéro1 propose un appui par la mise en réseau sous forme de conférences et débats participatifs (6-Network), une formation à l'entrepreneuriat social et à la gestion de projet à impact social (6-Formation), une assistance à la démarche d'agrément (6-Assistance), une aide à la recherche des financements (6-Finance) et enfin un suivi personnalisé sous la forme de mentorat (6-Conseil). Outre que ces prestations sont payantes, ce qui constitue un facteur bloquant pour les initiatives individuelles et de petite taille qui auraient pu souhaiter recourir à ce type d'appui

⁵¹ Si la décision de liquider la structure a été prise, la SIS a dans un premier temps évolué suite à l'arrivée du nouveau ministre fin 2018, en « service public » d'accompagnement à l'entrepreneuriat social, ces prestations devenant gratuites. Conjointement, l'État a racheté les parts de la fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse.

stratégique, on notera que l'aide à la recherche de financement semble se limiter à la philanthropie, au micro-crédit et au crédit bancaire, sans mentionner la possibilité de partenariats plus étroits avec les groupes privés existants.

Lorsque nous l'avons rencontrée, 6zero1 venait d'emménager dans la toute nouvelle Maison de l'Économie Sociale et de l'Innovation Sociale (MESIS), créée en 2018 avec le soutien du Ministère à l'ESS et qui accueille, outre les bureaux de l'ULESS, des structures essentiellement en SIS (trois aujourd'hui après la disparition de 6zero1) et un partenaire, le cluster ESS grande région animé par la SIS EcoTransFaire, présentée *supra*. Plus largement, ce premier ensemble de SIS s'est ensuite diversifié avec le développement de quelques micro-projets dans le champ de la formation et du développement personnel et plus récemment avec l'arrivée de projets à statut commercial et souvent à dimension environnementale⁵². La rareté de ces nouveaux entrepreneurs sociaux illustre la difficulté qu'il y a pour ces expériences à trouver leur modèle économique sur le marché y compris en mobilisant les ressources du côté de la redistribution par le biais des avantages fiscaux, des marchés publics, des subventions ou encore des dons. Pour remédier à cela, le Luxembourg semble aujourd'hui s'orienter vers un assouplissement des conditions d'éligibilité notamment en ce qui concerne la nécessité de faire appel à un réviseur agréé, qui n'est plus requise pour faire valider, la composition des parts, l'interdiction de contracter des emprunts auprès des associés, ni même les niveaux de rémunération. Désormais et depuis juillet 2021, un simple rapport financier annuel contenant ces informations est demandé qui devra être certifié par un réviseur agréé uniquement au-delà de 1 million d'euros de chiffre d'affaires ou d'actifs nets, et simplement par un commissaire au compte moins onéreux au-dessus de 100 000 euros⁵³. Ce rapport financier obligatoire depuis cette date, est transmis au ministère qui délivre son agrément après en outre avoir évalué les indicateurs d'impact qui y sont explicités. Enfin, dans un avis, qui ne sera suivi que partiellement, rendu par la Chambre de Commerce début 2021 sur le projet de loi modificatrice, cette dernière insiste sur la nécessité de rendre plus intéressant le statut de SIS en élargissant également les avantages fiscaux aux seuls parts d'impact mais y compris lorsqu'une partie de la propriété des 50% restant est sous forme de part de rendement, tout en ouvrant la hiérarchie des salaires au-delà du maximum autorisé jusqu'alors, soit 6 fois le salaire minimum. Il est bien entendu encore trop tôt pour savoir si cela suffira à susciter les vocations d'entrepreneurs sociaux, ni dans quelle proportion, ni même dans quel type d'activités à impact sociétal et avec quel modèle socio-économique, et encore moins si le gouvernement retiendra à l'avenir les deux autres propositions.

En outre et par ailleurs, un second groupe de SIS est ensuite constitué de structures qui manifestent la tendance des associations traditionnelles du social (en tous cas de l'une d'entre elles) et/ou des coopératives du secteur du travail protégé ou de la distribution, à mieux séparer leurs activités commerciales et/ou à donner une forme plus clairement ESS à tout ou partie de leur projet sous forme coopératives. On peut penser ici aux deux SIS du groupe Elisabeth, dont l'une est un espace de vente convivial permettant d'acheter des produits locaux, du commerce équitable ou issus des activités des

⁵² Sans être exhaustif, on peut penser ici à la SARL-SIS, Indoor Forest Bio-org qui commercialise des produits d'entretiens et d'assainissement de l'air intérieur sous la marque Bio-org ou encore à la SARL-SIS Letzgreen qui vise à promouvoir le secteur des écotecnologies au Luxembourg ou encore le Luxembourg Center for Circular Economy, toujours en SARL.

⁵³ On peut consulter les modifications introduites par la loi du 16 juillet 2021 en ligne : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/07/16/a569/jo>

coopératives en atelier protégé du groupe, et l'autre une des coopératives de production de ce même groupe, mobilisant le travail de personnes déficientes visuelles, qui s'est récemment redéfinie sous forme de SIS. Plus généralement, on trouve dans ce sous ensemble quelques rares coopératives, notamment dans le domaine du commerce de détail, en particulier comme l'épicerie solidaire à Sanem (EpiSol) présentée ci-après, mais également une partie des acteurs du travail protégé qui avait déjà adopté le statut de coopérative pour mieux tenir compte des enjeux commerciaux de leurs activités et qui désormais semble avoir choisi d'enregistrer le caractère altruiste et solidaire et les avantages qui l'accompagnent en adoptant le statut de SIS. Mais globalement, peu de structures ont choisi ce statut et notamment pas les associations traditionnelles du travail social, y compris pour leurs activités à dimension commerciale importante (enseignement privé, accueil des jeunes enfants, y compris loisirs récréatifs, ou des personnes dépendantes et/ou âgées). On peut faire l'hypothèse que, représentés ou non dans l'ULESS, les acteurs de l'économie du social n'ont qu'un intérêt très relatif à être reconnu comme des sociétés commerciales y compris à statut SIS, cette appartenance pouvant même nuire à leur identité historique :

Vous avez plusieurs cas de figure. Vous avez des asbl qui créent des filiales SIS. Vous avez des asbl, mais ça, je ne pourrai pas vous en mentionner, peut-être pas maintenant de mémoire, qui peut-être, oui, voilà, quel est le mot juridique correct, « on va liquider », ce n'est pas liquider, « dissoudre l'asbl et on crée à côté une société d'impact sociétal », ou vous avez des sociétés qui se créent de zéro et qui se conçoivent tout de suite comme sociétés d'impact sociétal, donc qui crée une SA, une SARL ou une coopérative et qui demande l'agrément SIS. Là, il y a pas mal de cas de figure. Maintenant, bien sûr, sur les structures existantes et surtout si vous avez des actifs, les grosses asbl du secteur, elles ont aussi pas mal d'immobilier, vous ne transférez pas ça aussi simplement quand même dans une société commerciale parce qu'il ne faut pas oublier qu'une SIS, si vous êtes une SIS ou vous êtes une entreprise sociale, ou une entreprise de l'économie sociale au Luxembourg, vous êtes 100% non lucratif si vous avez 100% de parts d'impact, mais à la base, vous êtes quand même une SA, une SARL, une coopérative, et sur pas mal de points, vous répondez au droit commun en la matière. **(Entretien, n°6).**

Pour être complet, nous pouvons enfin présenter ici le cas de la Sarl SIS EcoTransFaire. Ancien Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE), cette SIS portée par un agriculteur bio encore en activité partielle, prolonge depuis 2015, son projet de départ d'ingénierie sociale financé sur fond « Interreg » et visant à mieux structurer une filière transfrontalière de rénovation de l'habitat à partir de producteurs locaux engagés dans une démarche de développement durable. Après la fin de ce programme, les activités du GEIE se sont diversifiées avec notamment un nouveau programme, « Aroma », dédié à la structuration des circuits courts alimentaires pour approvisionner la restauration en foyer sur la Grande Région. Dans le même ordre d'idée, l'équipe de quatre salariés travaille également sur le gaspillage alimentaire à travers le projet « Frugal » qui vise à mettre en relation les invendus de la grande distribution et des acteurs de l'ESS qui proposent ou pourraient proposer des solutions de transformation et de distribution de ces produits. Surtout, EcoTransFaire anime depuis 2018 le cluster ESS de la Grande Région, soutenu par le fonds européen « Interreg », avec notamment le Ministère ESS du Luxembourg et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle qui sont à l'origine de ce projet partagé :

On a quand même une caractéristique dans tous ces programmes c'est d'inclure vraiment l'économie sociale et solidaire. Par exemple dans ce programme Frugal vous allez retrouver la conserverie de Metz, vous allez trouver des structures de l'ESS en Belgique. Et puis on pilote aussi le Cluster d'économie sociale et solidaire de Grande Région qui est aussi une idée Éco-Trans-Faire que nous avons soumise à Nicolas Schmit à l'époque et dans lequel on a embarqué le département de Meurthe-et-Moselle. On est un peu une espèce hybride [...]. On est une structure où on est capable, ça aussi je sais que ce n'est pas donné à tout le monde, mais je sais qu'il en existe d'autres, on est capable de mettre autour de la table des acteurs non ESS et de l'ESS, faire travailler les gens sur différentes interfaces. **(Entretien, n°10).**

Devenu Sarl-SIS en 2019, le projet, qui se qualifie désormais d'acteur transfrontalier de l'économie sociale et circulaire, est indirectement mentionné comme partenaire extérieur sur le site de la MESIS par le biais du cluster ESS Grande Région. Son choix du statut SIS est ainsi justifié par son gérant :

EcoTransFaire évolue pour un tas de raisons juridiques et tout ce qu'on veut. Aujourd'hui on a un statut Sarl-Sis Société d'Impact Sociétal, je pense que Marco [NDA : *le responsable du service ESS du ministère luxembourgeois*] vous en a parlé. On est la première entreprise d'ingénierie au Luxembourg à avoir ce label SIS. C'est comme une coopérative en France, c'est un peu le label ESUS en France, mais un peu plus poussé [NDA : *ce qui nous semble discutable*], puis tous nos bénéfices, alors on a une limitation dans les revenus, les bénéfices sont entièrement réaffectés à l'entreprise. [...]. C'est moi qui l'ai créée, on avait créé un groupement européen, on était fortement engagé dans le local, on bénéficiait beaucoup de financements publics, on bénéficie toujours beaucoup de financements publics, mais dans le cadre d'études ou autre. Il y avait besoin d'une transparence, je suis un ancien engagé dans l'associatif, ancien engagé politique, on est les premiers à dire qu'il faut un peu de transparence et, de temps en temps, il faut démontrer ce qu'on fait. Et là, ça allait dans la droite lignée de ce que j'ai toujours porté, tout ce que j'ai fait. **(Entretien, n°10).**

En tant que partenaire opérationnel du projet de cluster ESS de la Grande Région, l'analyse que fait cette structure de l'ESS est particulièrement intéressante pour notre étude. Dans la lignée de ses projets d'origine, elle insiste essentiellement sur le caractère local des activités comme caractéristique centrale de ce qu'elle considère comme l'ESS. Au-delà des statuts, ce qui importe c'est la taille des organisations et leur inscription dans des espaces de collaboration territoriaux quel que soit le type d'activité, mais tout en restant principalement dans le domaine qu'elle désigne comme l'économie sociale circulaire⁵⁴ :

Nous, on est dans l'ESS en terme général, global, qui fait que ce sont des acteurs engagés dans leur tissu local dont la valeur ajoutée reste au niveau local et qui développe le tissu local, pour nous c'est ça l'ESS. Plus que des grands labels où vous savez, on commence à voir des grands groupes ESS, c'est à celui qui le plus gros et ils se tirent la bourre. Nous, ce n'est pas notre truc, on n'ira jamais aider SOS Santé, on s'en contre-fout. Mais par contre on a assez de boulot à faire, à travailler avec les villes locales, développer leurs écosystèmes locaux. Parce que, quand vous avez le groupe SOS Santé qui arrive dans un endroit, il rachète tout le monde et puis il n'y a plus qu'eux alors qu'un écosystème local, si on veut qu'il vive il faut de la diversité, autrement, après quand le groupe SOS se barre, il y aura aussi des trous comme avec les usines dans le temps. **(Entretien, n°10).**

Peu d'attention est portée à la dynamique d'économie solidaire comme espaces démocratiques de proximité, même si de fait EcoTransFaire participe bien à la co-construction des politiques publiques d'ESS sur son territoire transfrontalier. En outre et concernant la participation en interne, le gérant est le seul actionnaire mais assure que les décisions sont prises collectivement et que l'ensemble des quatre salariés est associé car même s'il est le seul apporteur de capitaux, le fait de devoir renoncer à ses salaires en cas de difficultés de trésorerie est en soit une sorte de prise de participation au risque. Plus globalement, EcoTransFaire comme 6zero1 témoignent de cette ambiguïté, que tous et toutes conviennent de l'importance de promouvoir un nouvel entrepreneuriat social au service des enjeux d'innovation sociale et des territoires dans un environnement contraignant pour les finances publiques, alors même qu'ils mobilisent d'importants fonds publics nécessaires à leur bon fonctionnement en tant qu'organisations remplissant des missions à forts enjeux sociétaux pour la

⁵⁴ La présence dans le cluster du groupe Valo, spécialisé dans l'écologie industrielle et qui porte le PTCE de Florange, témoigne également de cette priorité accordée à l'économie circulaire pour définir la nouvelle économie en Grande Région.

première ou pour permettre l'accès de tous et toutes à ses services pour la seconde sans menacer son modèle économique⁵⁵.

Aussi, la mise en place de ce nouveau statut SIS pour l'ESS, avait notamment pour objectif, en tous cas au départ, de mobiliser l'investissement privé notamment des grands groupes financiers et de faire la jonction avec la problématique de l'ISR voire plus globalement de rapprocher l'ESS et la RSE. De ce point de vue, peu d'entreprises semblent avoir, à notre connaissance, choisi de participer au capital des SIS ainsi créées, y compris sous forme désintéressée en prenant des parts d'impact, participations qu'elles auraient pu valoriser dans leur bilan RSE. Pour autant, l'objectif de la jonction avec la problématique de la RSE ne se réduit pas à cette tentative d'ouverture reposant sur un nouveau statut juridique qui permettrait la mobilisation du capital privé autrement que par les circuits habituels des dons philanthropiques, notamment par le biais des fondations privées. On peut sur ce point mentionner le travail d'un autre acteur que nous avons rencontré, l'association Inspiring More Sustainability (IMS) qui témoigne d'une volonté de mieux intégrer RSE et ESS mais sous une forme très particulière, en encadrant des activités de développement durable⁵⁶ avec les entreprises de son réseau :

Le principe de l'association, c'est qu'on travaille sur le développement durable avec nos entreprises. On travaille au travers de projets concrets et de façon collaborative. Donc, ce n'est pas de l'accompagnement individuel, on ne fait pas de consultance, on est vraiment dans de l'action, sur le terrain, avec les entreprises qui sont membres mais aussi toutes les parties-prenantes du territoire. Donc, ça va être des Ministres, des Ministères, des ONGs, des Associations, des Villes, des Communes, tous types de parties-prenantes qui nous permettraient d'avoir un impact positif le plus percutant dans nos actions. **(Entretien, n°3).**

De fait, il s'agit alors pour IMS de favoriser la rencontre entre le monde des associations et/ou de l'ESS et celui des grandes entreprises, chacune des entreprises du réseau hébergeant dans ces locaux et à tour de rôle le projet pour plusieurs mois, l'association se chargeant de promouvoir auprès d'elles des thèmes ou des problématiques portés par des acteurs de l'ESS, comme récemment avec la prise en compte de la question transgenre dans la sphère professionnelle. En contrepartie, la culture de ces entreprises entre dans le monde des associations au travers de la recherche de talents et du développement du mécénat de compétences, comme le promeut son homologue français, IMS (l'Institut de Mécénat Solidarité devenu IMS-Entreprendre pour la Cité en France), porté par Claude Bébéar et le groupe AXA, pour lequel la responsable au Luxembourg a travaillé au début des années 2000. Sans pouvoir affirmer qu'il soit entré à son capital, on trouve d'ailleurs une SIS dans l'ULESS, Youth and Work, que nous avons déjà évoquée et qui cherche à accompagner les jeunes par le

⁵⁵ Depuis lors, le responsable d'EcoTransFaire que nous avons rencontré a tenu à préciser que la part des ressources d'origine publique dans le budget de la SIS est devenue minoritaire sans préciser la nature des ressources commerciales mobilisées en contrepartie. De ce point de vue, on peut noter que le modèle de l'entrepreneuriat social qui s'impose en Europe conduit en effet aujourd'hui à considérer la vente de prestations aux administrations publiques comme témoignant de leur orientation commerciale plus importante, comme on peut le voir par exemple dans les travaux du réseau Euclid (<https://knowledgecentre.euclidnetwork.eu/>).

⁵⁶ Le reste de l'entretien démontre que les projets soutenus par IMS ne se situent pas uniquement dans le domaine du développement durable et peuvent également renvoyer plus largement à des enjeux sociaux ou de société. Pour autant la directrice d'IMS a été particulièrement impliquée dans le processus récent, en tous cas relativement à la date de la rencontre, porté par l'équipe de Jérémy Rifkin qui a conduit *l'Étude stratégique de la troisième révolution industrielle pour le Grand-Duché de Luxembourg*, citée en annexe.

coaching et la formation par l'apprentissage dans leur projet professionnel, et qui affiche comme financeur le groupe AXA.

Cette présence des grands groupes, notamment du secteur bancaire ou de l'assurance, n'est évidemment pas innocente et renvoie à ce que beaucoup dénoncent comme une tentative de moralisation du capitalisme, vis-à-vis de laquelle une partie des acteurs de l'ESS rencontrée émet pour le moins des réserves :

Vous avez parlé d'IMS. Eux, ils avaient organisé une conférence avec Jérémy Rifkin, j'y étais. Ils ont demandé si j'étais membre, pour l'inscription. J'ai dit non, ça veut dire quoi ? Je ne savais pas combien ça coûte, déjà ça coûte 400 euros et elle m'a donné un flyer qui expliquait ce qu'ils font, qu'ils aspirent à plus de *sustainability*. Et j'ai regardé derrière, et il y avait juste l'affaire Lux Leaks, mais elle me présente le flyer et il y a tous les partenaires sur le flyer : je vois PVC, KPMG, Deloitte. Je me dis, ces entreprises-là, elles vont me raconter quelque chose sur la *corporate social responsibility*. Alors qu'ils apprennent aux entreprises comment ne pas payer de taxes. **(Entretien, n°11)**.

Quoi qu'il en soit, on aurait donc bien aujourd'hui une tentative de rabattre l'ESS au rôle d'exemple d'une économie vertueuse à finalités sociales, dont les grands groupes pourraient s'inspirer en développant leurs pratiques de RSE, voire sur laquelle ils pourraient s'appuyer pour renforcer leur bilan RSE par participation au capital des SIS, au-delà des dons habituels aux associations d'utilité publique et aux fondations. Surtout, cette orientation abandonne la piste autrefois ouverte par l'économie solidaire d'un changement de modèle économique puisqu'ici les entreprises sont symétriquement invitées à soutenir le renforcement de la capacité des associations à trouver leur place dans le modèle économique concurrentiel marchand. Dans la continuité de cette orientation, on peut rapprocher les propos du tout nouveau directeur de l'ULESS qui, tout en concédant ne pas encore avoir de feuille de route bien établie pour le secteur, souligne toutefois le rôle que devra jouer selon lui la responsabilisation morale du consommateur :

Je pense que la consommation et la surconsommation actuelle n'est pas vertueuse, et on le sait, on le sent. Tout le monde se sent mal quand il va acheter des trucs chez H&M. [...]. Être une démocratie, c'est tous les jours se réveiller et défendre ses libertés, défendre son droit et se battre pour la communauté. Eux, ils sont obsédés par leur consommation, s'ils veulent consommer, peu importe si c'était un régime autoritaire ou un régime libéral, au contraire, plus c'est autoritaire, plus on les force à consommer. Donc à la limite, ça les arrange. Donc c'est un peu le contraire de cette équation qu'il faut, à mon avis, mettre en place. Il faut rester transparent et il faut sensibiliser les gens, les rendre responsables. **(Entretien, n°13)**.

IV. La persistance des dynamiques d'économie solidaire à travers une multiplicité d'initiatives

Dans le contexte d'un pays riche comme le Luxembourg où l'activité bancaire a une place primordiale⁵⁷, le tournant néolibéral dans le domaine des politiques sociales semble toutefois, d'après certains acteurs⁵⁸, moins accentué qu'ailleurs, et le pays conserverait un filet de protection sociale permettant, sur la base des activités financières, d'assister les populations fragilisées. Un ancien élu de gauche à la chambre des députés énonce ce paradoxe ainsi :

Le Luxembourg s'est rallié [au marché comme seule alternative], finalement, mais encore de façon modérée, il faut le dire quand même, notre système de sécurité sociale est quand même assez intact encore, donc on n'a pas tout privatisé, nous avons donc encore une belle forme de 'propriété sociale', comme l'appelait Robert Castel, le sociologue français [...] sous forme de sécurité sociale. Donc au Luxembourg, le tournant néolibéral a été modéré. Il faut quand même aussi alors rappeler pourquoi c'était possible. C'était possible parce que les recettes de l'État permettaient encore de financer assez généreusement tous les secteurs sociaux et le secteur de la sécurité sociale. Mais alors, il faut se demander d'où venaient ces recettes : ces recettes viennent, en large partie, du secteur bancaire, or le secteur bancaire est essentiellement inscrit dans l'économie néolibérale, donc c'est très ambigu. D'une part, nous favorisons – non, nous ne favorisons plus – nous avons favorisé l'évasion fiscale dans une belle logique néolibérale, nous avons favorisé la dérégulation d'acteurs financiers, et cela nous a apporté des recettes grâce auxquelles nous avons pu sauvegarder, financièrement, par exemple le secteur de la sécurité sociale. Donc, c'est très ambigu le Luxembourg. **(Entretien, n°12).**

À lire ce témoignage, l'économie luxembourgeoise reposerait sur un compromis, les activités bancaires, essentielles à la redistribution, étant peu régulées mais permettant de pallier des défaillances et inégalités sociales structurelles. Dans ce compromis, il semble difficile de penser aujourd'hui un autre paradigme économique. Et pourtant, au cours de la recherche-action avec l'ILES, une nébuleuse d'initiatives solidaires a été découverte ou redécouverte. Ces initiatives sont très localisées et n'adhèrent pas toutes à la structuration institutionnelle de l'ESS luxembourgeoise sur la période récente. À côté des mastodontes de l'économie du social, du traitement social du chômage et des balbutiements de l'idéologie de l'entrepreneuriat social, subsistent différentes structures qui ont en commun de se situer dans une réflexion de fond sur le fonctionnement économique et dont la caractéristique partagée est d'adopter des pratiques réciprocales.

IV.1. La réciprocité prévalant dans les initiatives concrètes

Qu'elles s'y reconnaissent ou non, ces initiatives expriment un renouvellement et une assise toujours féconde de l'économie solidaire. Elles maillent ainsi les territoires dans la perspective d'une autre approche des solidarités et d'une interrogation (fréquemment exprimée sous le signe de la défiance) des modèles économiques dominants. Cependant, elles semblent doublement carencées.

⁵⁷ Ce point est confirmé par l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) qui rappelle toutefois l'importance des anciennes activités industrielles et de l'artisanat et souligne que les risques liés à une structure de l'économie trop monolithique ont conduit le Luxembourg à soutenir une diversification de son économie dans le secteur des technologies de l'information ou des technologies de la santé : <https://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/panorama-marche-emploi/portraits-secteurs-porteurs.html>

⁵⁸ Cette analyse est partagée par Michel Abhervé qui, sur son blog, souligne que la dynamique des emplois ESS depuis 2005, qui passe de 4 à 7% de l'emploi total, est liée à la qualité de la protection sociale : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2014/04/09/au-luxembourg-l-ess-represente-7-des-emplois-et-leur-croissance-est-liee-a-la-qualite-de-la-protection-sociale>

Premièrement sur le plan de leur échelle et deuxièmement sur le plan de leur mise en lien. Ces initiatives sont en effet extrêmement circonscrites à leur territoire d'intervention, n'ayant semble-t-il pas d'effets transformatifs au-delà de leur réseau d'implantation et des seuls acteurs impliqués à cette échelle, n'ayant pas d'effets translocaux. De plus, ces initiatives ne parviennent pas à faire mouvement dans le sens d'une capacité politique à peser sur les cadres institutionnels de régulation. Ce déficit provient certes de cadres nationaux qui ne sont pas propices au développement d'une dynamique autre que celles qui entrent en lien avec la stratégie entrepreneuriale globale. Dit autrement encore, les initiatives alternatives sur les territoires sont relativement nombreuses mais il n'existe pas de mouvement à même de les représenter à un niveau supérieur (au-delà des communes et des territoires). Si certaines de ces initiatives adhèrent à l'ULESS, la fédération ne semble pas porter une politique qui les représente véritablement. Ces initiatives ont pourtant en commun une dimension réciprocaire forte et, en ce sens, il est étonnant qu'elles ne fassent pas davantage mouvement politique, ni au niveau syndical, ni au niveau des partis politiques. Quatre initiatives en particulier ont été repérées comme faisant partie de formes socio-économiques originales relevant de l'économie solidaire : une épicerie solidaire, une monnaie locale, une initiative originale d'éco et auto-construction et une initiative de transition. À partir de cette dernière, une piste de mise en mouvement a toutefois été identifiée, sans pour autant, dans une logique plus subversive, peser véritablement sur les infrastructures capitalistes de la société.

IV.1.1. Le Beki

Le Beki est une monnaie régionale déployée sur le territoire du Canton de Redange, dans le sud-ouest du pays. Un des connaisseurs de la nébuleuse de l'ESS au Luxembourg commente ainsi cette initiative solidaire⁵⁹ :

J'ai toujours un Beki. J'ai le premier Beki qui a été imprimé, dans mon portefeuille, je le garde toujours. Les monnaies locales, aujourd'hui je ne sais pas comment fonctionne le Beki, je crois qu'il tourne toujours un petit peu. Je crois que c'est la seule monnaie locale, si je ne dis pas de bêtises, qui reste à Luxembourg. Il y a une volonté d'essayer d'en faire une transfrontalière, mais il n'y a pas de volonté politique derrière, donc c'est très compliqué. Parce qu'il faut quand même des financements, il faut structurer les choses. Aujourd'hui les monnaies locales, c'est des volontés politiques. Toutes les monnaies locales que j'ai pu observer, étudier, pas étudier, mais lire, on sait qu'il faut des masses critiques. **(Entretien n°10).**

Pourtant, le Beki envisage une remise en cause des fonctionnements économiques dominants par sa dimension citoyenne, son ambition de justice sociale et de protection de l'environnement. La réflexion autour du projet des monnaies locales ne peut donc se restreindre, selon nous, à la question de la « masse critique » mentionnée dans le commentaire précédent.

L'image ci-dessous, extrait du flyer de présentation du Beki rappelle en quoi les monnaies locales contribuent au blocage de la financiarisation de l'économie, la monnaie circulant seulement sur son territoire d'implantation, tout en valorisant un commerce alternatif producteur de lien social.

⁵⁹ Le salarié co-fondateur mentionne le Beki comme une monnaie régionale (pour se distinguer du terme local, renvoyant à l'idée de village). Le site web du Beki présente en détail son fonctionnement : <https://www.beki.lu/fr>

Figure 3 : le Beki



Source : Extrait du flyer de présentation du Beki transmis par la personne rencontrée, fondateur et salarié de l'asbl.

L'association qui porte le Beki, créée en 2012, emploie deux salariés. Son conseil d'administration compte neuf membres. Elle fut, au départ, initiée par le bourgmestre de Beckerich (parti écologiste), pour s'en autonomiser un an plus tard en 2013. Au moment de l'enquête, 270 personnes et 100 entreprises y adhèrent et commercent en partie avec le Beki, pour en 2020, 160 000 échanges (200 000 annuel en temps normal, hors Covid).

Afin de limiter la conversion des Bekis en euros, un mécanisme incitatif permet l'équilibre de ce système monétaire alternatif, notamment par le partenariat avec les banques :

Nous travaillons ensemble avec les banques. Donc ce sont les banques qui font la distribution. Donc les gens peuvent y aller, échanger leurs euros en Bekis. Quand ils font ça, il y a deux moyens de le faire. Ou bien ils viennent avec des billets d'euros, ils font un versement sur le compte de notre asbl et nous, on garde ces euros, on compte la valeur des Bekis en circulation. Et donc ils reçoivent les Bekis. Ils peuvent aussi bien en quelque sorte retirer des Bekis de leur compte courant, mais en réalité ce qu'ils font, c'est de signer un virement de leur compte sur le compte de notre asbl. Et [...] ils reçoivent les Bekis. Là, ils ont aussi deux options : ou bien ils changent un pour un et dans ce cas-là, 3% sont donnés à une bonne cause. Ou bien ils peuvent avoir les 3% pour eux-mêmes aussi. Donc on peut avoir pour 100 euros, 103 Bekis. Ensuite, ils vont les dépenser et les commerçants, enfin tout le monde, mais les commerçants ont l'option de les recharger en euros, mais s'ils échangent en euros, ils vont perdre 5 %. 2% sont pour nous et 3% sont ou bien pour la bonne cause, ou bien pour la personne qui les avait échangés au début. **(Entretien, n°11).**

Le responsable du Beki souligne néanmoins que :

La majorité des gens qui ont des Bekis ne vont pas les chercher à la banque. Par exemple, ils vont plutôt les chercher dans un magasin, ils paient en euros et ils demandent qu'on les rembourse en Bekis. Il y a plus de personnes qui font ça que de personnes qui vont à la banque. **(Entretien, n°11).**

Le discours du salarié à l'initiative, dès le départ, du déploiement de cette monnaie illustre un engagement fort pour la production d'un modèle économique alternatif en rupture avec le modèle actuel. Pour lui, le système monétaire dominant, vicié dans sa conception même, reste toutefois difficile à renverser car « le ver serait dans le fruit de la monnaie dès le départ ».

Autre point important, l'association qui porte la monnaie locale n'est pas représentée au sein de l'ULESS et surtout, elle ne fait pas parti de l'ESS au sens de la loi. Au Luxembourg, on a donc cette particularité, par rapport à la France notamment, que les acteurs institutionnels ne reconnaissent pas les monnaies locales dans le champ de l'ESS. La personne rencontrée confirme que les monnaies locales sont relativement extérieures au débat actuel sur l'ESS et que cela tient pour l'essentiel à la place centrale du secteur bancaire dans l'économie luxembourgeoise, le développement des monnaies locales étant ici particulièrement vu d'un mauvais œil. Surtout, les dynamiques d'entrepreneuriat

social récentes tels qu'elles sont soutenues par le département de l'ESS, se développent dans un tout autre registre que celui de ce type d'initiative solidaire dont l'ambition est la transformation des rapports socio-économiques sur un territoire par un système monétaire alternatif. Le fait de ne pas prendre en considération ce type d'initiative est symptomatique d'une vision binaire de l'ESS comme correctrice du marché ou comme devant y trouver sa place, qui tend à la rabattre pour l'essentiel sur le social et l'insertion d'un côté, et sur l'entrepreneuriat social, de l'autre.

Au demeurant, l'encastrement sociopolitique et la dimension de réciprocité multilatérale de l'initiative laissent peu de place au doute. La création de lien social et la sensibilisation au caractère central que doit occuper ce lien social dans les nouvelles relations économiques réinscrites sur les territoires en faveur d'un développement durable, sont au cœur du projet :

On veut favoriser les circuits courts, favoriser la production et la consommation de biens ici. C'est surtout ça. On veut orienter l'économie vers plus de durabilité. C'est un point important. Donc d'un côté : supporter le commerce local, de l'autre côté : le faire plus résilient, plus durable. Et aussi créer du lien social. C'est important pour nous aussi. Parce qu'on se dit, si tout le monde achète sur Amazon, on est anonyme, on reste chez soi, on ne rencontre pas les gens. C'est dans les petits magasins, à l'épicerie, dans le café du village qu'on rencontre les gens pour créer des liens. Aussi entre consommateurs et producteurs, aussi faire réfléchir les gens : d'où viennent les produits, créer des liens du producteur jusqu'au consommateur, voilà, rendre ça plus visible et pour faire plus réfléchir les gens sur ça. **(Entretien, n°11).**

Notons pour terminer que l'inscription récente du Beki dans un projet européen Leader, portant notamment sur la digitalisation de la monnaie locale luxembourgeoise, fait partie d'un processus de renforcement de l'initiative qui vise à permettre son expansion au-delà de ses frontières territoriales locales, ce qui pour notre problématique est un élément central dont il faudra pouvoir rendre compte par la suite.

IV.1.2. Épicerie solidaire, insertion et économie alternative

L'épicerie solidaire EIS Épicerie Zolwer⁶⁰, située dans la commune de Sanem, au nord du canton de Esch-sur-Alzette, adopte une vision alternative de l'économie, en formulant, dans la « charte sociale » de la structure, la nécessité de déployer un « autre paradigme économique » :

Offrir aux citoyens un espace d'engagement social et solidaire pour ensemble proposer un autre paradigme économique où les principes écologiques et humains sont au centre. (Charte sociale d'EIS Épicerie)⁶¹.

L'asbl Ecosol et par la suite la coopérative Episol (créée en 2014) ouvre EIS Épicerie Zolwer en juin 2015 (l'association est un projet en maturation relativement ancien, datant d'au moins 15 ans) dans une dynamique citoyenne et portée par des élus impliqués sur la commune de Sanem, avec une mission principale, celle de l'accès à une alimentation de qualité. L'association est la porteuse du projet et la coopérative est la gestionnaire de l'épicerie solidaire. L'ambition, bien résumée sur le site internet de l'épicerie, est celle de :

⁶⁰ Zolwer pour le canton de Soleuvre.

⁶¹ La charte sociale de cette initiative solidaire est consultable sur son site-web. Cf. <http://eisepicerie.lu/charte-sociale/>

Promouvoir l'inclusion sociale et une consommation responsable en commercialisant des produits locaux, régionaux, biologiques et équitables et en proposant un lieu de proximité ouvert à tous et promouvant les valeurs de solidarité. (Charte sociale d'EIS Épicerie).

Dans leur communication, les acteurs d'EIS affirment que cette initiative est le résultat d'un « rêve commun ». L'épicerie solidaire ambitionne de lutter contre la stigmatisation des bénéficiaires de l'aide sociale en leur permettant l'accès à une alimentation saine, rompant avec la logique de l'aide alimentaire alimentée par les invendus de la grande distribution. Elle se définit comme relevant un triple défi, à la fois social, écologique et solidaire. En plus de l'épicerie, distribuant des produits issus de l'agriculture biologique et en circuit court, l'association propose un espace de restauration ainsi qu'une brasserie sur un autre site et un service de catering. Elle privilégie par ailleurs la distribution de produits issus d'ateliers protégés ou de structures d'insertion⁶².

Dès 2017, s'ajoute à la structuration asbl-coopérative le développement d'une SIS portée par la coopérative⁶³.

L'asbl, quand on a commencé à écrire le projet, comment on pourrait fonctionner, on n'avait pas les moyens de faire une coopérative et d'avoir des gens qui n'avaient pas de travail [suivis par l'office social de la commune]. Ce n'était pas possible. Ils ne faisaient pas de contrats avec nous. Donc on a dû d'un côté avoir la coopérative, et de l'autre, à côté, avoir l'asbl pour pouvoir louer les gens qui travaillaient chez nous. L'asbl faisait les contrats de travail et « louait » les gens à la coopérative, parce que ce n'était pas possible autrement. On ne pouvait pas faire autrement. C'est pour ça, l'asbl et la coopérative, c'était les mêmes personnes. On a dit : « On ne commence pas à mélanger. » C'était vraiment les mêmes coopérateurs. Du coup, maintenant, on est SIS, on n'a plus besoin de la coopérative, mais on la garde quand même parce qu'on a des projets qu'on fait beaucoup avec des bénévoles⁶⁴. **(Entretien n°9)**.

De fait, EIS Épicerie permet de favoriser une alimentation durable et accessible sur son territoire en structurant un écosystème propice entremêlant une organisation aux statuts juridiques variés (une coopérative en SARL portant une SIS et une asbl) qui répond aux priorités de la politique sociale communale, tout en s'articulant à d'autres partenaires associatifs issus du monde du traitement social du chômage, comme le CIGL d'Esch-sur-Alzette.

La coopérative compte 19 coopérateurs (sociétaires) et le conseil d'administration de l'association, 15 membres. Dans son bilan 2019, l'association Episol enregistre 20 ETP pour une quarantaine de salariés (dont 4 ETP en CDI, les 16 autres ETP étant en contrats aidés) et 19 bénévoles représentant 2 à 3 ETP.

L'initiative, sans pour autant faire partie du monde de l'ESS du traitement social du chômage, poursuit clairement une finalité sociale puisqu'elle emploie prioritairement des personnes à bas niveau de qualification orientées par l'office social de la Commune, en contrats aidés financés par différents dispositifs mis en place par le service public de l'emploi luxembourgeois, l'ADEM. Pour autant, il ne

⁶² Notamment, ceux du réseau Sozial Affair qui s'est constitué à l'origine, en 2007, avec sept associations de l'action sociale, autour d'un projet de charte social et de label qui témoigne d'une volonté d'intégrer « des personnes délaissées par les courants dominants de la politique d'embauche du marché de travail ». <https://lulalalali.wordpress.com/>

⁶³ Le montage de la SIS de l'épicerie solidaire de Sanem EIS Epicerie Zolwer a été accompagnée par la SIS 6.zéro présentée dans la partie III.

⁶⁴ La loi SIS a en effet donné lieu à une modification du code du travail qui permet désormais aux SIS de bénéficier des mises à disposition de salariés par le biais des politiques de retour à l'emploi de l'ADEM. Voir le projet de loi modifiant le code du travail, n°7293, chambre des députés, 31 mai 2018.

s'agit pas de l'objectif principal, le défi, pour les porteurs du projet, étant bien de faciliter l'accès à une alimentation saine, durable et régionale, ouverte à tous et toutes sur le territoire.

Les caractéristiques réciprocitaires du projet résident dans les modalités d'inclusion des personnes ayant un revenu modeste. En effet, un système de bons, de carte et de facturation mensuelle, permet de lutter contre les effets stigmatisant lors du passage en caisse des clients, en évitant leur identification comme relevant de l'office social de la Commune.

On voulait que les gens rentrent dans une épicerie comme tout le monde, qu'ils puissent passer par la caisse comme tout le monde et que personne ne remarque qui est celui qui a les bons de l'office social et qui est celui qui paie. On a mis sur pied un système de paiement avec des cartes dans l'épicerie [...]. Tous les coopérateurs ne paient pas tout de suite, mais ils ont un compte, donc c'est enregistré et on paie par facture. Moi, je paie par facture une fois par mois. Celui qui vient derrière moi qui est peut-être quelqu'un qui vient de l'office social fait la même chose que moi, tous ses comptes sont enregistrés [...]. Donc personne ne sait [...] parce qu'eux ne paient pas, ils n'ont pas l'argent, ils ont des bons. On a fait vraiment ce système pour que personne ne remarque qui est qui. C'était très important. Ça, c'est l'indicateur un⁶⁵. La troisième chose, ce qui était très important pour nous, pourquoi une personne qui est déjà dans la misère, qui n'a pas beaucoup de chance dans sa vie doit encore se contenter avec la nourriture la moins chère, la nourriture qui n'est plus bonne, la nourriture que plus personne ne veut parce que dans les épiceries sociales, ils donnent tout ce qu'ils ne peuvent plus vendre [...]. Pour nous, c'était intenable, on disait non. Pourquoi ? On veut vraiment que les gens puissent se nourrir sainement, qu'ils puissent se nourrir saisonnalement, qu'ils puissent se nourrir régionalement avec des produits frais qui sont souvent plus chers. **(Entretien n°9).**

Ce système se distingue nettement des épiceries sociales portées par Caritas et la Croix-Rouge que nous avons évoquées plus haut et de leur logique philanthropique. Comme précisé dans l'extrait d'entretien ci-dessus notamment, le secteur de l'aide alimentaire tend à se réduire à la distribution de produits essentiellement issus des invendus donnés ou vendus à prix bas dans des espaces réservés aux plus pauvres. A contrario et comme nous venons de le préciser, dans le projet d'épicerie solidaire, le système de carte conduit à ce que tous et toutes puissent fréquenter le lieu, qu'il soit orienté par les services sociaux ou non, et que chaque client paie en fonction de sa situation financière avec des prix différenciés.

Par ailleurs, au niveau des processus de participation interne, ce sont surtout les porteurs du projet et les membres du conseil d'administration qui décident des choix stratégiques dans le cadre d'une gouvernance démocratique limitée aux instances classiques, tout en s'appuyant sur un réseau de bénévoles important. Surtout, le projet est déployé en collaboration avec les élus locaux – une des porteuses principales du projet ayant été elle-même membre du conseil communal. Pour autant, la co-construction de la politique publique semble circonscrite aux bornes du territoire. La vision défendue par la présidente de l'association procède d'un encastrement de l'économie dans le social à une échelle villageoise. Le niveau des politiques nationales est, dans son témoignage, envisagée de manière séparée, au regard de son expérience conjointe d'élue à la chambre des députés dans laquelle elle avoue ne pas aborder cette question des nouvelles dynamiques économiques alternatives. Reste que sur certaines décisions selon elle, contrairement à la position défendue par le directeur de l'ULESS, la responsabilité ne devrait pas appartenir au consommateur :

La discussion, c'est une discussion très importante que la politique devrait résoudre, parce que je trouve que ce n'est pas à nous, et ce n'est surtout pas aux consommateurs de résoudre la problématique de la pomme qui vient, je prends toujours ça parce que c'est très illustratif, de la pomme biologique qui vient

⁶⁵ En tant que SIS, il convient en effet de lister au minimum deux indicateurs de performance sociétale.

de Nouvelle-Zélande, ou de la pomme non biologique qui a été traitée au moins cinquante-deux fois, qui vient d'un kilomètre. Qui me dit ce qui est mieux ? **(Entretien n°9)**.

En cela, la réciprocité multilatérale se déploie au niveau communal et ne franchit pas le pas de la politique nationale, même si, de manière évidente, l'initiative nourrit et cultive le territoire dans une version à la fois inclusive, citoyenne et de durabilité. Plus largement, l'épicerie solidaire adhère à l'ULESS mais quand la question des modalités de participation à cette fédération est posée au gérant de la coopérative, voici sa réponse :

En tant que membre de l'ULESS, on est participatif, bien sûr, aux réunions ou à leur assemblée générale où on nous fait part des décisions qu'ils ont faites, et respectivement qu'est-ce qu'ils transmettent au Ministère. En fait, eux, vraiment tout ce qui est politique, je laisse à la politique. Donc moi, je ne m'occupe pas, je n'ai pas à discuter avec les politiques, j'ai toujours dit, depuis que je suis ici, la politique, ça doit être à l'extérieur. **(Entretien n°9)**.

L'encastrement sociopolitique se joue donc au niveau local, sans assumer pour le moment une ambition réformatrice au niveau national. Pourtant, l'expérimentation locale détient sûrement une portée institutionnelle qui dépasse ses frontières. La revendication « d'un autre paradigme économique » en témoigne. Créer des écosystèmes avec plusieurs organisations (asbl, SIS, coopérative, mouvements citoyens) conduirait sans doute à construire des modèles permettant pour le moins de pérenniser les projets d'économie alternative ainsi défendues séparément.

IV.1.3. Benu village

Cette initiative solidaire peut être abordée en la rapprochant notamment de la dynamique des tiers lieux qui émerge en Europe et notamment en France en lien, en tous cas pour une partie d'entre-elles avec les initiatives pour la transition. Pour autant on ne peut pas directement connecter Benu village au mouvements social qui se dessine en la matière dans les autres pays⁶⁶, puisque, en tous cas au moment de l'enquête, le projet ne s'affichait pas comme un tiers lieu. Benu village est un éco-village, portée par une asbl, situé à Esch-sur-Alzette. En 2018, l'actuel directeur de l'éco-village cherche une commune dans laquelle expérimenter la réhabilitation et l'écoconstruction à partir de matériaux de récupération.

Esch était une ville qui était intéressée. Ils nous ont donné ici le site à la frontière, qui était abandonné pendant quelques années. Je pense qu'avant, il y avait une ancienne école, il y avait aussi une structure de containers et je pense que là avant, il y avait un garage pour réparer des voitures, quelque chose comme ça. Mais le terrain était vraiment abandonné, il était sauvage et je pense qu'ils ont vraiment cherché un projet, quelque chose à faire avec ce terrain. [Le directeur] est venu et c'est comme ça que le contact s'est créé. Il faut dire aussi que le quartier dans lequel on est situé, je pense que pour Esch, c'est aussi un quartier un peu difficile et je pense qu'ils ont beaucoup d'espoir qu'un projet comme ça, ça pourrait peut-être améliorer l'environnement. **(Entretien, n°15)**.

Cette initiative solidaire récente développe, au sein du projet principal d'éco-village, un atelier de couture et des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage. Elle compte à l'heure actuelle une vingtaine de salariés qui œuvrent à la mise en place de cet éco-village et des activités qui s'y développent. L'association est fortement soutenue financièrement par la municipalité et s'inscrit dans

⁶⁶ En ce qui concerne la France en tous cas, notre étude en cours menée en partenariat avec le RIUESS et l'Institut Français du Monde Associatif (IFMA), et qui implique pour les tiers lieux l'Université de Lorraine et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, vise à analyser les modèles socio-économiques de tiers lieux pour en dégager une typologie qui permette de les rapprocher des différents mouvements sociaux qui les sous-tendent.

l'économie circulaire. Le projet, débutée en 2018, a été heurté par la crise sanitaire à partir de 2020, mais il vise à s'inscrire dans une dynamique de long terme.

Sur le terrain, il y a une vieille grange qu'on va rénover, une vieille maison. Donc tout ça, on va rénover et derrière, il y avait un terrain abandonné et là, on a posé des vieux containers maritimes dans lesquels on va créer de nouvelles activités. **(Entretien, n°15).**

Le projet peut être rapproché de la dynamique montante des tiers lieux, avec réhabilitation d'espaces abandonnés et le développement d'activités en lien avec la transition comme les activités de réemploi ou les repair cafés. Surtout, au travers de son projet de réoccupation de terrains et de friches abandonnées par les habitants-citoyens, il témoigne d'une aspiration à l'auto-organisation - rejoignant en cela la logique de la réciprocité égalitaire. Au moment de l'enquête, l'éco-village, en particulier sa dimension d'espaces modulaires aménageables comme logique d'occupation de l'espace, devrait néanmoins changer de site.

Le discours de la salariée interviewée, issue d'une formation en architecture d'intérieur, s'exprime sur le ton de la défiance vis-à-vis de l'état des inégalités sociales que connaît le Luxembourg et sur la nécessité impérieuse de changer de modèle économique.

Pourquoi les gens n'arrivent pas à réaliser un projet comme Pierre Rabhi le faisait ? Ils n'arrivent pas à le faire au Luxembourg parce que ça coûte trop cher, les terrains. Surtout pour juste planter des légumes, c'est presque une folie ici ! Après, on a des projets comme Terra⁶⁷ qui le font mais alors, ce sont d'autres gens qui sont déjà riches à la base, qui ne dépendent plus de l'argent, qui offrent ça à Terra parce qu'ils trouvent que c'est un chouette projet. C'est beaucoup plus rentable d'avoir beaucoup de terrains et de poser des vaches dessus... ! **(Entretien, n°15).**

Or, si ces lieux d'expérimentation sont intéressants, ils renvoient selon nous pour l'essentiel à des dynamiques de soustraction et non de subversion de l'économie dominante, tout en étant soutenus par les communes.

IV.1.4. L'absence de dialogue entre ces initiatives

Vis-à-vis des autres initiatives présentées, certains observateurs attirent l'attention sur le manque de dialogues entre les initiatives situées sur un même territoire.

EIS épicerie peut rentrer dans la « logique économique », elle a son déficit qui est financé par la municipalité pendant quelque temps, mais il y a un objectif de viabilité économique et c'est pour ça que le projet est un peu décalé du CELL⁶⁸ à Esch. Lui, il reçoit un paquet de subventions, tandis que l'épicerie de Sanem n'a le financement que de son déficit. Quelle que soit son activité d'ailleurs, elle est beaucoup plus fonctionnelle que le magasin de la MESA à Esch parce qu'ils ont un objectif d'employer des jeunes, des gens, ils sont sous label SIS donc ils ont des emplois gratuits des plus de 50 ans, mais derrière ils doivent présenter un bilan quasi positif ou à l'équilibre et, s'il y a un déséquilibre, la commune finance. Ils avaient un objectif de viabilité économique à 5 ans. Alors que le CELL, c'est une forme associative qui n'a pas forcément cet objectif-là puisque la municipalité met un peu plus... mais le CELL à Esch-sur-Alzette est en concurrence avec le CIGL par exemple. Et la Commune a déjà dit au CELL : « Vos jardins partagés ils ne sont quand même pas aussi bien entretenus que les jardins maraîchers du CIGL ». D'un

⁶⁷ Terra est, depuis 2014, une coopérative œuvrant pour le mouvement agro-écologique dont le but est la transition par, entre autres, la permaculture. Son ambition est de permettre la résilience et la transition des territoires par l'éducation. Elle se définit comme la première AMAP au Luxembourg (Community Supported Agriculture en anglais). Cf. www.terra-coop.lu. La critique de l'enquêtée porte sur le caractère inaccessible de ce mouvement pour les personnes ayant des revenus modestes, en particulier en lien avec le coût du foncier.

⁶⁸ Centre for Ecological Learning Luxembourg, voir supra.

autre côté, le CELL, c'est du bénévolat et de l'autre côté on a des emplois d'insertion. On en arrive même à avoir des schémas de concurrence à l'intérieur même d'une Commune. **(Entretien, n°10).**

Sur un même territoire, on constate des déficits dans les régulations conjointes entre municipalité et associations, pointant par hypothèse une stratégie implicite d'atomisation des initiatives solidaires, freinant leur mise en réseau.

Dans tous les cas, la mise à l'agenda politique d'une politique de l'économie solidaire ne semble pas au rendez-vous, malgré l'émergence (ou la résurgence) de visions alternatives aux discours dominants. Du reste, ces conceptions ne semblent pas avoir de portée au-delà d'elles-mêmes car elles n'embarquent pas avec elles de projet politique. De plus, elles semblent peu dialoguer entre elles. En ce sens, si les dimensions économiques (hybridation des ressources) et organisationnelles (modalités de participation) de ces initiatives sont celles de l'ESS telles que typifiées par l'approche par l'économie plurielle appliquée aux associations, le travail d'entrepreneuriat institutionnel (Laville, Sainsaulieu, 2013, p.52) souffre à l'évidence de carences supplémentaires, face aux tentatives de minoration ou d'invisibilisation par l'axe entrepreneurial.

Pour certains acteurs, et notamment du côté du cabinet transfrontalier d'ingénieries et d'études EcoTransFaire, les logiques différenciées de financement des initiatives solidaires ont des effets isomorphes renforçant les cloisonnements entre initiatives et ne favorisant pas le dialogue entre elles (parfois pensées en concurrence sur un même territoire).

En fait, au Luxembourg, on est dans un écosystème où il y a du financement, dès que vous avez des sous ça crée moins de connexions entre les acteurs et chaque acteur a son financeur. C'est-à-dire que vous allez trouver les structures de l'insertion qui ont leur financeur, vous allez avoir le CELL, tout ce qui est lié à la transition qui a son financement et puis d'autres acteurs. Par exemple vous allez avoir les CIGL qui ont leur financement, EIS épicerie qui a le financement de la Commune. Alors pour reprendre plus simplement : l'insertion c'est le financement du ministère du travail, ils négocient leur contrat tous les 3 ans et ils ont tant, ils sont dans l'insertion, ils font de l'ESS, l'insertion donc l'insertion, les emplois, c'est ce qu'on discutait, eux c'est le ministère du travail, vision du ministère du travail, financement tous les 3 ans, ils ont leur contrat, c'est fait.

Là, tu parles des CIGL ou d'autres choses ?

Non, Forum pour l'emploi, Pro-actif, donc des grosses structures nationales, les CIGL, ils ont leurs financements municipaux, ce sont les municipalités qui financent, avec une partie État, enfin c'est un cofinancement Etat/municipalités. Après dans les municipalités vous allez avoir des municipalités qui financent leur propre action de transition ou d'économie sociale et solidaire, EIS épicerie, elle est financée par Sanem et Transition Minett, sur le territoire de Esch, c'est financé par la Commune de Esch, sachant qu'ils ne se causent pas forcément. Et alors dans ce monde-là, après, vous avez les structures plus privées, coopératives, SARL, SIS et autres. **(Entretien, n°10).**

Ce serait une explication possible du manque de structuration politique commune propice à faire mouvement social. Ce n'est sûrement pas la seule, notamment parce que l'argumentaire présenté ci-dessus est contaminé par un imaginaire séparant l'économique du social et vice-versa d'une part, et par l'idée que les stratégies des acteurs seraient strictement orientées en fonction de leurs financements. Ces interprétations masquent néanmoins de manière évidente la créativité institutionnelle des initiatives en se focalisant sur une définition résiduelle de leur dimension économique. Or, les logiques institutantes des initiatives solidaires et leurs contributions au changement institutionnel ne doivent pas être tuées ni rabattues sur des défauts de coordination. Sûrement, à partir d'une intensification des coopérations entre initiatives, se tisseront les leviers de potentiels transformations structurelles. Rappelons à ce titre, avec Laville, que « la formation d'une association est sous-tendue par une protestation à l'encontre des manques ressentis par les promoteurs, ce qui l'amène à être initiée en réaction implicite ou explicite aux institutions existantes. »

(Laville, Sainsaulieu, 2013, p.27). Par hypothèse, le travail d'entrepreneuriat institutionnel ainsi analysé par ces auteurs, semble s'orienter aujourd'hui au Luxembourg du côté du mouvement de la transition, en soutenant une approche radicale de remise en question du développement économique par la croissance.

IV.2. La transition en perspective

En partie portés par des acteurs historiques de l'économie solidaire, la dynamique de transition trouve aujourd'hui une expression élargie à travers le Centre for Ecological Learning Luxembourg (CELL) créé en 2010 et mettant en réseau les initiatives de transition au Luxembourg, structurées par espaces locaux avec notamment une partition nord/sud. Le CELL émerge dans le sillage du mouvement des villes en transition. Selon son site-web, il se définit comme une « plateforme citoyenne qui réunit, coordonne et soutient des initiatives pour une transition écologique et citoyenne au Luxembourg ». Le mouvement s'est lancé au départ autour d'une dynamique territoriale à Beckerich, au nord-ouest du pays, autour du sentiment éprouvé et partagé par un petit groupe d'acteurs, de l'urgence de la situation climatique :

Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble les enfants, on arrive à la fin du pétrole et notre climat est en train de partir en vrille, est-ce qu'on regarde en téléspectateur ou on essaie de faire quelque chose ?
(Entretien, n°2).

La réflexion des porteurs de projet s'est ainsi concentrée à l'origine sur l'accès à l'alimentation biologique à partir d'une réflexion sur le prix juste et sur des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par la suite, un groupe local s'est constitué à Esch-sur-Alzette autour, dans un premier temps, d'un jardin communautaire. Rapidement, d'autres projets ont émergé et la perspective de création d'une coopérative énergétique et citoyenne s'est dessinée.

Élément structurant de ce mouvement dans la partie sud du pays, l'association Transition Minett⁶⁹, est un des membres actifs du CELL :

La Minett c'est le minerai, c'est ce qui faisait avant la richesse de la région, et on est reparti de ça. Notre discours de début c'était de dire : « La transition on est bien obligée de la faire puisque de toute façon la mine et la sidérurgie c'est fini, donc on est en transition ». **(Entretien, n°2).**

L'association est soutenue financièrement par le Ministère de l'environnement. Son objectif s'inscrit dans celui des initiatives de transition :

L'objectif des Initiatives de Transition est la mise en œuvre d'une société moins dépendante du pétrole, plus heureuse et surtout plus résiliente. Cette vision se base sur l'envie de (re)gagner de l'autonomie dans notre vie, notamment en matière d'alimentation et d'énergie. (Définition issue de la plateforme *integatioun*).⁷⁰

L'asbl a notamment structuré son activité autour d'un espace citoyen ouvert, la Maison de la transition (Mesa), à Esch-sur-Alzette. Ce lieu favorise les rencontres entre les personnes qui gravitent de près ou de loin autour de l'association et du mouvement de la transition. Les activités sont organisées autour

⁶⁹ Cf. <https://www.transition-minett.lu/>

⁷⁰ La plateforme *integatioun* se définit comme la « banque de données sur l'intégration et le vivre ensemble, source d'idées et d'inspiration pour les communes, les commissions consultatives et les acteurs locaux du Grand-Duché de Luxembourg ». Cf. <https://integatioun.lu/project/transition-groups-in-luxembourg/>

d'un bar, d'un restaurant et d'une épicerie, dans un espace de convivialité faisant figure de tiers lieu. Plus précisément, la Mesa regroupe l'asbl Transition Minett et une coopérative qui porte le restaurant et le magasin en vrac (Kilo-minett 0) et qui salarie, au moment de l'enquête, trois personnes à temps partiel. Plus largement, Transition Minett est à l'origine de multiples projets manifestant une cohérence d'ensemble, en se basant sur la sociocratie comme principe de fonctionnement global pour guider les décisions collectives. Outre ceux que nous venons de lister, il s'agit pour l'essentiel d'une coopérative d'énergie renouvelable au travers de l'achat de panneaux solaires par les coopérateurs (TM Enercoop), installés dans différents lieux sur le territoire, mais également d'un repair café et de jardins d'accueils partagés où sont accueillis, notamment, des personnes migrantes. Une partie de ces activités se structure désormais au sein d'un projet plus large de tiers lieu, la Fabrique des Alternatives Collaboratives, des Initiatives Locales Innovantes pour la Transition et l'Économie Circulaire (FACILITEC), qui abrite notamment un espace de co-working et de soutien à l'entrepreneuriat dans la transition écologique (CoBees et Co-créateurs). Notons pour finir que ces dernières activités sont aujourd'hui regroupées au niveau national au sein du projet de Reconomy qui associe également des initiatives mises en place sur la Commune de Wiltz, au nord du pays.

Le cofondateur de la Mesa exprime ainsi la philosophie générale du projet, tout en y apportant lui-même des nuances quant aux réalisations concrètes et aux soutiens politiques :

C'est le projet de la transition dans le monde. C'était la thèse d'Hopkins, c'est ça : comment on se prépare dans des actions concrètes au quotidien à vivre différemment pour rendre la vie durable sur la planète. En gros c'est ça le projet. Nous, là où on en revient un tout petit peu, c'est qu'on se rend compte que cette approche positive, à laquelle j'ai adhéré malgré tout un impact relativement faible, il faut le reconnaître. C'est-à-dire qu'on est plus fort à professionnaliser sur des projets qu'à drainer les foules. [...]. C'est pour ça que tout ce qui peut se dire sur la petite Greta, les critiques sont certainement fondées, mais je trouve que si la jeunesse s'identifie à des personnages comme ça, je trouve ça quand même plus reconfortant que d'autres modèles par le passé. [...]. Mais on a surtout des politiques publiques qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. **(Entretien, n°2).**

Pourtant, cette nébuleuse d'initiatives de transition regroupée au sud du Luxembourg autour de la Mesa et de FACILITEC ou encore à un niveau plus national avec le CELL, constitue selon nous une des pistes du développement d'un mouvement politique propice à l'agencement de nouvelles modalités de développement de la solidarité démocratique. En effet, le réseau de ces initiatives est déjà structuré. De plus, ces initiatives semblent incarner l'expression renouvelée de principes d'économie solidaire en intensifiant la participation réelle des habitants et des citoyens et en renforçant la dynamique de prise de décision collective.

« Mais pour moi c'est très important parce qu'il n'y aura effectivement pas de changement, enfin quand tu regardes, même dans les réseaux d'économie solidaire pour le coup que je connais bien, les comportements des fois, tu n'es pas vraiment dans le changement. Tu reproduis exactement les mêmes modèles sur un autre projet mais ce sont les mêmes luttes d'influence, de pouvoir, de machin... Alors que nous, par exemple, dans la Transition on est très fort sur la sociocratie qui fait partie des principes même de la transition... » **(Entretien, n°2).**

Reste que si la transition est, de fait, connectée au mouvement social (en particulier écologique) et à de nouveaux modes d'agir en commun, elle doit pouvoir s'emparer de toute la complexité de la question économique, ce qui peut passer, entre autres, par une meilleure connaissance du travail qu'opère depuis de nombreuses années les théoriciens de l'économie solidaire, à partir notamment des travaux de Karl Polanyi ou de Marcel Mauss ; ce qu'elle ne ferait pas particulièrement si on en croit certains auteurs (Fraisie, 2022, à paraître) ou si l'on considère les références théoriques mobilisées, pour le coup et à nouveau plutôt issues de la culture anglo-saxonne (Villes en transition ou encore

économie du bien commun, sans oublier l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative ou l'économie circulaire). Le mouvement de la transition, notamment au Luxembourg, présente pourtant un levier crédible de transformation sociopolitique, encore faut-il qu'elle ne soit pas absorbée par les logiques prédatrices (green washing, croissance verte). À ce titre, la transition écologique regroupe une nébuleuse d'initiatives solidaires qui présenterait encore une certaine ambiguïté et un flou sémantique, résidant sûrement dans des degrés de radicalité différenciés vis-à-vis des logiques de développement en général, et du capitalisme en particulier. Si l'on en croit Dacheux et Goujon :

« Pour préserver notre planète, de nombreuses initiatives existent. Elles font référence à des termes nouveaux : « économie verte », « économie circulaire », « Bio », qui sont encore très flous pour le grand public et qui regroupent aussi bien des initiatives citoyennes en rupture avec la logique capitaliste que des initiatives industrielles cherchant un nouveau modèle de croissance. C'est peut-être pourquoi beaucoup d'initiatives solidaires écologiques se rangent volontiers sous la bannière de développement durable. En effet, cette notion doit son succès à son élasticité sémantique : profit durable pour les multinationales, fin du capitalisme pour les militants écologistes radicaux. Cependant, elle est fortement critiquée par les décroissants et les intellectuels du Sud pour son apologie du développement. » (Dacheux, Goujon, 2020, p.123).

V. Perspectives : quels futurs désirables au Luxembourg et en Europe ?

Ce rapport a souhaité s'approprier une grille de lecture par l'économie plurielle et la sociologie des absences et des émergences, pour mettre en lumière la persistance de dynamiques d'ESS différenciées au Luxembourg et le processus d'invisibilisation en cours d'une partie d'entre-elles, notamment les initiatives solidaires, par l'axe entrepreneurial.

V.1. Les enjeux de cette recherche partenariale

Du point de vue du partenaire, les différents scénarios d'alliances entre certaines des quatre formes socio-économiques présentées demeurent encore ouverts pour peser sur les politiques publiques et accentuer les dynamiques territoriales de solidarité, dans un contexte européen peu propice au développement d'une politique d'économie solidaire. Cette partie conclusive entend interroger, dans une perspective possibiliste, les alliances à envisager. Rappelons auparavant qu'ont ainsi été présentées, dans les quatre parties qui précèdent :

- 1. L'économie du traitement social de la pauvreté par le travail, à travers un réseau associatif d'initiatives sociales pour l'emploi fortement para-municipalisées ;**
- 2. L'économie traditionnelle du social à visée caritative, sous forme associative articulée à des fondations et s'appuyant à la fois sur un financement public et philanthropique ;**
- 3. La promotion de l'entrepreneuriat social, du social business et de la RSE, dominant les discours mais peu visibles dans les pratiques concrètes ;**
- 4. Les initiatives solidaires, particulièrement repérées à travers le mouvement de la transition, mais qui se manifestent également au sein de multiples projets peu visibles.**

Si la tendance politique est, comme en France, le soutien gouvernemental aux initiatives entrepreneuriales en lien avec l'idéal normatif du social business économe en financement public, voire de la RSE, on constate que ce modèle ne fait pas recette dans le secteur. Les poids lourds de l'ESS au Luxembourg continuent de se développer quant à eux dans le champ de l'aide sociale au travers d'activités associatives financées par les politiques sociales dédiées (redistribution publique) et par des fondations caritatives (philanthropie privée), rejoignant sur ce dernier aspect une dynamique de financement dans la sphère privée marchande. En outre, si une partie de leurs activités s'exerce dans la fourniture de services à la personne en partie marchands, ces derniers demeurent fortement financés par la puissance publique. Par ailleurs, subsistent les anciennes expérimentations innovantes et solidaires sur les territoires locaux dans le domaine de l'insertion par le travail (les CIGL). Ces initiatives sociales pour l'emploi perdurent sous une forme renouvelée parapublique tout en manifestant un affaiblissement relatif des dynamiques de défrichage des innovations sociales. Mais l'enquête indique également que des projets solidaires et citoyens sont en cours de développement en particulier en lien avec le mouvement des villes en transition et autour des enjeux environnementaux, rejoignant ainsi un certain nombre d'initiatives solidaires existantes : comme par exemple pour s'en tenir aux terrains investigués, la monnaie locale luxembourgeoise qui se développe depuis une dizaine d'années ; plus récemment, une épicerie solidaire sous forme désormais SIS mais surtout coopérative et articulée à une association active sur son territoire ; ou encore, une initiative récente d'auto-éco-construction proposant des activités d'économie circulaire, rapprochée dans ce rapport de la dynamique des tiers lieux.

Pour autant ces projets souffrent d'un manque d'encastrement sociopolitique et d'une dimension politique forte pour faire mouvement social. Tout en étant reliés à des enjeux globaux, leur encastrement sociopolitique se dissémine en de multiples lieux et directions qui ne convergent pas forcément et rendent la formulation d'un mouvement d'ensemble difficile. D'autant plus que certains de ces acteurs séparent implicitement le niveau des pratiques locales et celui des politiques publiques. Comme l'écrit Laville, « le drame actuel réside dans le gouffre béant qui sépare les initiatives citoyennes des politiques publiques » (Laville, 2016a, p.400), celles-ci ayant pris massivement la direction de l'entrepreneuriat social, affaiblissant la portée des initiatives solidaire qui ne peuvent s'y reconnaître. De ce point de vue, l'urgence est bien de se séparer de l'étatisme et de son modèle normatif néolibéral, et de repartir de l'auto-organisation citoyenne comme mouvement social. En tant que tel, cette dynamique pourrait alors susciter l'appui de la puissance publique sous une forme démocratique renouvelée, celle d'un véritable soutien d'accompagnement du mouvement social, qui ne se transforme pas nécessairement en régulation tutélaire centralisée, cheval de Troie d'une régulation marchande concurrentielle qui tend à la redéfinir, si ce n'est à s'y substituer⁷¹.

Il s'agit donc à ce stade de formuler quels seraient les futurs désirables de l'ESS au Luxembourg. Mais auparavant, nous souhaitons revenir sur ce qui caractérise plus précisément ce que nous avons désigné par l'idéologie entrepreneuriale comme discours de mise en invisibilité, et donc de construction de l'absence, de la diversité des dynamiques d'ESS, dont cette recherche-action a permis, semble-t-il, de mieux cerner les enjeux.

V.2. Idéologies marchande et entrepreneuriale

L'idéologie entrepreneuriale affirme au fond que le développement des activités des entreprises sur le marché est la solution souhaitable aux problèmes sociaux, si ce n'est que la solution des problèmes sociaux peut représenter, sous certaines conditions, un nouveau marché rentable pour les acteurs capitalistes. Dit autrement encore, elle prétend parvenir à faire rentrer la solidarité dans le marché et elle est donc avant tout idéologie marchande. À ce titre, elle est l'une des dimensions de l'idéologie néolibérale et du rôle qu'elle entend faire jouer à l'entreprise et au principe d'intégration marchand dans des sphères qui leur échappaient pour l'essentiel jusqu'à présent. Plus spécifiquement et pour ce qui concerne la figure de l'entreprise, ce recentrement sur le marché s'accompagne de l'idée selon laquelle les entreprises capitalistes seraient enclines à redistribuer spontanément une partie des fruits de la croissance dans une logique de solidarité philanthropique et/ou à participer à la solution des problèmes sociaux par des investissements ciblés qui viendraient compléter les financements publics voire s'y substituer. Par extension, elle franchit un cap et affirme qu'il serait possible de limiter les effets néfastes du développement capitaliste en encourageant sa moralisation par la mise en place de politiques RSE et/ou un encadrement minimum des activités capitalistes quand dans certains domaines à forte finalité sociale, elles donnent lieu à un financement public spécifique. En redonnant ainsi une vertu à moindre frais à l'entreprise et à l'entrepreneur capitaliste, elle permet de généraliser son modèle à l'ensemble des acteurs économiques, y compris en acculturant les logiques des autres acteurs, en leur demandant, par exemple, de se transformer en société commerciale. Surtout, elle efface les différences entre les modèles en ouvrant également au marché et aux entrepreneurs

⁷¹ Laville note, à ce titre, que « pour l'Europe, qui a particulièrement compté sur la vertu régulatrice de la puissance publique, il est difficile de se déprendre de l'étatisme. » (Laville, 2016a, p.398).

capitalistes des espaces nouveaux de rentabilité dans le domaine des services sociaux, qui ne suscitaient auparavant que des réponses associatives et qui contribuent aujourd'hui à donner une image plus positive à ces mêmes entreprises. Elle s'avère alors un redoutable outil d'invisibilisation des modèles alternatifs. Pour ce qui concerne le Luxembourg, ces processus prennent des formes complexes que nous avons essayé de retracer en les analysant à partir de la transformation du champ de l'ESS.

Ainsi a été souligné le rôle central qu'y joue la mise en place du statut SIS afin d'abriter le développement d'activités commerciales pour les associations, comme n'importe quel entrepreneur de l'ESS, redéfini pour l'occasion, non par le statut, et encore moins par des dimensions plus politiques comme dans le modèle associatif par exemple, mais par les finalités sociales et une forme de désintérêt : la moitié des bénéfices réinvestie pour l'ESS en général ou 50% de parts d'impact et limitation des écarts de revenu pour les organisations qui choisiraient le statut SIS. Surtout, la référence à l'éthique des affaires et à la concurrence déloyale qui entoure cette réforme, renforce l'idée que les aides publiques et les dons privés reçus par les acteurs de l'ESS ayant des activités commerciales, ne peuvent se justifier que dans un cadre strict, celui que définit la loi SIS pour l'ensemble du secteur. En ce qui concerne la portée démocratique, les dynamiques participatives ou la gouvernance, tout est rabattu sur l'autonomie de gestion et le modèle de la gouvernance d'entreprise. Outre son caractère au moins en partie désintéressé, la finalité sociale des projets et sa mesure de performance deviennent l'objet social de l'ESS. Elles impliquent alors de préciser la notion de besoin social et de la transformer en impact évaluable et mesurable.

Plus largement, les SIS conduisent à poser, du point de vue de l'État, dont le tournant néolibéral n'est plus à prouver, une double séparation des initiatives de l'ESS : une première séparation distinguerait ce qui fait partie de l'économie (dans une conception formelle de l'économie comme marché) et ce qui fait partie du social (et donc de l'assistance aux pauvres mais aussi par extension aux exclus du marché du travail en insertion) ; une deuxième séparation distinguerait ce qui est rentable, donnant lieu à retours sur investissements, et donc soumis aux règles de la concurrence non faussée, et ce qui ne l'est pas. La loi incite ainsi les acteurs de l'ESS à créer des SIS pour développer leurs activités commerciales sources de rentabilité, en veillant à proposer des indicateurs d'impact et en acceptant la règle des 50% de parts d'impact, voire 100% pour justifier les aides publiques ou le recours à la générosité privée. La création des SIS semble alors pouvoir être interprétée comme l'institutionnalisation d'un principe d'autolimitation dans les dynamiques d'investissement privé (cf. **figure 2**, infra p.14), tout en ouvrant l'ESS aux acteurs capitalistes et à leurs financements.

Reste que sous cette forme, le statut ne fait pas recette, précisément parce que la loi SIS ne permet pas la rentabilité et l'accès simultané aux avantages fiscaux. Seules les petites entreprises sociales renonçant à la rentabilité et inscrivant leurs activités dans des secteurs non éligibles jusqu'ici aux financements des politiques sociales et d'emploi, y trouvent finalement leur place. Pour autant sa portée symbolique est très importante, par la séparation de l'économique et du social qu'elle réaffirme mais également par l'implicite qu'elle véhicule en laissant entendre que ne sont éligibles à la générosité privée et aux avantages fiscaux que ceux qui acceptent de renoncer à la rémunération du capital. Les autres qui développent des projets économiques en adhérant aux valeurs de l'ESS ou qui les rejoignent en poursuivant des finalités sociales mesurables et en acceptant de limiter la rémunération du capital seront en quelque sorte labélisés ESS, sans plus d'avantages.

V.3. Un double processus d'invisibilisation

En fait de processus d'invisibilisation, on doit préciser ici que l'effet de cette représentation pour ce qui concerne l'ESS est double. On trouve en effet à ce niveau un premier enjeu d'invisibilisation qui confirme que l'on a bien affaire à une idéologie, cette fois dans le sens où elle contribue également à masquer la réalité, son échec démontrant qu'elle se situe pour l'essentiel dans la sphère du discours et de la justification. De ce point de vue, le débat sur les SIS est d'abord et au fond l'arbre qui cache la forêt, dans le sens où il détourne d'abord l'attention du développement d'un véritable secteur capitaliste dans le champ des services à la petite enfance et aux personnes âgées, fortement financés par les politiques redistributives. Si l'on écarte en effet, les initiatives sociales pour l'emploi qui ne sont pas directement concernés par la nouvelle loi et dont les financements sont relativement stabilisées, quoique désormais ouverts également aux SIS, du moins à celles constituées de 100% de parts d'impact qui peuvent accéder à l'emploi aidé, ou encore ceux que la loi a contribué à rejeter dans la sphère du social, ce que nous avons appelé l'économie du social, en tous cas pour la partie action sociale de leurs activités, l'enjeu principal qui entoure le champ de l'ESS aujourd'hui au Luxembourg, comme en France d'ailleurs, semble être l'ouverture du marché des services petite enfance et personnes âgées, aux acteurs capitalistes. C'est dans ces secteurs que se développent finalement le plus les activités de ce que certains appellent, sans doute de manière discutable, les entreprises sociales, entretenant ainsi la confusion avec une notion demeurant pour le moins ambiguë. Dans ces secteurs, des politiques publiques généreuses soutiennent le développement de réponses dont une partie seulement relève désormais du secteur associatif et ne donne pas lieu à des retours sur investissement. La part des acteurs privés lucratifs s'accroît avec l'arrivée d'acteurs privés capitalistes parfois de taille internationale, qui pour le coup n'adoptent pas le statut de SIS, ni aucun principe de limitation de l'intérêt. À cela s'ajoute la tendance à l'isomorphisme percevable dans la dynamique de gestionarisation du secteur qui pèse sur les acteurs traditionnels de l'ESS mis en concurrence, sommés de se comporter comme de véritables entreprises en adoptant leurs logiques managériales et leurs critères d'évaluation de la performance.

On débouche alors sur un second enjeu d'invisibilisation dans le sens où les dynamiques alternatives existantes sont purement et simplement effacées du débat, alors même qu'elles demeurent et de loin les plus importantes en terme quantitatif et notamment d'emploi. Tout ce qui faisait la spécificité du modèle de l'économie solidaire dans la première période d'institutionnalisation, au moment où la dynamique OPE était la plus forte, a disparu. L'enjeu d'un modèle alternatif de l'organisation de l'économie, celui d'une forme de gouvernance des organisations, en particulier du modèle associatif, qui mette au centre la participation des usagers, voire des salariés, ou encore celui de la co-construction des politiques publiques et de l'importance des enjeux des communs de territoire, ne sont tout simplement plus abordés dans les débats publics. À la place, le modèle de l'entreprise et de sa logique gestionnaire dénature progressivement les logiques initiales, tendant à renforcer l'idée qu'un seul type d'organisation économique ne peut exister.

Plus largement en effet, l'idéologie sous-tendue par ces régulations néolibérales souhaite infuser un imaginaire marchand dans lequel les problématiques sociales rencontrées par des publics en situation de fragilité, ou plus largement les enjeux de cohésion sociale et environnementaux, seraient résolus par le marché et les logiques capitalistes, voire en allégeant le recours aux financements publics (social business model), quand les plus désaffiliés seraient pris en charge, en dehors de l'économie et des dynamiques d'accumulation capitalistes, par l'assistance caritative déléguée. Se manifeste ainsi l'idéologie du financement de tout ou partie des besoins sociaux par le marché au sens large – par des

logiques d'investissements privés et par la vente de services sociaux - et le recours à la dynamique entrepreneuriale. Plus généralement, le discours sur la transformation de la société par l'ESS et la définition d'un nouveau pilier a cédé la place à celui de l'entreprise sociale, à la fois dans l'ordre de la moralisation et de la correction des effets néfastes du capitalisme et dans celui de la réponse aux besoins sociaux liés aux évolutions démographiques par des dynamiques marchandes, voire capitalistes, plus ou moins encadrées et dont la solvabilisation est assurée par des financements publics auxquels les entreprises ont désormais accès au même titre que les associations. Ce qui semble dès lors central est qu'au final, ce discours idéologique et la dichotomie très anglo-saxonne entre for profit et non for profit, à laquelle est réduite le débat intérêt/désintérêt, que l'on trouve réaffirmée dans la loi SIS et pour le secteur de l'ESS en général, cohabite de fait avec l'ouverture au marché de pans entiers d'activités fortement financées par les politiques sociales, portées par des acteurs qui n'ont aucune volonté de limitation des profits et de leur intérêt. Si de fait la loi SIS permet de rappeler que seuls les acteurs totalement désintéressés⁷², peuvent avoir les aides publiques réservées aux associations, notamment d'intérêt public, et aux fondations, des financements publics massifs alimentent le développement de nouveaux marchés dans lesquels les acteurs capitalistes se déploient de manière accélérée.

V.4. Quelles alliances ?

Face à ce mouvement de fond, et pour qu'on continue à parler de l'ESS dans sa diversité et en particulier des associations, de leur travail concret et de la spécificité de leur modèle socio-économique et socio-politique, notamment du point de vue de la qualité au sens large et de l'accessibilité des services fournis par rapport aux acteurs privés capitalistes, la nécessité d'alliances fait peu de doute. Pour adopter un langage proche de celui de Mouffe (2016), la constitution d'alliances semble ne pas pouvoir se passer d'une identification des adversaires. Parmi eux, l'idéologie de l'axe entrepreneurial promue par l'État néolibéral et teintée de managérialisme, à la fois au travers de la promotion du statut SIS pour l'ESS, mais également dans cette tendance de fond qu'il faudrait dans une recherche à venir approfondir, à savoir l'ouverture aux acteurs capitalistes du marché des services à la personne et à leur financements publics, paraît incarner le dénominateur commun de cette adversité. Face à ce constat mis à jour au cours de l'enquête, les alliances potentielles se jouent avec l'émergence ou la résurgence d'initiatives solidaire et de transition. D'un point de vue stratégique, celles-ci pourraient sûrement impulser des dynamiques de coopérations en lien avec les mouvements sociaux. De ce point de vue, si les syndicats ou les partis politiques semblent aujourd'hui moins impliqués dans les réflexions sur la spécificité des réponses que pourrait apporter l'ESS à la crise du modèle capitaliste, les ponts ne sont pas totalement coupés, comme le souligne cet extrait d'entretien :

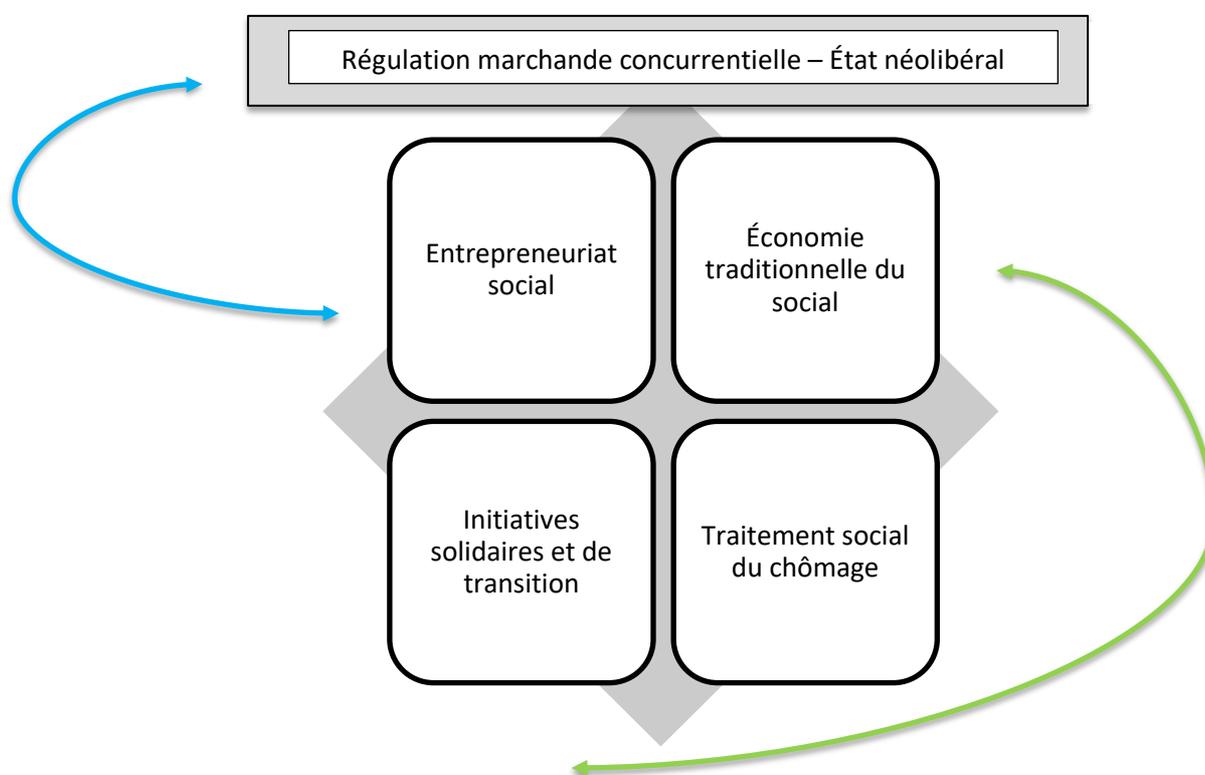
Il faudrait leur demander. Pour le moment, à ma connaissance, il y a quand même des initiatives d'économie sociale, par exemple, une grande entreprise d'aide à domicile, Help, a été initiée par l'OGBL et fonctionne toujours, à côté d'autres, évidemment, donc Help est une organisation, ça me paraît faire partie de l'économie sociale ou de l'économie solidaire, moi, je ne veux plus distinguer comme ça, séparer, parce que c'est trop diversifié de toute façon. Donc Help, c'est une grande organisation d'aide

⁷² Encore faut-il faire abstraction des potentiels bénéfiques d'image et autres enjeux de RSE pour les investisseurs qui feraient le choix d'utiliser le statut SIS pour leurs politiques d'ISR. Reste que si la loi ouvre bien cette possibilité et poursuivait même explicitement cet objectif, elle n'a, semble-t-il, pas convaincu pour le moment.

aux soins qui a été créée et qui est portée par l'OGBL, on ne peut pas dire que l'OGBL se soit retirée complètement de tous les domaines de l'économie sociale. **(Entretien n° 12).**

Au-delà, le scénario des alliances et de l'articulation des ces initiatives avec tout ou partie des acteurs traditionnels de l'économie du social et avec ceux du traitement social du chômage, en impliquant les communes, est à envisager. De manière très schématique, la figure ci-dessous présente la mise en lien restant à faire par la flèche verte quand la flèche bleue désigne le lien déjà fait entre l'État et les acteurs de l'entrepreneuriat social. En termes d'anthropologie anarchiste (Scott, 2021), l'adversité se situerait du côté de l'État dont l'entreprise historique demeure celle de l'uniformisation des pratiques et des vécus dans une optique de modernisation néolibérale.

Figure 4 : quelles alliances ?



Pour autant ce mouvement, nécessaire si les organisations concernées veulent sortir de l'invisibilité dans laquelle elles sont désormais cantonnées, passe par l'affirmation, si ce n'est d'une identité commune, au moins d'une identité partagée qui ne saurait se réduire à la limitation des dynamiques intéressées, mesurée par la seule limitation des retours directs sur investissement, et à l'existence d'un impact social mesurable. Indiquons à nouveau les quelques points sur lesquels les discussions devraient s'engager : adoption de modèles socio-économiques spécifiques d'économie plurielle, développement de dynamiques participatives au sein des projets et de co-construction des politiques sur les territoires solidaires en commun⁷³, ou encore positions défendues sur l'évaluation complexe de

⁷³ Sur ce point, on peut se référer à l'introduction de l'ouvrage *Territoires solidaires en commun* qui indique les pistes pour dépasser les échecs tous azimuts que constitueraient, l'expérience des colibris, du social business et de l'entreprise, ou du repli « localiste » des expérimentations associatives (Bucolo, Fontaine, Defalvard, 2020).

la qualité et l'accessibilité des services proposés, sans oublier la lutte contre la montée des inégalités et son indispensable articulation à la prise en compte de la crise écologique.

Reste que comme nous venons de le rappeler, un des socles communs indépassable semble être celui d'une lecture critique partagée des effets des politiques néolibérales, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi parmi les acteurs de l'économie du social, si certains pourraient se ranger sans difficulté derrière ce point de départ commun, au regard de leurs plaidoyers réguliers sur le creusement des inégalités au Nord mais aussi Nord/Sud, voire de leur prise de conscience grandissante de l'importance de la crise écologique, la difficulté principale pourrait finalement se situer au sein même des initiatives solidaires et de transition :

Tous ces projets, moi, je suis bien d'accord que ça se rapproche très, très fort de ce qu'on essaie de faire, mais je pense que ce qu'on avait en plus, ce qu'on avait réussi à mettre en place, c'est qu'on avait un vrai discours politique, et le vrai discours politique me manque dans tous ces projets-là. Ne comprenez pas mal [...] et c'est tout à fait bien, mais il manque un sérieux discours politique, et ce que je dis aussi, on avait aussi un discours qui ouvrait une porte, on peut appeler ça anticapitaliste. **(Entretien, n°4).**

Vient ensuite la place des initiatives sociales pour l'emploi, les CIGL, dans ces dynamiques d'alliances. Ici également, la difficulté est celle de l'analyse critique du modèle capitaliste, notamment de sa lecture qui lie intrinsèquement croissance et emplois, voire revenus. OPE manifestait déjà en partie cette difficulté en basant l'essentiel de sa réponse sur la découverte de nouvelles sources d'emplois sans s'appuyer sur une critique suffisante du modèle de croissance. Aujourd'hui, de nombreux projets pratiques se développent et proposent de repenser les politiques de retour à l'emploi à partir des personnes privées d'emploi, comme l'expérimentation française Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) portée par ATD Quart Monde ou encore à partir d'expériences qui soutiennent les projets de revenu écologique de transition à Grande-Synthe notamment⁷⁴.

En définitive, on ne saurait oublier d'évoquer ici la nécessaire alliance avec le monde de la recherche et de la formation, encore faut-il qu'on puisse y trouver des éléments qui permettent de nourrir la réflexion critique. La recherche et l'enseignement de l'ESS aujourd'hui témoignent en effet de cette domination de l'idéologie néolibérale. Le fait que dans l'arène académique, l'ESS soit de plus en plus ramenée à un objet d'étude pour les gestionnaires, essentiellement réduite à des dynamiques d'innovation sociale et de coordination, et que les formations les plus visibles soient délivrées dans les écoles de commerce sous forme de modules d'entrepreneuriat social, démontre assez le manque de diversité dans les approches d'un objet pourtant complexe. L'ESS est un construit social et historique qui réclame des approches pluridisciplinaires pour être appréhendée dans sa diversité et pour en comprendre les enjeux. Développer des recherches qui entrecroisent des perspectives en économie, en sociologie ou encore en sciences politiques, voire en sciences de gestion, semble de ce point de vue nécessaire pour rendre compte de la richesse des pratiques qui apparaissent sur les terrains et pour pouvoir les accompagner, notamment par le biais de la formation universitaire, y compris pour ceux qui voudraient s'y impliquer en tant que professionnels ou plus simplement comme citoyens.

⁷⁴ D'un point de vue plus théorique on peut également se référer au dernier ouvrage de Latouche (2021), *Travailler moins, travailler autrement ou ne pas travailler du tout*, qui propose de repenser notre relation au travail dans une perspective décroissante.

V.5. Le cas du Luxembourg et la perspective d'un plan de soutien européen à l'ESS

Pour terminer, nous aimerions rapidement évoquer ce que la tendance luxembourgeoise pourrait signifier du point de vue de l'évolution plus générale de la reconnaissance des enjeux soulevés par l'ESS au niveau européen. L'ambition n'est pas ici de dresser un tableau comparatif de la situation au Luxembourg par rapport à ses partenaires. Au cours de ce rapport, et quand cela semblait pertinent, l'évolution de la situation en France a été mentionnée au regard de recherches menées avec d'autres terrains. De ce point de vue, la particularité du Luxembourg tient en grande partie à la force des acteurs traditionnels de l'économie du social, qui ont probablement pesé dans le choix de cette forme spécifique qu'est la SIS avec ses particularités élargies à l'ensemble de la définition de l'ESS en tant qu'organisations à finalités sociales, qui s'inscrivent d'une manière ou d'une autre dans une logique de désintéressement pouvant déboucher jusqu'à la possibilité de collecter des dons privés déductibles fiscalement. Plus largement, si les tendances à la domination de l'idéologie néolibérale sont bien présentes, le Luxembourg conserve un modèle très généreux de politiques sociales et d'emplois aidés, qui reflète le niveau important de sa richesse en lien avec les activités du secteur financier. La référence au social business, si elle existe bel et bien, doit être jugée à l'aune de cette remarque. De même, l'ouverture aux acteurs privés lucratifs dans le domaine des services aux personnes dépendantes, s'accompagne d'un soutien fort de la puissance publique qui permet de maintenir un niveau de paiement socialisé important et de réduire d'autant la mise à contribution des familles et des usagers, notamment dans les services de maintien à domicile ou dans les services de prise en charge des jeunes enfants et des personnes âgées.

Mais les tendances néolibérales sont désormais répandues partout en Europe, sans oublier qu'elles fondent en grande partie les politiques européennes proprement dites concernant l'ESS, depuis le débat sur l'innovation sociale, en passant par la lecture qui est proposée, même si de manière parfois ambiguë, du rôle et de la spécificité de l'entreprise sociale. De ce point de vue, on doit garder à l'esprit pour terminer le rôle joué au niveau européen par le Luxembourg. D'abord et comme cela a été rappelé lors de la présidence luxembourgeoise en 2015 qui a conduit ce pays à faire de l'ESS en Europe une des priorités de son mandat. Le Luxembourg a ainsi organisé la conférence « booster les entreprises sociales en Europe », conférence qui a conduit à l'adoption de la déclaration pour l'ESS en Europe dite « déclaration du Luxembourg » signée par six États membres (la France, l'Italie, l'Espagne, la Slovénie et la Slovaquie). Surtout et plus récemment en 2019, l'ancien ministre du travail, Nicolas Schmit, en fonction lors de la déclaration du Luxembourg, et qui a beaucoup pesé dans l'évolution du secteur de l'ESS dans son pays - notamment en étant à l'origine de sa reconfiguration d'ensemble à travers l'ULESS, mais surtout en étant le principal instigateur de la loi ESS-SIS qui donne une assise légale au secteur tout en l'ouvrant aux sociétés commerciales -, est devenu commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, en charge de l'ESS. À ce titre, il a ainsi récemment contribué à une reprise des débats sur l'ESS au niveau des institutions européennes, ce qui s'est traduit par la rédaction d'un plan de soutien à l'ESS annoncé pour décembre 2021 et qui vient de paraître. Il serait dès lors, semble-t-il, instructif de pouvoir mettre en perspective ce nouveau plan de soutien et ce qu'il implique pour l'ESS en Europe, à ce qui vient d'être mis en avant quant aux évolutions au Luxembourg. Le développement de l'idéologie entrepreneuriale et de son pendant qu'est la moralisation du capitalisme endossée par ces mêmes entreprises devenues sociales, voire pratiquant la RSE, ne serait-il pas devenu l'horizon indépassable du projet de l'ESS en Europe et de ce qu'il doit apporter à l'évolution de son système économique d'ensemble ?

Sans doute, le modèle luxembourgeois et les pistes de développement vers la mobilisation de l'investissement privé qu'il ouvre, est pour l'instant un échec, les SIS ne parvenant pas à faire le pont avec la RSE et/ou l'ISR. Dans d'autres pays les choses sont semble-t-il plus avancées. On peut notamment penser à d'autres dynamiques plus intégrées comme en France avec les Joint social venture, qui associent dans le capital, grands groupes privés et associations, ou encore la loi pacte qui permet aux entreprises d'afficher une raison d'être qui ne soit pas le seul retour sur investissement, ou encore les contrats à impact social qui, même si ils demeurent peu développés, pourraient ouvrir la voie au dépassement de la limite que semble avoir fixé le Luxembourg à l'expansion du marché dans le domaine de l'action sociale pour les plus précaires, comme source de rentabilité éventuelle pour les investisseurs.

En définitive, le Luxembourg semble bien vouloir jouer un rôle central en Europe dans la dynamique générale de moralisation du capitalisme, ce qui n'est somme toute pas totalement surprenant si l'on réfère cette tendance aux polémiques qui entourent son système bancaire, considéré par la plupart des experts comme globalement opaque et qualifié de paradis fiscal par d'autres ; et ce, même si la dynamique ne prend pas et que les grands groupes notamment bancaires demeurent dans le registre stricte de la RSE et de l'ISR. Avec le futur plan européen de soutien à l'ESS, nul doute que le Luxembourg aura à cœur de réaffirmer sa position comme élève modèle de la moralisation du capitalisme. Surtout, ce renvoi systématique de la question économique et sociale du côté de la morale, permet de comprendre que l'idéologie néolibérale est avant tout un processus de « dépolitisation » des débats économiques, à revers de ce que défendait l'approche par l'économie solidaire, le politique étant remplacé politiquement dans ce discours, par le marché et la concurrence (Juan, Laville, Subirats, 2020).

Références citées

- Aguilera T., Rouzeau M., 2020**, « Chapitre introductif. Les solidarités : entre institutionnalisation, pluralisation et mises en causes », in T. Aguilera, M. Rouzeau (dir.), *Le gouvernement des solidarités. Enjeux sociopolitiques et territoires d'action*, Éditions Berger-Levrault, col. « Au fil du débat », p. 17-38.
- Autès M., 1999**, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod
- Bucolo E., Fontaine G., Defalvard H., 2020**, *Territoires solidaires en commun*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.
- Bucolo E., Eynaud Ph., Gardin L., 2019**, *Les modèles socio-économiques associatifs*. *Revue de littérature*, INJEP, 2019/08, octobre.
- Bucolo E., Gardin L., 2001**, *De l'insertion au droit au travail par la création de nouvelles activités, Rapport final Luxembourg*, CRIDA/LSCI.
- Burawoy M., 2013**, « La sociologie publique face au marché », in I. Hillenkamp, J.-L. Laville (dir.), *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, col. « Sociologie économique », p. 89-104.
- Caillé, A., 2000**, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, DDB.
- Castel O., 2015**, « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire », *Revue Française de Socio-Économie*, 2015/1, n° 15, p.175-192.
- Castoriadis C., 1975**, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Chaniel Ph., Laville J.-L., 2005**, « 2. L'économie sociale et solidaire en France », in G. Carvalho da França (éd.), *Action publique et économie solidaire*, Toulouse, Erès, col. « Sociologie économique », p. 47-74.
- Dacheux E, Goujon D., 2020**, *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme*, Toulouse, Erès, col. « Sociologie économique ».
- Dumont L., 1977**, *Homo aequalis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.
- Fraisse L., à paraître**, « Penser les relations entre l'économie sociale et solidaire et la transition écologique à partir des initiatives citoyennes », *papier présenté au XXe rencontres du RIUESS*.
- Frère B., 2009**, *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, DDB.
- Gardin L., 2006**, *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*, Toulouse, Erès, col. « Sociologie économique ».
- Groupe PEGASE, 2022**, *L'ESS dans la petite enfance et le grand âge à l'heure néolibérale. Premiers résultats d'une étude exploratoire comparative*, Cahier de recherche de la chaire ESS Université Gustave Eiffel, n° spécial.
- Groupe du RIUESS, 2021**, « L'économie sociale et solidaire, des alternatives au néolibéralisme. Introduction », *RECMA*, n°359.
- Hiez D., 2017**, « Les coopératives au Luxembourg, le droit luxembourgeois n'est pas à la hauteur des enjeux », *Politik*, mars, p.11-13.
- Hiez D., Sarracino F., 2020**, *Social enterprises in Europe*, Country report Luxembourg, Ed. Luxembourg, Office of the European Union.
- Juan M., Laville J.-L., Subirats J. (dir.), 2020**, *Du social business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale*, Toulouse, Erès, col. « Sociologie économique ».
- Latouche S., 2021**, *Travailler moins, travailler autrement ou ne pas travailler du tout*, Edition Payot.

- Latouche S., 2001**, *La déraison de la raison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution*, Paris, Albin Michel.
- Laville J.-L., 2016a**, *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, Points.
- Laville J.-L., 2016b**, « Gauche européenne et épistémologie du Sud », in Laville J.-L., Coraggio J.-L. (dir.), *Les gauches du XXI^e siècle. Dialogue Nord-Sud*, Paris, Le bord de l'eau, p.417-472.
- Laville, J.-L., 2010**, *Politique de l'association*, Paris, Seuil.
- Laville J.-L., Sainsaulieu R., 2013**, *L'association. Économie et sociologie*, Pluriel.
- Laville J.-L., Cattani J.-L. (dir.), 2006**, *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio-Essais.
- Mauss M., 2007**, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Puf.
- Monzon J.-L., Chavez R., 2012**, *L'économie sociale dans l'Union Européenne*, Rapport CIRIEC pour le Conseil Économique et Social Européen.
- Mouffe C., 2016**, *L'illusion du consensus*, Albin Michel.
- Perrard P., 2015**, « L'ESS au Luxembourg, bilan et perspectives », *Note d'analyse*, Ed. Pour la solidarité.
- Polanyi K., 2011**, [1977], *La subsistance de l'Homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion.
- Polanyi K., 2007**, « Le sophisme économiciste », *Revue du Mauss*, n° 29, p. 63-79.
- Richez Battesti N., Petrella F., Vallade D., 2012**, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse », *Innovations*, 2012/2, n°38, p. 15-36.
- Ruckert E., Sarracino F., 2014**, *Assessing the social and solidarity economy in Luxembourg*, Working Paper du STATEC.
- Servet J.-M., 2013**, « Le principe de réciprocité aujourd'hui. Un concept pour comprendre et construire l'économie solidaire », in I. Hillenkamp et J.-L. Laville (dir.), *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, col. « Sociologie économique », p.185-213.
- Servet J.-M., 2007**, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire », *Revue Tiers Monde*, 2007/2, n° 190, p.255-273.
- Scott J. C., 2021**, *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris, La découverte.
- Sousa Santos (de) B., 2018**, *The end of the cognitive empire. The coming of age of epistemologies of the south*, Duke University Press.
- Sousa Santos, (de) B., 2016**, *Les épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémiques sur la science*, Paris, DDB, col. « Solidarités et sociétés ».

Documentations

- Avis de la Chambre de Commerce du Luxembourg du 26 mars 2021 sur le projet de loi modificative du statut de SIS.
- Déclaration gouvernementale et Accord de coalition 2009, extraits fournis par Iles.
- Étude stratégique de la Troisième révolution industrielle pour le Grand-Duché de Luxembourg, consultée sur www.tirlux.lu.
- Étude OGBL-ASJ, 1995, consulté sur le site www.iles.lu.
- Étude OGBL-ASJ, 1996, consulté sur le site www.iles.lu.
- Loi SIS, n°6831, du 12 décembre 2016 paru au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg du 15 décembre 2016 et sa modification du 16 juillet 2021.
- Projet de loi modifiant le code du travail, n°7293, chambre des députés, 31 mai 2018.
- Proposition de loi d'OPE sur l'association d'intérêt collectif, 2009, consulté sur le site www.iles.lu.
- Rapport Economix pour la Commission européenne, DG emploi et affaires sociales, extraits fournis par l'Iles.
- Rapport d'activité de la fondation Elisabeth 2019, consulté sur le site www.elisabeth.lu.
- Rapport d'activité de Caritas 2018, fourni par Caritas et consultable en ligne sur www.caritas.lu.
- Rapport 2020 sur le Bien Commun de la Commune de Mertzig, consulté sur le site www.mertzig.lu.
- Présentation de la SIS EIS Épicerie Zolweg, fourni par le gérant de la coopérative.
- ULESS, Ministère du travail, de l'emploi et de l'ESS, plaquette officielle, *Les sociétés d'impact sociétal (SIS)*, novembre 2016, 34 p., fourni par la Mesis.
- ULESS, Ministère du travail, de l'emploi et de l'ESS, plaquette officielle, *Sociétés d'impact sociétal et associations sans but lucratif. Tableau comparatif*, juin 2017, 22 p., fourni par la Mesis.

Annexe : Guides d'entretien

Caractérisation des dynamiques d'ESS au Luxembourg

GUIDE D'ENTRETIENS (porteurs d'initiative/de projet)

Octobre 2019

IDENTIFICATION

Personne enquêtée

- Age
- Sexe
- Fonction dans l'organisation
- Profil/formation
- Ancienneté à cette fonction
- Ancienneté dans le « métier »
- Autre

Nom de l'organisme porteur

- Sigle
- Adresse
- Téléphone /Fax
- Courriel
- Site web
- Date de création

DONNEES GENERALES

- Statut juridique
- Organisation générale si plusieurs structures et/ou services
- Membre d'une ou plusieurs fédérations, d'un ou plusieurs regroupements
- Personne(s) responsable(s) :
- Quel est le nombre d'associés/ administrateurs et les caractéristiques générales de leur profil ?
- Quel est le nombre de salariés ?
- L'organigramme : management, direction, niveaux hiérarchiques
- Quel est le nombre de bénévoles ?
- Quel est le nombre de d'adhérents/ sociétaires et les caractéristiques générales de leur profil ?

PRESENTATION DE L'INITIATIVE

Émergence de l'initiative

- Quelle est l'origine de votre initiative ? Quels ont été les éléments déclencheurs ? Qui est à l'origine du projet ? Quel groupe est à l'origine du projet ?
- Comment a été décidée la mise en œuvre ?
 - Par injonction institutionnelle, suite à des réunions collectives, après des diagnostics territoriaux, par un collectif ?
 - Avec quels acteurs principaux ? Quel est leur profil ? Leurs relations ? Leurs objectifs ?

- Avez-vous bénéficié d'aide au démarrage des pouvoirs publics ? Si oui, quelle forme a pris cette aide ? De quels acteurs provient-elle ? Combien de temps a-t-elle duré ?
- Comment les publics (les usagers / les bénéficiaires : comment les appelez-vous ?) ont contribué à la définition et à la mise en œuvre du projet ?
- De quelle façon ils se sont exprimés ? Formelle ? Informelle ? Expliquez, svp.

Finalités et valeurs de l'initiative – Projet politique

- Comment décrierez-vous votre projet ? Ses finalités principales ?
- Quelles valeurs orientent vos activités ?
 - Est-ce que vous avez une charte, un projet écrit, ? Si oui, comment elle/il a été créée ?
- Évolution du projet et des valeurs dans le temps ?
 - Quels changements et adaptations avez-vous apporté à votre projet initial (face aux évolutions sociétales, aux évolutions des politiques publiques, aux contraintes financières et/ou suite à des dynamiques en interne) ?
- Considérez-vous que votre initiative soit le moteur (ou a été le moteur) de nouvelles pratiques/expérimentations ? Pour quelles raisons ?
- Si votre initiative s'inspire d'un projet préexistant sur un autre territoire, en quoi s'est-elle adaptée ou non à la particularité de votre territoire ? Quels étaient vos liens avec l'organisme qui vous a inspiré ?

PRESENTATION DES ACTIVITES

Description de l'activité

- Pouvez-vous décrire vos activités principales aujourd'hui et/ou celles des projets qui y sont rattachés ?
 - Description des biens et services produits et/ou des activités mises en place
 - Pour quels besoins identifiés
 - Pour quel « public »
 - Rôle des bénévoles s'il y en a
 - Quel est le « territoire » d'intervention, votre périmètre d'intervention, d'activité ?

Degré de participation des parties prenantes

- Les bénévoles, les salariés et/ou les publics participent-ils à la définition et/ou à la mise en œuvre de vos activités ?
- Quels sont les espaces de participation et de délibération ? Formel/informel...
- Comment, lors des activités, mobilisez-vous leur participation ? (Est-ce que c'est un objectif en soi ?)
- En quoi les bénévoles, les salariés et/ou les publics participent- il ou ont-ils participé à faire évoluer les activités au cours du temps ? Comment cela s'est-il passé ?
- Existente-t-ils des degrés différents de participation ? Si oui, lesquels ? Quelles formes prend la participation pour chacun des acteurs (si pas déjà dit) ? (La question : « participation instituante ou instituée »)

« BENEFACTES COLLECTIFS » / « UTILITE SOCIALE »

- Comment décrivez-vous l'utilité sociale et environnementale de votre projet (parlez-vous d'utilité sociale, de bénéfices collectifs, d'externalités positives, autres. ?)
 - Quels sont ses effets directs ou indirects ? (sur les publics, sur les territoires, sur les politiques publiques, sur les besoins ciblés) ?
 - Cela correspond-il à ce que vous envisagiez au départ ? Il y a-t-il des impacts que vous n'aviez pas prévus (sur les publics, sur les territoires, sur les politiques publiques, sur les besoins ciblés) ?
- Accessibilité, mixité sociale des publics et diversité des publics : y-a-t-il des conditions particulières pour bénéficier des services, des tarifs modulés en fonction des revenus, les prix sont-ils une barrière, les publics sont-ils présélectionnés ?

- Avez-vous mis en place des outils d'évaluation ? Si oui, quels résultats cela a-t-il donné ? Comment cette évaluation a-t-elle été construite et par qui ? Quels types d'outils avez-vous choisis (plutôt quantitatifs ou qualitatifs) ? Pourquoi ? Partagez-vous et valorisez-vous ces évaluations et si oui, comment ? Avec qui (les pouvoirs publics, les chercheurs, le grand public etc.) ?
- Avez-vous des perspectives et projets à venir ? Projet de développement, de faire évoluer le projet ...

RESSOURCES

- Quels sont les principaux financements de l'initiative et quel est le budget annuel ?
- Distinguez si possible financements d'investissement et de fonctionnement
- Êtes-vous propriétaire ou locataire des locaux ?
- Quel type de financeurs avez-vous et dans quelles proportions ??
(Actions ou parts sociales de citoyens/entreprises privés, emprunts bancaires, fonds propres, subventions de collectivités locales, nationales, projets européens, ventes de biens ou services, adhésions, autres, ...)
- Avez-vous d'autres ressources : mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel, bénévolat, dons (de citoyens, entreprises, fondations) ? Est-ce que vous les comptabilisez, si oui, comment ? (donner des pourcentages ou des chiffres)
- Est-ce que le choix de votre modèle économique reflète les priorités de votre projet et si oui comment (en précisant si possible en fonction du type de financeur et de la nature des ressources : public, marchande, réciproitaire) ? Est-ce qu'il a fait l'objet d'un débat interne à votre structure ? Est-ce que cela a évolué ?
- Diriez-vous que la nature et la répartition de vos ressources financières est choisie ou contrainte ? (En lien avec la nature de l'objectif poursuivi, avec les opportunités/limitations imposées par les financements publics, avec la liberté d'initiative ?)
 - Est-ce que la répartition de vos ressources a évolué au fil du temps ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment ?
- Quelles difficultés avez-vous pour le financement de vos actions ?
 - Celle de la rarefaction des ressources (publics, bénévoles etc.)
 - Celle de la diversification des ressources pour ne pas reposer que sur des financements publics ou au contraire privé-marchands ?
- Est-ce que le mode d'attribution des financements publics a fait évoluer /changé le projet initial ?

MODES DE GOUVERNANCE

- Quelles sont vos instances de gouvernance ?
- Qui compose vos instances de direction (conseil d'administration, comité de direction, bureau, autre) ? Avez-vous d'autres instances participatives ? Lesquelles ? Pour quelle raison les avez-vous créées (évolution de l'activité, demandes de participation des usagers, des professionnels, etc.) ? (Si pas déjà mentionné dans participation).
- Existente-t-ils d'autres niveaux de participation ? Si oui, lesquels ? (Si pas déjà mentionné dans participation)
- Au fond qui décide : des orientations du projet ? Des financements ? Des recrutements ?
- Vos partenaires publics et/ou privés sont-ils associés à la gouvernance de votre structure ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment ?
- Comment considérez-vous que la démocratie et la participation sont exercées au sein de la structure ? Est-ce que les décisions prises sont connues et partagées par le plus grand nombre ? Quelles améliorations sont possibles ?
- Est-ce que vos instances permettent la participation de toutes les parties-prenantes (y compris les destinataires de vos actions) ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Avez-vous créé d'autres instances participatives afin d'inclure ces parties-prenantes ? Si non, pourquoi ?

PARTENARIATS

- Est-ce que votre initiative participe à une ou plusieurs fédérations ou regroupements d'initiatives ? Lesquels ? Décrivez votre participation.

- Qui sont vos partenaires principaux ? Quel type de partenariat établissez-vous avec les acteurs publics ou/et privés suivant quelle logique ? (Opportunité de projet, collaboration, enjeux collectif locaux, activité de pression, lobbying, financements)
- En cas de relations avec des partenaires extérieurs du secteur privé, précisez les motivations, pour vous et pour eux ?
- En quoi les partenariats (publics et privés) vous ont-ils conduits à réinterroger le projet ?

INSCRIPTION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

- Votre structure travaille-t-elle en lien avec des politiques publiques (locales ou nationales) ? Lesquelles ?
- Comment l'initiative s'inscrit-elle dans la politique publique nationale de soutien à l'ESS ? (Préciser la nature du soutien ou de la participation à leur définition : consultation directe, capacité d'influence, lobbying...)
- Votre structure participe-t-elle à des processus de débat et de définition des politiques publiques ? Comment ? A quel niveau (local, territorial, national...)
- Comment caractériseriez-vous cette politique et son évolution ? L'évolution de cette politique correspond-elle à vos attentes (précisez) ?

Caractérisation des dynamiques d'ESS au Luxembourg

GUIDE D'ENTRETIENS (acteurs institutionnels, politique publique)

Octobre 2019

✓ Guide d'entretien, pour le ministère et, de manière générale, pour les enquêtés plus politiques ou historiques

Poser des questions sur les ambitions luxembourgeoises en termes de politiques de l'ESS. Qu'est-ce qui est valorisé ? Quel type d'initiatives ?

Quels « résultats sont attendus ? Histoire du soutien politique. Histoire d'une « alter-économie » au Luxembourg ? Comment les évaluations sont construites ?

Comment expliquer le changement de gouvernance des CIGL et l'implication différente du ministère du travail ? (Pour le ministre = finance-t-il à 100 % ou à 70 % ?)

Poser des questions liées à l'ESS comme pourvoyeuses d'emplois ou comme levier efficace de lutte contre la pauvreté. Est-ce seulement ça ? Quelle dynamique actuelle les politiques publiques (nationale ou municipales) souhaitent-elles soutenir ? Un capitalisme à visage humain ou une transition écologique et solidaire ???

✓ Guide d'entretien, INEES

Poser des questions sur le lien entre « recherche sur l'ESS » et mouvement / secteur de l'ESS ?
Déjà, que ce dernier parle de son rapport européen

1) rapport entre recherche et initiative et politique publique

Histoire de l'institut européen pour l'économie solidaire... (INEES)

2) Les écueils + qu'est-ce qui coince dans le déploiement d'une politique de soutien à l'économie solidaire et quelles sont les raisons qui selon lui explique l'essor du social business ou de l'entreprise sociale version école des ressources marchandes (EMES) au détriment des approches d'autogouvernement (type initiatives citoyennes et solidaires) et impliquant des modes de « gouvernance démocratiques » ?

3) Quelles sont les espaces de participation citoyenne ou « participation des publics » au Luxembourg ? Comment la démocratie s'exerce-t-elle ? Comment les citoyens sont consultés, associés à l'action publique ?

4) Que pensez des initiatives portant sur la transition aujourd'hui au Luxembourg ?

5) Qu'est-ce qu'il « faut » valoriser pour lui aujourd'hui dans le déploiement des politiques ESS ? Peut-on finalement parler de social business ou d'éco solidaire au Lux ? Ne peut-on pas plutôt parler d'ASBL d'une part, non forcément dans une dynamique Eco sol, et d'entreprise sociale ? Où se situe selon lui la dynamique des coopératives au Lux ? (Un statut à part entière). Quelle est la place aujourd'hui pour la philanthropie et un « capitalisme vert et à visage humain » ?

6) comment les liens de très grande proximité entre initiatives et acteurs des politiques publiques et la proximité générale avec les acteurs publics évitent-elle les pratiques de clientélisme et des iniquités de traitement des acteurs de l'ESS ?

✓ Guide d'entretien, acteurs historiques d'objectif plein emploi :

Revenir sur sa vision de l'histoire d'OPE.

Revenir également sur ce qui caractérisait OPE et ses filiales municipales (maison mère et entités localisées), en termes d'économie solidaire : type d'activités au-delà de la question du retour à l'emploi ; participation des salariés ; gouvernance démocratique ; liens avec le terrain, etc.